

BULLETIN MONUMENTAL

DIRIGÉ PAR

ALAIN ERLANDE-BRANDENBURG

REVUE TRIMESTRIELLE PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

JEAN MESQUI

**Le château de Crépy-en-Valois
palais comtal, palais royal, palais féodal**

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

PALAIS DE CHAILLOT

1, PLACE DU TROCADÉRO

PARIS

LE CHÂTEAU DE CRÉPY-EN-VALOIS PALAIS COMTAL, PALAIS ROYAL, PALAIS FÉODAL

par Jean MESQUI

Petite ville située au nord-est de Paris, à quelque soixante kilomètres de la capitale, Crépy-en-Valois fut, du X^e au XIII^e siècle, le siège d'une seigneurie dont les titulaires figurèrent parmi les plus puissants feudataires de la cour royale ; la famille des seigneurs de Crépy, comtes de Vexin, d'Amiénois, de Vermandois, rivalisait avec les plus grands du royaume. Située sur le fuseau de chemins conduisant de Flandres en Champagne et en Ile-de-France, la ville ne pouvait manquer, dans les siècles de développement des grandes foires d'échange, d'acquérir une position économique charnière confortée par une position stratégique d'importance par rapport au domaine royal.

Sans doute l'apogée se situa-t-il, dans l'histoire de cette ville chef-lieu, justement en ces XI^e-XIII^e siècles ; postérieurement, malgré le faste des apanages octroyés aux fils royaux qui lui valurent la dignité de chef-lieu de comté, puis de duché (1), elle s'endormit progressivement, à l'image des grandes villes de foires champenoises. Ainsi a-t-on le privilège de pouvoir analyser une structure de ville peu modifiée par rapport à la situation médiévale primitive ; mieux, les hasards de la conservation des monuments ont permis de sauvegarder un édifice insigne, dit aujourd'hui « Château », « Donjon », voire « Auditoire », flanqué d'une chapelle de bonne facture, à côté de monuments religieux tout aussi remarquables, comme le prieuré clunisien de Saint-Arnoul, ou la collégiale Saint-Thomas.

Mais, si ces monuments religieux ont fait l'objet récemment d'études exhaustives (2), les édifices demeurant de l'ancien chef-lieu féodal n'ont pas encore suscité d'analyses, malgré leur intérêt et leur caractère peu ordinaire. Le présent article a pour objet de poser quelques jalons dans ce domaine ; tout en notant immédiatement que, dès lors que l'on cherche à cerner l'histoire d'un édifice marquant dans une ville médiévale, se pose immédiatement la question de la restitution de l'environnement. Or Crépy-en-Valois, comme bien des villes moyennes, mériterait de ce point de vue mieux que l'éternel ressassement des historiographies basées sur l'historien de référence, l'« abbé » Claude Carlier (3) ; les Archives départementales de l'Oise conservent nombre de dossiers encore peu exploités qui autoriseraient des vues nouvelles sur l'évolution urbanistique.

L'HISTOIRE DU *CASTRUM* DE CRÉPY

LES SEIGNEURS DU *CASTRUM* DE CRÉPY

La période des comtes de Vermandois-Valois. On se contentera de rappeler ici, de quelques mots, l'histoire de la ville chef-lieu, en renvoyant aux ouvrages déjà cités, ainsi qu'à d'autres articles relatifs à la généalogie des tenants du comté (4). La famille des seigneurs de Crépy apparaît au X^e siècle, avec les deux premiers Raoul et Gauthier I^{er}. Raoul II, entre 935 et 943, aurait suivant la légende fortement incité le prêtre Constance, indélicat attributaire des reliques de saint Arnoul originaires des Yvelines, à les déposer à Crépy, après qu'elles avaient été quelque temps conservées à Rocquemont, puis à Vez ; à cette occasion aurait été fondé au château de Crépy

un collège de chanoines. Le récit hagiographique de l'événement qui survint au début du XI^e siècle est d'une remarquable précision, puisqu'il indique que l'église fondée à cette époque était située *in angulo castelli* (5).

Mais le premier des seigneurs de Crépy-Valois véritablement bien identifiés par l'historiographie est Gauthier II dit le Blanc, comte d'Amiens, de Vexin (6). Vivant à la charnière entre X^e et XI^e siècles, Gauthier II eut le privilège de réformer le collège de chanoines en 1008, fondant un monastère consacré à saint Arnoul sous l'autorité de l'abbé Gérard, élève de Gerbert, dans le *castrum* de Crépy (7). Son fils Raoul III, comte de Senlis, épousa l'héritière de la seigneurie de Nanteuil-le-Haudoin; selon Carlier, il hérita à la mort de son père de la seigneurie de Crépy que s'était réservée Gauthier II.

On reviendra plus loin sur le partage qu'effectua Raoul III de ses possessions au profit de ses fils Raoul IV et Thibault, ce dernier formant la tige de la maison des Crépy-Nanteuil. Son premier né Raoul IV fut l'un des plus puissants feudataires du royaume; comte d'Amiens, Vexin, Tardenois, Montdidier, Bar, Vitry, on sait qu'il épousa — illégitimement — la veuve du roi Henri I^{er}, Anne de Kiev, après avoir répudié sa première femme. Après sa mort en 1074, son fils du premier lit Simon, comte d'Amiens-Valois, Montdidier, Bar, Vitry, Vexin abandonna ses biens à sa sœur Alix pour entrer en religion dans l'ordre de Cluny auquel il avait concédé le monastère de Saint-Arnoul entre 1077 et 1081; étape importante que celle-là, car Saint-Arnoul entra dans l'orbite des monastères clunisiens.

Cet épisode est intéressant; car on sait que Simon fit transporter depuis Montdidier le corps de son père dans cette église Saint-Arnoul où il avait été baptisé, auprès de ses ancêtres et de sa première femme (8). Malgré son caractère relativement marginal par rapport à toute la série des fiefs détenus par Simon comme par son père, le *castrum* de Crépy, avec son église Saint-Arnoul, demeurait donc un lieu sentimentalement privilégié.

Crépy passa, en même temps que toutes les possessions de Simon, à sa sœur Alix, épouse d'Herbert de Vermandois; leur fille Adèle apporta la dot du Valois et du Vermandois à Hugues de France, fils d'Henri I^{er}. Leur fils Raoul V, comte de Vermandois et de Valois, sénéchal de France, mourut en 1152; il fut inhumé, comme ses prédécesseurs, à Saint-Arnoul de Crépy qui était devenue la nécropole princière, ceci malgré l'évidente prédilection que Raoul donnait à son titre de comte de Vermandois.

Raoul VI, successeur direct de Raoul V, mourut en 1167 lépreux. La succession de Valois-Vermandois échut alors à sa sœur Élisabeth, épouse de Philippe d'Alsace, comte de Flandre en 1168. On sait le conflit de pouvoir qui se fit jour entre le comte, fort puissant, et le tout jeune roi Philippe Auguste auquel il avait fait épouser en 1180 sa nièce Isabelle de Hainaut. Philippe d'Alsace accordait à la capitale du Valois une grande importance, vraisemblablement due au fait que cette place était la plus proche des domaines royaux; c'est ici qu'il fonda en 1182 la collégiale de Saint-Thomas, hors les murs de Crépy (9). La mort d'Élisabeth en 1182 donna l'occasion à Philippe Auguste de lancer les bases d'une politique d'implantation: il soutint d'abord les droits de l'héritière légitime, Aliénor de Vermandois, sœur d'Élisabeth, obtenant la reddition de la « cuntée de Valois ». C'est à cette époque vraisemblablement qu'Aliénor et son mari Mathieu de Beaumont octroyèrent, en 1184, une chartre de commune aux habitants de Crépy (10).

Après la mort de Philippe d'Alsace en 1191, Philippe Auguste réussit le coup formidable de faire divorcer Mathieu de Beaumont et son épouse, afin qu'il ne puissent avoir d'enfants; un traité intervenu en 1192 entre Aliénor et Philippe Auguste prévoyait enfin la dévolution des biens de la succession de Vermandois à celui des deux qui aurait une descendance. Le roi jouait gagnant; en 1213, Aliénor mourait, la totalité de ses possessions revenant à la couronne.

La période des apanagistes. Après cette date, Crépy, tout à la fois « bonne ville », châtellenie royale, chef-lieu de la seigneurie du Valois, vécut au rythme des douaires ou des apanages royaux. De 1240 à 1252, la seigneurie du Valois fut concédée en viager par Louis IX à sa mère; puis, de 1268 à 1270, la seigneurie fut donnée en apanage à Jean-Tristan son fils. En 1291, Philippe-le-Hardi donna à son fils Charles en apanage la seigneurie de Valois, érigée en comté sans pour autant changer de définition spatiale; l'accession au trône du fils de Charles, Philippe VI de Valois, en 1328, devait faire revenir le comté dans le domaine royal. A nouveau, en 1344, le comté était donné en apanage, cette fois à Philippe de France, duc d'Orléans, fils de Philippe VI. Ce prince ajouta en 1353 au comté les châtellenies de Pierrefonds, Béthisy, Oulchy, par échange avec le roi Jean le Bon; après sa mort, en 1375, sa veuve Blanche conserva en douaire le Valois jusqu'à son décès en 1392 (11).

Dès la mort de Philippe d'Orléans en 1375, son petit neveu Louis de France, fils de Charles V, fut mis en possession du comté de Valois à l'âge de quatre ans; mais il n'en jouit qu'à la mort de la douairière. Louis, duc d'Orléans à compter de 1392, obtint en 1406 que le comté de Valois soit érigé en duché-pairie. Mais, dans son comté-duché, il ne résida guère dans le chef-lieu; en effet, l'essentiel de son activité se porta sur deux châteaux que l'on pourrait appeler « ruraux », Pierrefonds et La Ferté-Milon (12).

Crépy, chef-lieu du duché de Valois, suivit ensuite le destin des ducs apanagistes : après la mort de Louis, en 1407, Charles de Valois en hérita; on sait qu'il disparut de la scène politique après Azincourt, en 1415. Durant les décennies troublées qui suivirent, le château et la ville furent occupés par les Anglais à plusieurs reprises : l'occupation de 1434 à 1435 donna lieu à des violences, avec un pillage de la ville, à la suite d'un siège par les troupes de Talbot et de Villiers-de-l'Isle-Adam, mais ce ne fut pas le seul épisode guerrier, puisqu'un inventaire dressé au début de 1439 mentionne l'assaut qui fut donné au château huit ans auparavant, où l'on utilisa le canon depuis la chapelle Saint-Aubin (13).

Se succédèrent ensuite les rois-ducs de Valois : Louis II de Valois, mieux connu sous le nom de Louis XII, roi de France; François I^{er} de Valois, puis de France; Henri II; François II. En 1560, Catherine de Médicis revendiqua en douaire le duché de Valois; elle le fit donner en douaire à Marguerite sa fille, épouse du futur Henri IV. En 1590-1593, la ville fut à plusieurs reprises la cible de sièges ou de coups-de-main qui mirent à mal ses défenses.

Enfin, après la mort de Marguerite en 1615, la couronne récupéra le duché; huit ans plus tard, sur la demande instante des sœurs de Sainte-Ursule qui cherchaient à s'implanter convenablement à Crépy, Louis XIII concéda, le 15 septembre 1623, le « logement du chasteau de laditte ville de Crespy, qui consiste en trois corps d'hôtels avecq la chapelle, enclos de cours, jardins, et jusques à la fermeture qui sépare les cours de l'ancien fort et chasteau où sont les tours don (*sic*) relèvent les vassautz du duché de Valois, et encores une partye de la court d'entre laditte chapelle et l'Auditoire, qui seront séparez par une muraille... » (14). C'en était fini du château ducal.

LA SEIGNEURIE DU « DONJON », DÉMEMBREMENT DU *CASTRUM* PRIMITIF

Le *castrum* de Crépy ne demeura pas dans son intégrité primitive au fil de l'évolution féodale. En effet, d'après Carlier, qui n'a pas été démenti par les historiens les plus récents, Raoul III aurait séparé vers 1030 le château de Crépy en deux « portions » : « ... il réserva le corps d'hostel avec ses dépendances à Raoul IV son aîné, et donna le donjon à Thibault... » son fils puîné (15). Thibault fut la tige d'une lignée de dignitaires s'intitulant « de Crépy, seigneurs de Nanteuil », le démembrement effectué par Raoul III ayant concerné, outre une partie du *castrum* de Crépy, les possessions comtales de Nanteuil-le-Haudoin, Lévigien, Villers, Betz, Morcourt, Saintines et Néry. Thibault, selon Claude Carlier, aurait établi en sa seigneurie crépinoise une chapelle dédiée à saint Aubin, évêque d'Angers, après y avoir transféré diverses reliques.

La généalogie établie par Carlier fait succéder à Thibault I^{er}, seigneur de Crépy-Nanteuil, Adam dit le Riche : celui-ci aurait fondé vers 1080 (?) en cette chapelle Saint-Aubin une confrérie, dite « confrérie aux prêtres », transférée vers 1160 en l'église paroissiale de Saint-Denis. En fait, cette assertion de Carlier paraît fantaisiste, basée sur diverses coïncidences postérieures (16).

Auraient succédé à Adam Thibault II, puis Thibault III de Crépy-Nanteuil (mentionné en 1150-1182); sous le règne de ce dernier sont signalés pour la première fois, en 1180, les *capellani capellae fidelis Theobaldi de Crispeio*. Ce seigneur, époux de Clémence de Bar, testa en 1182 : il léguait cinquante sous sur le « cens » pris *ante portam suam* aux clercs de son église Saint-Aubin, Hugues, chapelain, et Guillaume, son compagnon (17). On reviendra plus loin sur cette dénomination de « sa » porte; mais on retient que le service de la chapelle ne paraissait, à cette époque, comprendre que deux clercs.

Peu après sa mort, en 1185, sa veuve Clémence de Bar passa au nom de leur fils Philippe I^{er} de Crépy-Nanteuil un accord avec la commune, encore toute récente, de Crépy. L'accord fut renouvelé par Philippe en 1197 en présence d'Aliénor, comtesse de Vermandois; il fixe les droits respectifs des bourgeois et des seigneurs de Crépy-Nanteuil. On y retrouve en particulier, en ce qui concerne ces derniers, la mention du « cens » perçu à « leur » porte, dont cinquante sous allaient aux chanoines de Saint-Aubin, pour la première fois mentionnés en tant que tels. Par ailleurs, cette convention définissait précisément l'étendue du territoire sous justice des seigneurs de Nanteuil; on y trouve pour la première fois mention de la « tour » de Crépy (18).

Un peu plus tard, le 28 avril 1429, le gouverneur du Valois confirmait au prieur de Raray une rente sur l'« ostel, terre, fief et seigneurie du Donjon dudit Crespy », naguère tenu par Robert de Châtillon en fief du roi à cause du château, en la main du roi à défaut d'hommage. Le 30 juillet 1438, Robert II de Châtillon obtenait de l'administration royale le droit de ne procéder à l'inventaire après décès de son père, pour la succession, qu'après vingt-trois ans, la mort de son père étant survenue à Azincourt, en 1415, alors que Robert II n'avait qu'un an ! L'inventaire fut dressé en janvier 1439 n. st., en présence de Raoul Bourée, lieutenant général de Jean Bourrée, maître des œuvres de maçonnerie du bailliage de Valois, sans doute son fils (26). Les bâtiments de la seigneurie étaient dans un état catastrophique, à cause des événements guerriers survenus dans la décennie précédente ; l'inventaire, publié en Annexe, mentionne explicitement l'assaut du château intervenu huit ans auparavant, soit en 1430-1431 ; l'état dressé au début de 1439 entérinait tout simplement les travaux réalisés pour que le bâtiment seigneurial puisse accueillir... le fermier de la seigneurie, avec ses chevaux, ses vaches, son grain, ses ustensiles ! On était bien loin, à cette époque, d'une fonction nobiliaire pour l'édifice...

D'après J.-M. Tomasini, la seigneurie du « Donjon » a été revendue à Marie de Clèves, veuve de Charles d'Orléans, en 1470, par Robert II de Châtillon ; c'est ainsi que l'ancien fief a gagné le domaine royal du fait de l'accession des Valois au pouvoir (27). En 1522, le fief était à nouveau détaché du domaine royal, et vendu à faculté de rachat à maître Arthur d'Aunoy, chanoine de la Sainte-Chapelle, seigneur de Goussainville (28) ; l'aveu du 6 janvier 1529 (v. st.) spécifiait que ce fief comprenait « la maison et manoir du donjon situé et assis dedens la ville de Crespi avecques ses appartenances sauf que le lieu du plaidoier demeure au proffit du roy », et, par la suite, tous les dénombrements ne font plus état, au titre du fief, que de la ferme, le « donjon » lui-même étant réservé à l'administration royale (29).

Ainsi la seigneurie ou fief du « Donjon », démembrée sans doute au XI^e siècle au profit d'une branche cadette de la famille comtale, demeura jusqu'aux années 1430 indépendante du château proprement dit, auquel elle ne fut à nouveau fusionnée qu'après l'abandon de la famille de Châtillon. Lorsqu'elle fut à nouveau démembrée, vers 1520, seule la ferme seigneuriale fit l'objet de la vente féodale ; l'« ostel » ou « Auditoire » qui en constituait le chef-lieu resta d'obédience royale (ou ducal suivant les apanages), affectée à la justice.

Il faut donc noter, dans l'histoire de la seigneurie, l'évidente césure qui se produisit lorsque le « Donjon » passa dans la famille de Passy, en 1268, après le mariage d'Alix de Nanteuil avec Pierre II de Passy ; désormais, le patronyme de Crépy ne se porta plus, relégué sans doute à moindre fortune, éclipsé qu'il était par les châtellenies rurales de la famille. On peut admettre qu'au-delà de Philippe II de Crépy-Nanteuil, c'est-à-dire au-delà du milieu du XIII^e siècle, la seigneurie du « Donjon » ne fut plus qu'une source de revenus pour ses détenteurs, qui ne songeaient plus à résider dans l'ancien *castrum* ; en tout cas, le lien avec la racine féodale était éteint au-delà de la dernière création de prébendes au profit du chapitre Saint-Aubin dans la seconde moitié du XIII^e siècle.

LA CONSISTANCE TOPOGRAPHIQUE DU *CASTRUM* DE CRÉPY

LE SITE ET LES VOIES DE COMMUNICATION (fig. 1)

Crépy occupe un promontoire arrondi d'axe est-ouest découpé dans le plateau du Valois par deux petits cours d'eau affluents de la rivière de Sainte-Marie, elle-même affluent de l'Automne ; malgré leur faible débit actuel, ces deux petits rûs ont déterminé des vallées en U profondément encaissées entre des versants abrupts d'une quarantaine de mètres de hauteur. Il s'agissait donc, à toute époque, d'un site défensif naturel d'importance ; cependant, rien n'indique qu'il ait été occupé à l'époque antique, ou au moins qu'il ait été desservi par une voie gallo-romaine. Ceci ne préjuge bien sûr en rien de l'existence d'une fortification préhistorique — voire gallo-romaine ou du haut Moyen Âge — sur le site : faute d'archéologie urbaine, il est impossible de prétendre à quelque certitude en ce domaine.

Le site se plaçait assez mal dans la carte des grands centres gallo-romains : en effet, la liaison de Senlis à Soissons passait bien plus au nord, la route actuelle directe par Crépy et Villers-Cotterêts se heurtant à des traversées nombreuses de vallées, et surtout au franchissement de la forêt de Retz, un obstacle à l'époque important. Aussi, bien que Carlier, à la suite de Bergeron et Muldrac, et avant tant d'autres, ait écrit qu'il s'agissait à l'époque

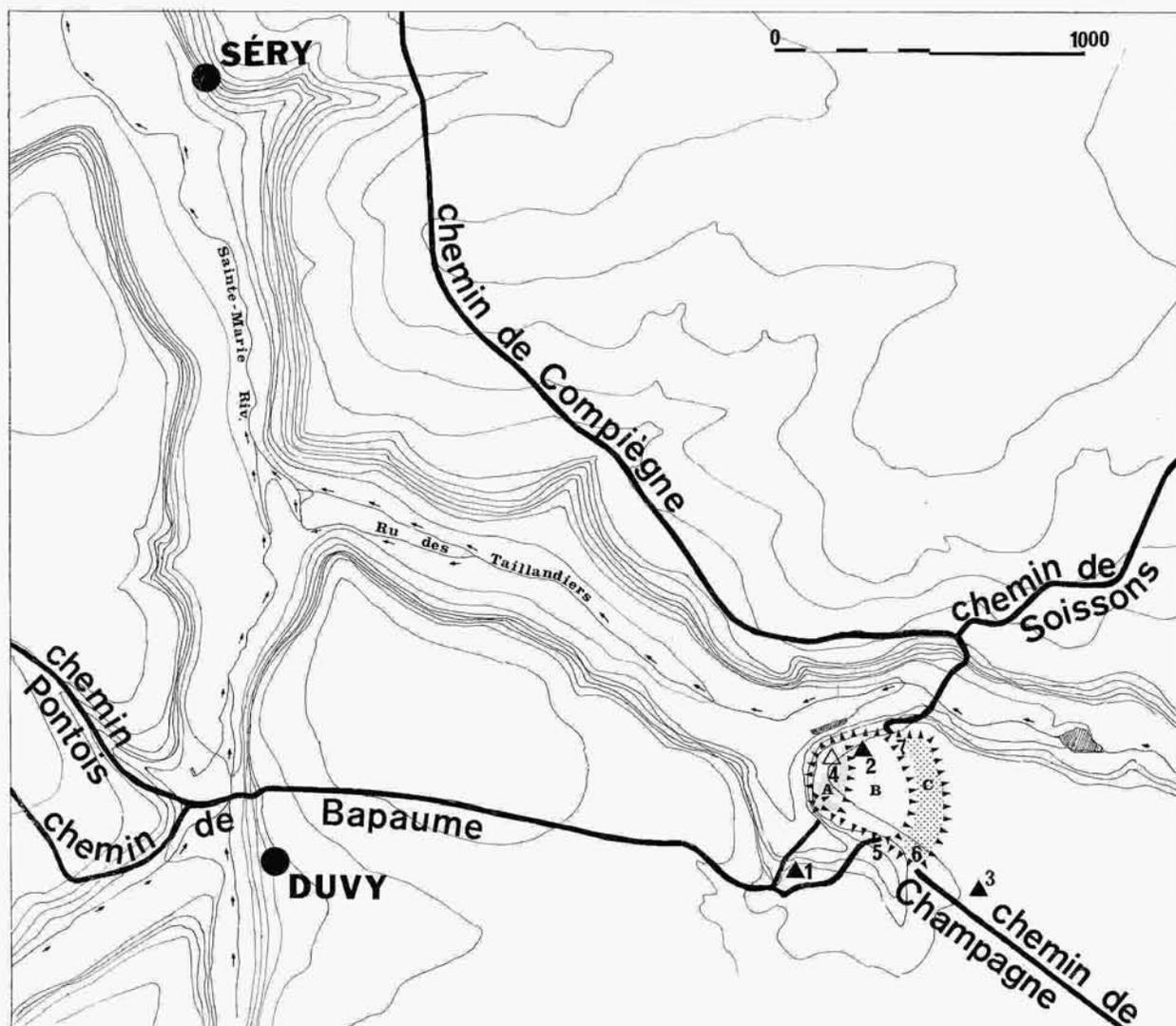


FIG. 1. — CARTE DU SITE DE CRÉPY AVEC LES VOIES DE COMMUNICATION

A : *Castrum*. B : Bourg castral. C : Extension du bourg aux XII^e-XIII^e siècles. 1 : Sainte-Agathe, prieuré et paroisse. 2 : Saint-Denis, paroisse. 3 : Saint-Thomas collégiale et paroisse. 4 : Saint-Arnoult, collégiale puis abbatiale. 5 : Poterne Sainte-Agathe. 6 : Porte du Paon. 7 : Porte de Compiègne.

gallo-romaine, puis mérovingienne et carolingienne, d'un centre urbain couvrant une superficie considérable, on peut estimer que l'existence de ce *castrum* fut essentiellement liée à l'essor du début du millénaire, sur une implantation peut-être plus ancienne mais sans grande envergure.

L'axe essentiel qui irrigua Crépy dans toute son existence médiévale fut un itinéraire nord-ouest - sud-est, le chemin de Flandres, ou « chemin de Bapaume » qui, depuis Compiègne, menait aux foires de Champagne : en provenance de Verberie, il se cantonnait sur le plateau de Valois par la Borde et Huleux pour traverser la petite rivière de Sainte-Marie à Duvy ; il retrouvait là un autre chemin, complémentaire, dit « chemin Pontois », passant par le Plessis-Châtelain. Remontant sur le plateau, il parvenait à Crépy par le sud-ouest, longeant l'église de Sainte-Agathe située *extra-muros*, et pourtant l'une des paroisses de la ville, peut-être la plus ancienne (30). Il ressortait de la ville par le sud-est vers La Ferté-Milon ; curieusement, ce chemin décrivait, pour entrer et sortir de la ville, un coude, sans avoir jamais été contraint par la topographie d'y pénétrer... Un autre chemin de Com-

piègne décrivait le fond de la vallée de l'Automne, remontant sur le plateau pour aboutir au nord du promontoire ; mais il fut sans aucun doute secondaire.

En revanche, l'axe ouest-est le plus important aujourd'hui, de Senlis à Soissons, n'eut aucun caractère de prééminence au Moyen Age, comme on l'a déjà remarqué ; il rejoignait à l'ouest le pont de Duvy, se confondant au-delà avec le « chemin de Bapaume », puis, vers l'est, allait s'enfoncer dans la vallée de l'Automne, passant sous Vez et Lagny pour aborder la forêt de Retz à Villers-Cotterêts (Villers-Côte-de-Retz).

Il semble donc que Crépy, site médiéval plutôt tardif, a joué un rôle de pôle d'attraction pour les chemins, plutôt que d'avoir été déterminé par une configuration stratégique au plan routier. Selon toute vraisemblance, c'est à la réussite des seigneurs de Crépy, comtes de Vermandois, Vexin et autres, que le site a dû sa réussite, s'imposant comme étape dans un cheminement des Flandres aux foires de Champagne durant les XI^e et XII^e siècles ; plus tard, chef-lieu établi d'une principauté féodale, son essor a conduit à la création d'un nouvel axe Senlis-Soissons concurrent de l'ancienne voie romaine, axe qui est devenu la route nationale actuelle.

LES ENCEINTES DE CRÉPY

L'enceinte extérieure, ou deuxième enceinte. La ville ancienne de Crépy occupait l'extrémité occidentale de l'éperon. Dans son extension la plus tardive, elle était limitée vers l'est par une enceinte passant entre l'actuelle rue Nationale et les cours Damainville et du Jeu de Paume (fig. 1). Il est probable que le tracé de cette enceinte

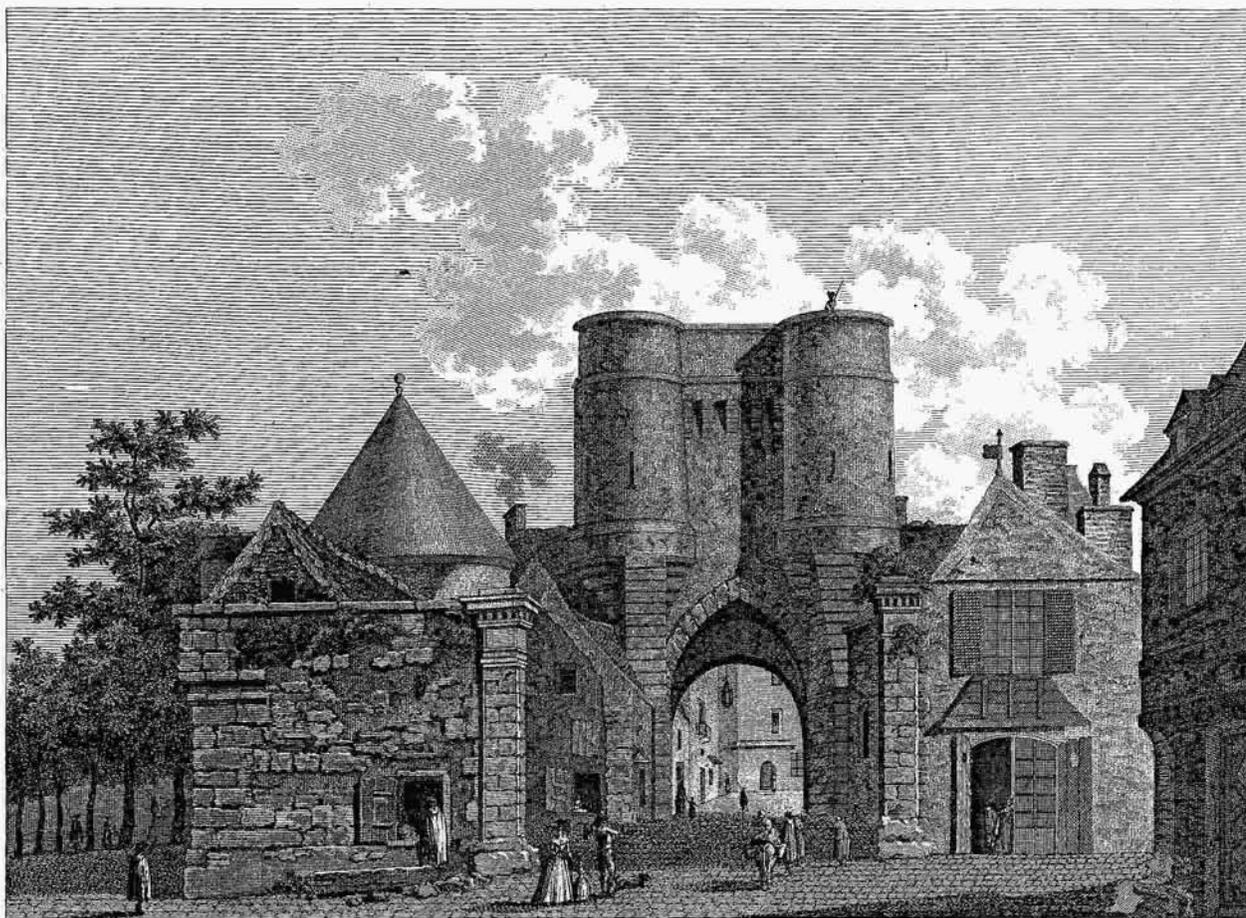


FIG. 2. — LA PORTE DU PAON, VUE PAR TAVERNIER DE JUNQUIÈRES A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

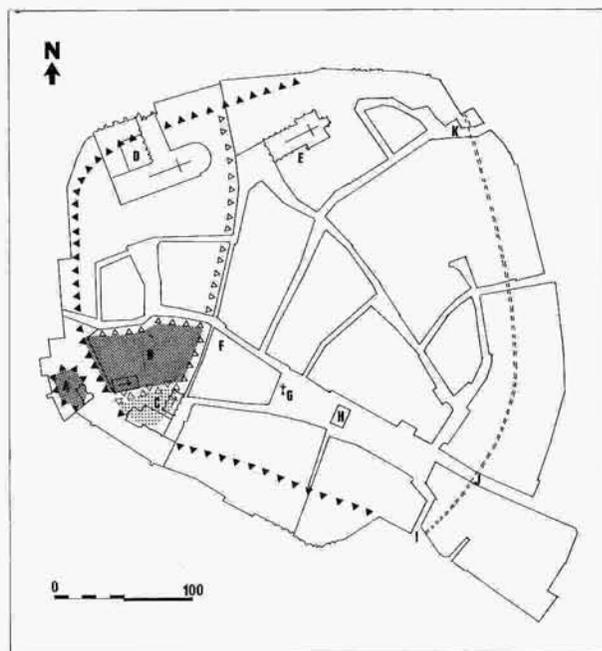


FIG. 3. — PLAN INTERPRÉTATIF DE LA PREMIÈRE ENCEINTE DU CHÂTEAU DE CRÉPY

A : Motte primitive (?). B : Basse-cour du château. C : Seigneurie du « Donjon ». D : Monastère Saint-Arnoul. E : Église paroissiale Saint-Denis. F : Emplacement de l'ancien Hôtel des Étuves. G : Croix du Bourg. H : Beffroi. I : Porte Sainte-Agathe. J : Porte des Ointiers. K : Porte de Compiègne.

Cette ligne de murs nord-sud se raccordait à ses extrémités avec la ceinture de l'éperon, délimitant ainsi le *castrum* primitif de périmètre pentagonal mentionné depuis 1008 (34). Mais la superficie intérieure était certainement divisée en deux parties bien distinctes, le château et le bourg castral. On peut reconnaître la ligne de partage entre ces deux entités comme partant de l'Auditoire (fig. 3, repère C) et remontant vers le nord en englobant Saint-Arnoul (fig. 3, repère D). Une première preuve émane de l'emprise du château telle qu'elle est attestée avant l'établissement des Ursulines, s'arrêtant à l'est au droit d'une rue partant de l'Auditoire et rejoignant la rue Saint-Arnoul (fig. 3, repère B); on y reviendra plus loin en analysant l'ancien château. Par ailleurs, il est pratiquement constant, dans l'établissement des collégiales seigneuriales de haute époque, qu'elles ont été placées dans le noyau seigneurial proprement dit, formant avec le château ou le palais un secteur réservé.

Le bourg est mentionné en 1117 pour la première fois; il avait été concédé par Gauthier le Blanc à Saint-Arnoul (35). Il contenait l'église Saint-Denis, église matricielle au plan paroissial; mais la partie située au sud des places de l'actuelle place Gambetta dépendait apparemment de la paroisse Sainte-Agathe, dont une bulle de 1162 reconnaît le droit paroissial sur tout le *castrum*; faut-il voir ici déjà une appellation restrictive de ce dernier (36) ?

Quant au « secteur réservé », il se subdivisait à nouveau : on y trouvait au sud le château proprement dit, dont l'angle sud formait la seigneurie du « Donjon », distincte dès le XI^e siècle; au nord était la collégiale, puis abbaye de Saint-Arnoul. Entre les deux zones prenaient place un certain nombre d'habitations bourgeoises dépendant directement de la censive de Saint-Arnoul.

la plus orientale était fixé dès la fin du XII^e siècle, l'acte de fondation de la collégiale Saint-Thomas en 1182 spécifiant que cette dernière était proche des murs, et en tout cas il existait avant la fin du XIII^e siècle (31). Tavernier de Junquières a donné une vue de l'unique porte qui demeurait à la fin du XVIII^e siècle, dite porte du Paon (fig. 2); il s'agissait d'une tour-porte à deux tourelles sur contreforts percées d'archères, reliées par des mâchicoulis, certainement postérieure à 1200. Cette ligne de murs ceinturerait le développement le plus récent de l'agglomération castrale, à l'est du *castrum* primitif.

La première enceinte et la partition château-collégiale / bourg castral. De longtemps, les auteurs ont reconnu l'existence passée d'une autre enceinte, qui fut l'enceinte primitive; elle longeait extérieurement la rue de la Cloche, et aboutissait à la poterne Sainte-Agathe (fig. 3). Il en demeura jusqu'en 1804 une porte dans la rue Jeanne-d'Arc, la « porte des Ointiers » (32). Une vue de cette porte prise de l'ouest a été gravée par Tavernier de Junquières (fig. 4): elle donne l'image d'une tour-porte rectangulaire à deux tourelles d'angle côté extérieur, percée d'un porche couvert en arc brisé; au-dessus se trouvaient deux fenêtres rectangulaires à colonnette centrale sous tympan semi-circulaire et archivolt sculptée en relief. Cette porte aurait pu dater de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle; on peut se demander s'il ne s'agit pas de la « porte neuve » construite par Philippe d'Alsace avant 1182 (33).



FIG. 4. — LA PORTE DES OINTIERS, VUE DE TAVERNIER DE JUNQUIÈRES A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

LE CHÂTEAU DE CRÉPY

Comme on l'a vu plus haut, le château de Crépy a été aliéné en partie en 1623 au profit d'un couvent d'Ursulines; il s'ensuivit une reconstruction quasi totale en même temps qu'une extension topographique, assez bien documentées par les archives du couvent. On est donc conduit, pour restituer le château, à employer une démarche régressive.

L'EMPRISE DU « LOGEMENT DU CHÂTEAU » DONNÉE AUX URSULINES (fig. 5)

L'acte de donation, déjà cité plus haut, spécifiait qu'était accordé aux sœurs « le *logement* du chasteau (...) jusques à la fermeture qui sépare les cours de l'ancien fort et chasteau où sont les tours don relèvent les vassautz du duché de Valois, et encores une partye de la court d'entre laditte chapelle et l'Auditoire qui seront séparez par une muraille ». Les sœurs ne purent en jouir de fait qu'après deux lettres de jussion successives, la seconde du 24 juin 1627 (37).

Ainsi la donation ne portait que sur la partie résidentielle, laissant hors du couvent l'« ancien fort et chasteau » qui en était séparé par une clôture effective, ainsi que l'Auditoire avec sa chapelle Saint-Aubin, initialement non séparés du château puisqu'il existait une cour mitoyenne à scinder.

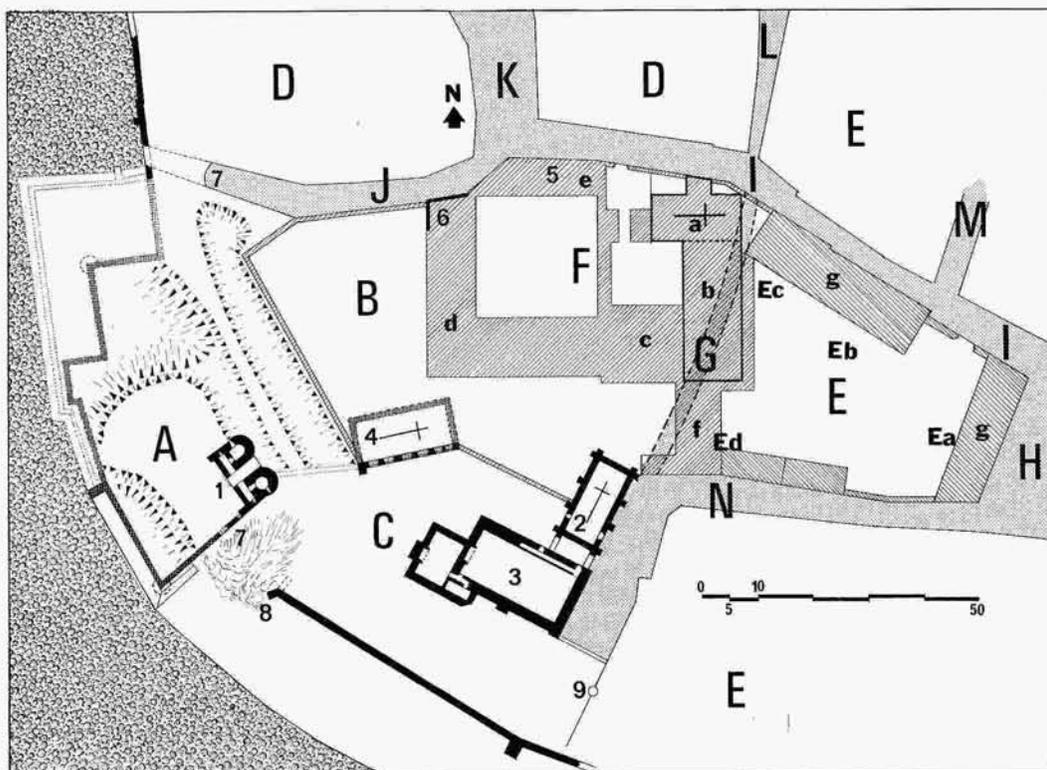


FIG. 5. — PLAN DU CHÂTEAU DANS SON ÉTAT AU XVII^e SIÈCLE,
APRÈS CONSOLIDATION DES DIVERS PLANS DU XVII^e SIÈCLE AVEC LES CADASTRES MODERNES

A : Le noyau castral, ou fort. B : L'ancien château, attribué aux sœurs Ursulines. C : Le complexe de l'Auditoire, ancienne seigneurie du Donjon. D : Ilots urbanisés sous contrôle de Saint-Arnoul. E : Ilots urbanisés de la ville. Ea à Ed : Ilot urbain acquis par les Ursulines pour agrandir leur couvent (entre 1632 et 1640); Ea : Propriété Ranguetil/Du Port; Eb : Propriété Dumont; Ec : Propriété d'Hurel, ancien Hôtel des Étuves. Ed : Propriété Dubois. F : Couvent des Ursulines; a : Église des Ursulines; b : Chœur des religieuses; c : Salle capitulaire; d : Réfectoire des religieuses; e : Logis des Tourières; f : Infirmerie; g : Classes. G : Ancienne ruelle conduisant de Saint-Aubin à Saint-Denis, aliénée au profit des Ursulines. H : Place de la Croix-du-Bourg. I : Rue des Étuves, ou rue du Château. J : Rue de la Poterne Saint-Arnoul. K : Place Saint-Arnoul et rue de Saint-Arnoul. L : Rue de Saint-Denis. M : Rue du Cerf. N : Rue de Saint-Aubin. 1 : Porterie du château, dite « Tours de Valois ». 2 : Chapelle Saint-Aubin. 3 : L'Auditoire; 4 : Chapelle Saint-Nicolas. 5, 6 : Bâtimens résidentiels du château, intégrés dans le couvent des Ursulines. 7 : Portes du « fort » donnant sur le « Donjon ». 8 : Contrefort médiéval d'angle de l'enceinte du « Donjon ». 9 : Puits du « Donjon ».

Régression à partir des plans de la fin du XVII^e siècle. Les archives de l'Oise contiennent plusieurs plans de la fin du XVII^e siècle du couvent, dressés durant une procédure d'extension vers l'ouest (38). L'emprise du couvent y est bien marquée, formant un polygone allongé limité à l'ouest par un mur de l'« ancien fort », au nord par la rue de la poterne Saint-Arnoul (fig. 5, repère J) et la grande rue des Étuves (fig. 5, repère I), à l'est par la place de la Croix-au-Bourg (fig. 5, repère H), au sud par la rue de Saint-Aubin (fig. 5, repère N), enfin par un mur de clôture s'appuyant sur la chapelle Saint-Aubin. A l'intérieur s'articulait un ensemble de bâtimens constitué par le couvent proprement dit (fig. 5, repère F) et par l'école en dépendant (fig. 5, repère E).

Les archives du couvent montrent que toute la partie orientale de cette emprise n'était pas initialement incluse dans la donation royale. En effet, de 1632 à 1644, les sœurs acquièrent successivement les maisons d'Albin Hurel (fig. 5, repère Ec), de Jean Dubois (fig. 5, repère Ed), de Barthélémy d'Orléans, de la famille Ranguetil-Du Port (fig. 5, repère Ea), de Claude Dumont (fig. 5, repère Eb) (39) qui formaient un quadrilatère compris entre la place de la Croix-du-Bourg, la rue des Étuves et la rue Saint-Aubin. Vers l'ouest, les propriétés d'Albin Hurel et de Jean Dubois venaient buter contre une ruelle menant de la rue des Étuves à Saint-Aubin, formant ainsi la limite primitive du château; cette ruelle (fig. 5, repère G) fut annexée en 1632 par les religieuses, après autorisation royale (40). Il n'est plus possible de reconnaître le tracé de cette rue, puisqu'elle a été recouverte par la

chapelle des Ursulines, prolongée par leur infirmerie (fig. 5, repère **f**) dont subsiste aujourd'hui la cave (41).

Ainsi apparaît-il clairement que le château était limité vers l'est par une ligne reliant la chapelle Saint-Aubin à la rue des Étuves, en prolongement de l'ancienne rue de Saint-Denis, aujourd'hui appelée rue de Saint-Arnoul (fig. 5, repère **L**). Cette ligne est celle qui, selon moi, délimitait le « secteur réservé » évoqué plus haut ; vers le sud, elle longeait l'ensemble formé par la chapelle Saint-Aubin et l'Auditoire. Carlier pensait que, plus au sud encore, elle aboutissait à une « porte souterraine » desservant le « chemin de Bapaume » (42) ; s'il est de fait que cet ancien chemin, venant de Sainte-Agathe, aboutissait au sud de l'éperon, son entrée dans la ville s'effectuait à la fin du Moyen Age par la poterne Sainte-Agathe et la porte du Paon. Mais l'assertion de Carlier est intéressante ; car si elle s'avérait, le secteur du château aurait été compris entre deux accès de l'enceinte du *castrum*, le premier à l'ouest (poterne Saint-Arnoul) et le second au sud (« porte souterraine »).

Vers le nord, le contour de l'ancien château fit l'objet d'une rectification par alignement en 1633 afin d'englober les nouveaux bâtiments, en particulier l'église ; le procès-verbal de cet alignement montre que le mur de clôture fut établi en débordant l'ancienne emprise vers le nord, jusqu'au raccordement avec un ancien bâtiment du château dont l'angle fut conservé (43).

Vers le sud enfin, la délimitation du territoire du couvent côté de l'Auditoire ne fut arrêtée qu'en 1639, par la construction d'un mur reliant l'ancienne chapelle du château (fig. 5, repère **4**) au second contrefort de la chapelle Saint-Aubin (44). On a ainsi la confirmation qu'il n'existait pas de séparation physique avant 1623 entre le château et la cour de l'Auditoire.

Les bâtiments contenus dans l'emprise du « logement du château ». L'acte de donation de 1623 décrit le « logement du chasteau » comme consistant en « trois corps d'hostels avecq le chappelle, enclos de cours, jardins ». Le 9 novembre 1625, le procureur des sœurs « transposées en une maison insalubre deppendant du chasteau du Roy » dressait procès-verbal des lieux (45) ; ceux-ci consistaient en une cour de neuf toises sur dix, autour de laquelle se trouvaient trois corps d'hôtel distincts.

Le premier, à droite de l'entrée, est décrit comme un bâtiment de pierre de taille côté cour, de « blocaille » côté jardin ; couvert de tuile, comprenant une salle basse et une cuisine au rez-de-chaussée, deux chambres au-dessus, et un grenier, le tout étant très ruiné. Un second bâtiment, à gauche de l'entrée, était entièrement construit en « blocaille », couvert de tuile et inhabitable ; il comprenait une étable et cellier au rez-de-chaussée, et une



FIG. 6. — VUE CONTEMPORAINE DE L'ANGLE DE L'ANCIEN LOGIS ROYAL SITUÉ EN REPÈRE 6 SUR LE PLAN EN FIG. 5

salle haute au premier, les croisées en étant murées. Un troisième bâtiment, face à la grande porte d'entrée et au précédent édifice, était construit en « blocaille et plâtre » ; il se composait d'un fournil, d'une cuisine et dépense entre deux au rez-de-chaussée, et possédait deux chambres à l'étage, le tout en mauvais état.

L'ensemble comprenait également deux jardins, l'un au-dessus de la cour de 22 toises sur 10 ; l'autre au-dessous du premier corps d'hôtel, de 20 toises sur 9, avec un puits. Enfin, le procès-verbal mentionne les vestiges d'une ancienne chapelle.

De ces divers bâtiments, il ne demeure plus grand chose en élévation : cependant, le premier bâtiment, à droite de l'entrée, peut être identifié avec l'ancien logis mentionné dans le procès-verbal d'alignement de 1633 cité plus haut. Il en demeure un angle, appareillé en pierre de taille, donnant sur la rue de la poterne Saint-Arnoul (fig. 5, repère 6) ; vers la rue, le mur possède une niche en arc brisé encadrée de colonnettes, certainement médiévale, destinée à abriter une statue. Au-dessous se trouve une cave voûtée (fig. 6).

Dès lors, on peut en induire la physionomie du « logement du château » au début du XVII^e siècle. Au sein d'une enceinte assez lâche, on trouvait trois bâtiments autour d'une cour rectangulaire ; cet ensemble servit de trame pour le cloître du couvent des Ursulines au XVII^e siècle ; il était bordé, à l'ouest et à l'est, par deux jardins.

D'après le procès-verbal de 1625, le bâtiment principal, abritant la grande salle, se trouvait au nord, longeant la rue ; les deux autres bâtiments étaient destinés à la résidence et aux services.

La chapelle du château. Au sud-est se trouvait la chapelle (fig. 5, repère 4) ; il demeure de cette dernière un des murs-gouttereaux, percé de six fenêtres murées, intégré dans la clôture entre le château et l'Auditoire en 1639. On apprend, par une requête de 1689, que cette chapelle était dédiée à saint Nicolas (46).

Ce mur, long d'un peu plus de treize mètres, possède un contrefort au sud-est (fig. 7). Entièrement bâti en moyen appareil régulier (hauteur de lit de 26 cm), il présente sur sa face intérieure, au nord, des arcatures en plein cintre, non ajourées, dont le seul but peut avoir été constructif ; ces arcatures sont aujourd'hui à moitié enterrées (fig. 8). Au-dessus se trouve une série de grandes fenêtres dont le couverture a disparu, remplacé par un couronnement à larmier à l'époque classique ; côté extérieur, un larmier continu marquait autrefois les intervalles entre les fenêtres, à peu près à mi-hauteur de leurs piédroits. Enfin, on distingue à l'intérieur d'anciens chapiteaux, placés à mi-largeur entre les fenêtres, à une hauteur empêchant de les interpréter comme supports de voûtes d'ogives.



FIG. 7. — VUE DEPUIS LE SUD DU MUR GOUTTEREAU DE L'ANCIENNE CHAPELLE SAINT-NICOLAS



FIG. 8. — VUE DEPUIS LE NORD DU MUR GOUTTEREAU
DE L'ANCIENNE CHAPELLE SAINT-NICOLAS

Il ne demeure malheureusement aucun indice architectural pour dater ce mur-gouttereau de la chapelle castrale; au moins la hauteur des assises exclut-elle une période tardive, la hauteur de 26 cm caractérisant les époques antérieures à la fin du XIV^e siècle, où les maçons du duc d'Orléans utilisèrent systématiquement une hauteur d'un pied de roi (32,5 cm). Le type de mise en forme, la présence d'un larmier à mi-hauteur, semblent en tout cas attester d'une construction postérieure au début du XIII^e siècle.

LE « FORT » OU « ANCIEN CHÂTEAU »

Dès 1623, le texte de la donation royale distinguait bien le « logement de l'ancien château » du « fort et ancien château », mentionnant la présence dans ce « fort » des « tours don relèvent les vassautz du duché de Valois ». Il existait donc, à l'ouest de la zone qui vient d'être décrite, un secteur fortifié, assimilé au début du XVII^e siècle comme le centre du pouvoir féodal.

Régression à partir des plans et des documents de la fin du XVII^e siècle. Les sœurs Ursulines cherchèrent, à partir de 1678, à récupérer à leur profit les terrains situés à l'ouest de leur clôture, constitués de « rempart, terrasses et l'espace contigu, qui ne sert que de retraite aux libertins de la ville ». Le 27 juillet 1689, leur requête au roi mentionne que le terrain à récupérer est compris entre la « sixième arcade des vestiges d'une ancienne chapelle appelée Saint-Nicolas à droite ligne et compris l'épaisseur d'un pilier de chasse du rempart, près et joignant la brèche nouvellement faite. Dudit pilier à l'extérieur des murs (...) jusques au mur de la prévosté de Saint-Arnoult » (47). Plusieurs plans furent dressés en appui à cette requête; deux d'entre eux fournissent une bonne description du secteur (fig. 9) (48).

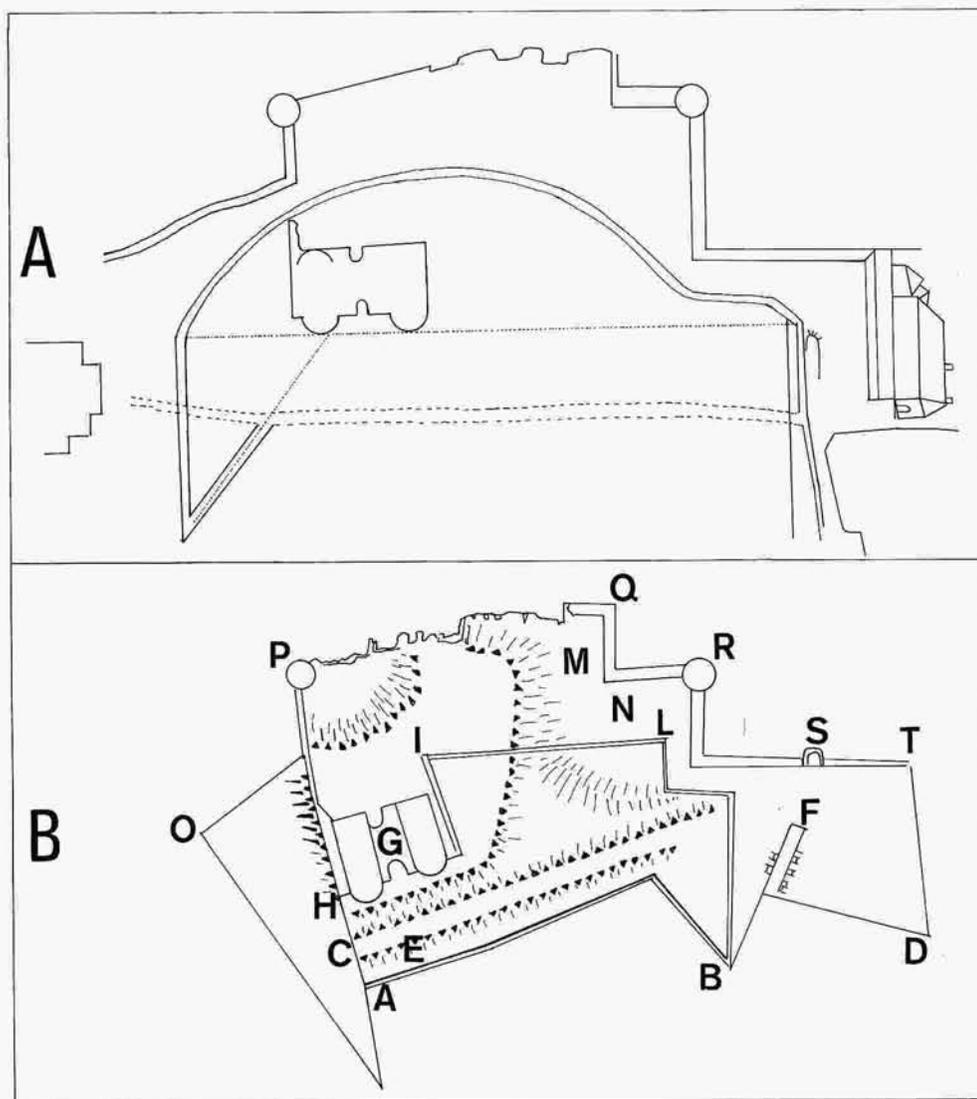


FIG. 9. — COPIES INTERPRÉTÉES DE PLANS DU XVII^e SIÈCLE

A : Esquisse de plan antérieure à 1688 (Archives départementales de l'Oise, H 10295).

B : Plan du 5 août 1688 (Archives départementales de l'Oise, un exemplaire dans H 10295, un autre dans H 10299)
(Voir légende en note 48).

D'après ces plans et leurs légendes, le secteur du « fort » se composait à l'époque d'une porterie à deux tours encadrant un passage d'entrée — les tours de Valois — (fig. 9, B, repère **G**), séparée de la cour des Ursulines par un fossé — peut-être même un double fossé — (fig. 9, B, repère **E**). Au revers de cette porterie était une zone à la configuration topographique tourmentée. Elle était limitée vers l'ouest par une enceinte ruinée au XVII^e siècle, délimitée dans le plan de 1688 par la ligne brisée **P-Q-R** (fig. 9). Mais la légende de ce plan mentionne explicitement l'existence de dénivelées importantes entre la plate-forme située au revers de la porterie, et les murs ruinés de l'enceinte **P-Q-R**. Peut-on accorder un crédit entier à cette légende de plan, destinée à favoriser le transfert au profit des Ursulines ? Le doute demeure sur ce point ; si l'on admet la véracité du plan, alors transparaît nettement une plate-forme détachée de l'éperon primitif, qui aurait été encadrée de murs formant une sorte de bastion (fig. 9, B, repère **P-Q-R**). La construction de l'enceinte n'aurait pas été suivie d'effet jusqu'au XVII^e siècle, l'intervalle entre la plate-forme primitive et les murs n'ayant été comblé que plus tardivement.

La motte de Crépy ? On cerne ainsi, d'après les plans de la fin du XVII^e siècle, l'existence d'une plate-forme indépendante, séparée du « logement du château » par un fossé encore reconnaissable à l'époque, dotée vers l'ouest d'escarpements compris dans une enceinte plus tardive ; d'après ces plans toujours, l'intervalle entre cette plate-forme et l'enceinte maçonnée la ceinturant vers l'ouest — ruinée au XVII^e siècle — n'avait pas été comblé.

J'interprète pour ma part cette plate-forme comme l'élément féodal majeur du château de Crépy, voire du *castrum*. Élément féodal majeur qui dut prendre la forme d'une motte semi-artificielle encore identifiable au XVII^e siècle ; séparée du plateau par un fossé double, elle fut dotée à une époque indéterminée d'une porterie qui servit de symbole féodal (fig. 3, repère A).

En 1331, un acte de la confrérie aux Prêtres établit que cette dernière détenait un terrain « dessouz le chastelet le roy, tenant à Jehan de Coullioles d'une part, et au chemin d'autre part » ; le titre de cet acte, dans le cartulaire de la confrérie, confère à la dite propriété la qualité de se trouver « séant dessous la tour le Roy » (49). On a vu qu'en 1197, dans la convention entre Philippe I^{er} de Nanteuil et la commune, était mentionnée une borne seigneuriale « sous la tour ». Ces deux références suffisent à attester le caractère prééminent de l'« ancien fort », assimilé à une « tour » — on dirait aujourd'hui donjon.

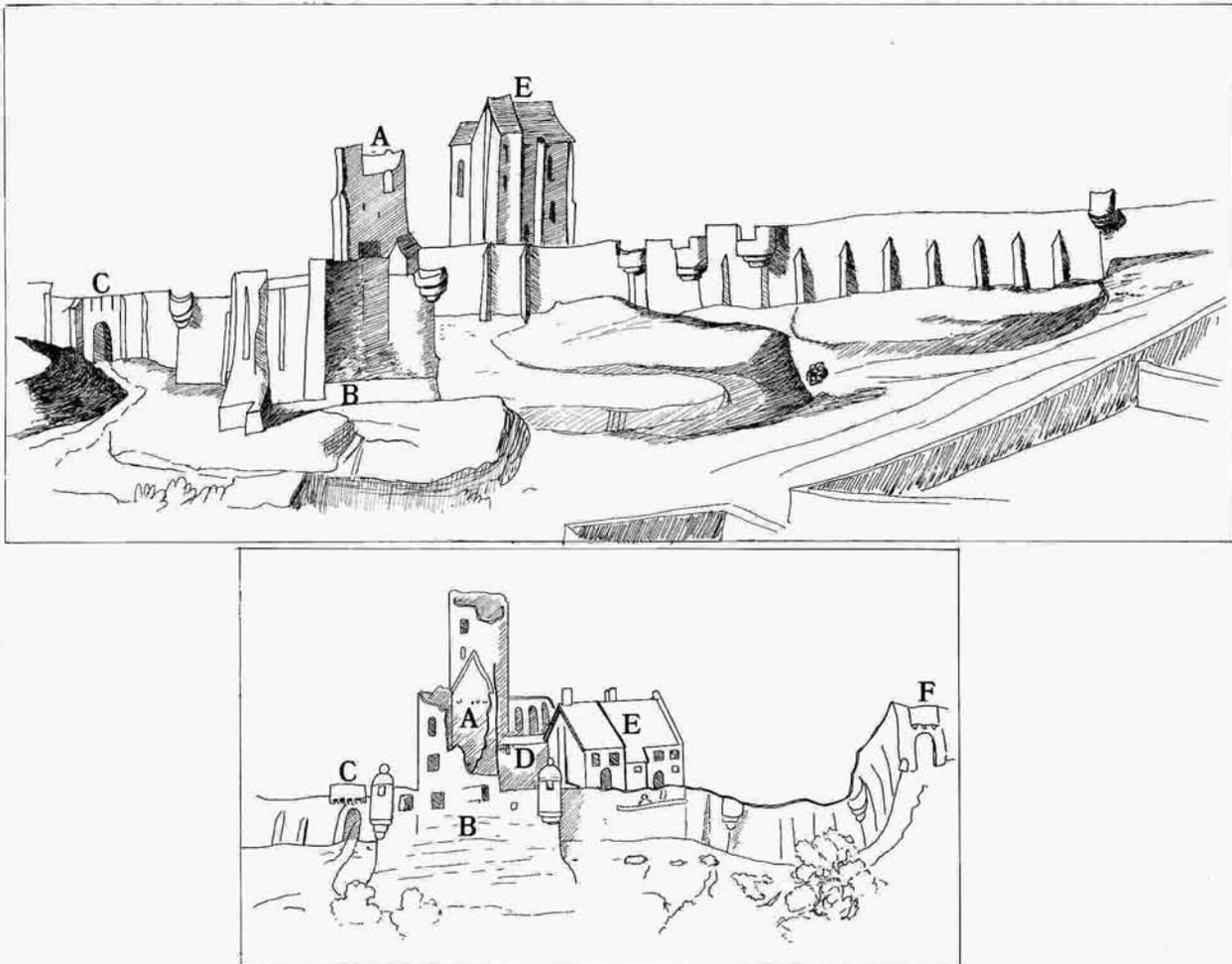


FIG. 10. — 1 : VUE DE LA VILLE DE CRÉPY PAR JOACHIM DUWIERT EN 1611

A : Les Tours de Valois. B : L'ancien « fort » ou château. C : La poterne Saint-Arnoul. E : L'Auditoire.

2 : VUE DE LA VILLE DE CRÉPY EN 1609, DANS LE PLAN DE LA GRUERIE DE NANTEUIL-LE-HAUDOIN

A : Les Tours de Valois. B : L'ancien « fort » ou château. C : La poterne Saint-Arnoul. D : L'ancienne chapelle Saint-Nicolas.
E : L'Auditoire. F : La poterne Sainte-Agathe.

Les vues du début XVII^e siècle. Deux vues, prises depuis le sud au tout début du XVII^e siècle, permettent de mieux appréhender l'état du « fort » à cette époque, avant les restructurations du XVIII^e siècle (fig. 10). La première date de 1609 ; il s'agit du plan de la gruerie de Nanteuil, dressé par J. Monnerye en 1609 (fig. 10, n° 1). La seconde date de 1611 ; elle a été dessinée par Joachim Duwiert, célèbre illustrateur des villes de France (fig. 10, n° 2) (50).

Toutes deux donnent l'image d'une sorte de bastion fortement saillant sur l'enceinte générale de la ville. Manifestement, la vue de Duwiert est plus réaliste ; la façade sud de ce bastion y est représentée avec une série de redans et de tourelles ou de contreforts, l'ensemble paraissant largement ruiné. Les angles extrêmes du bastion sont couronnés, dans les deux vues, par des échauguettes. Au revers de la face externe du bastion, les deux vues représentent la porterie du « fort », les « tours de Valois ». Dans la première, celle de Monnerye, les tours sont figurées de trois quarts ; la vue de Duwiert les représente en élévation arrière.

La gravure de Duwiert correspond assez exactement aux plans dressés vers 1688 (fig. 9). On y retrouve en particulier la consistance de l'enceinte sud du bastion, extrêmement ruinée, néanmoins marquée par des décrochements formant tourelles et contreforts. Les échauguettes sont bien représentées sur ces plans de la fin XVII^e siècle. En revanche, bien évidemment, ni l'une ni l'autre des deux vues ne figure l'intérieur du bastion, seul appréhendable par les plans du XVII^e siècle.

L'évolution au-delà du XVII^e siècle. Les efforts déployés par les Ursulines à partir de 1678 pour récupérer l'ancienne emprise du « fort » se heurtèrent à une enquête *commodo-incommodo* menée en 1689 (51). Ce n'est que le 4 janvier 1737 que les sœurs, s'appuyant sur l'exemple des moines de Saint-Arnoul qui récupéraient à leur profit des surfaces gagnées sur les escarpements depuis 1730, obtinrent l'autorisation de s'étendre aux dépens de l'ancien rempart (52). Les sœurs firent alors construire un mur — le mur actuel — « sortant de l'alignement de l'ancien mur », qui « va joindre la voûte de la poterne Saint-Arnould en sortant » (53). Le plan consolidé de la fig. 5 permet de comprendre que les travaux menés à cette époque visèrent à établir une muraille bastionnée englobant

le bastion du XVII^e siècle, le débordant essentiellement du côté nord-ouest ; cette construction intervint dans le courant du XVIII^e siècle, donnant lieu à diverses procédures entre les sœurs et l'abbaye Saint-Arnoul, les premières faisant creuser des galeries d'extraction au-dessous des terres de l'abbaye.

Ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, le terrain formant l'ancien château avait-il été annexé par le couvent des Ursulines ; par la suite, un remblaiement général dut avoir lieu, puisqu'il ne demeure aucune trace des séparations entre secteurs fonctionnels.

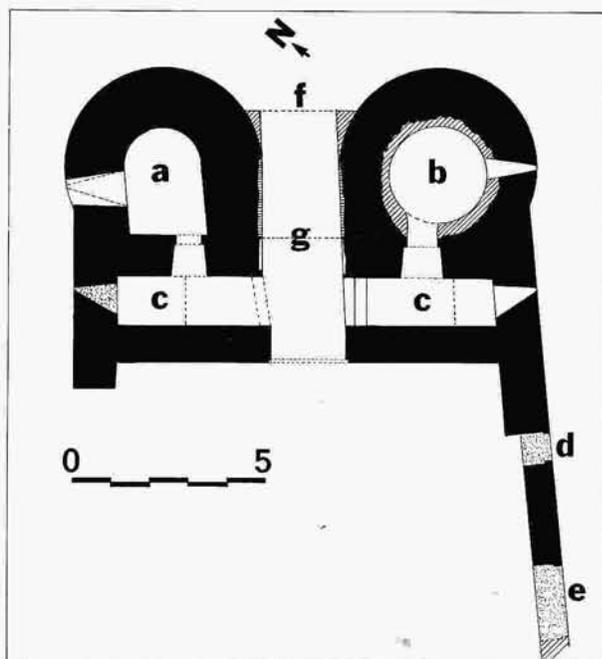


FIG. 11. — PLAN DES « TOURS DE VALOIS »

a : Salle voûtée de la tour nord. b : Cage de l'escalier en bois actuel.
c-c : Couloirs de desserte. d : Porte piétonne vers le Donjon.
e : Vestiges de la porte charretière vers le Donjon.

LES TOURS DE VALOIS

Les deux tours appelées dans les documents anciens « tours de Valois », formant la porterie de l'ancien « fort », demeurent de nos jours. Elles ont bien failli disparaître en 1778, date à laquelle fut prise la décision de transférer dans le bâtiment de l'Auditoire les prisons ; on envisagea à cette époque de récupérer les matériaux des deux tours. Heureusement, les Ursulines, se basant sur le bail de 1737, prétendirent avoir l'exclusivité de ces tours ; elles furent déboutées par l'administration royale, mais celle-ci admit de ne point supprimer les tours

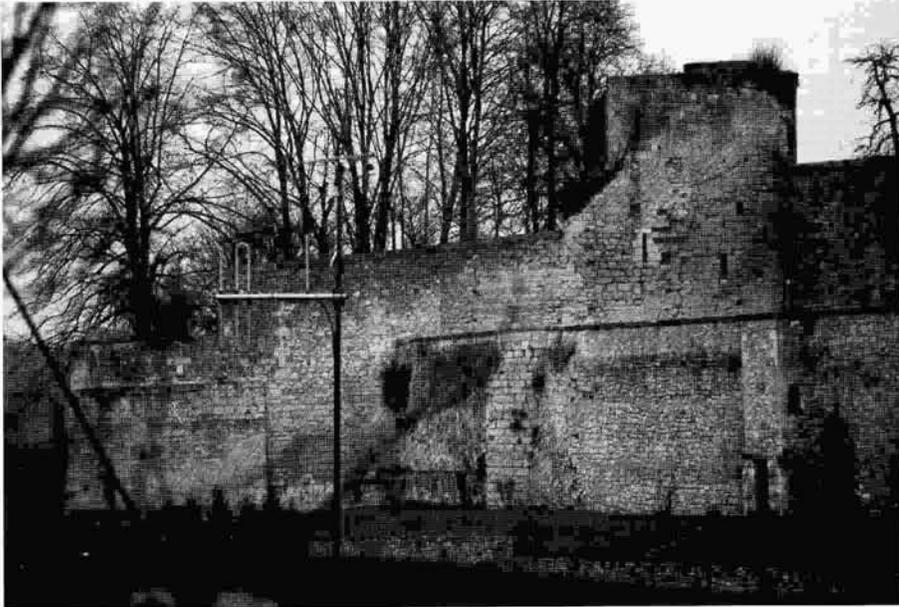


FIG. 12. — VUE DEPUIS LE SUD-EST DES « TOURS DE VALOIS »
ET DU MUR PRIMITIF DU « FORT ».



FIG. 13. — VUE DES « TOURS DE VALOIS » DEPUIS LE SUD-OUEST

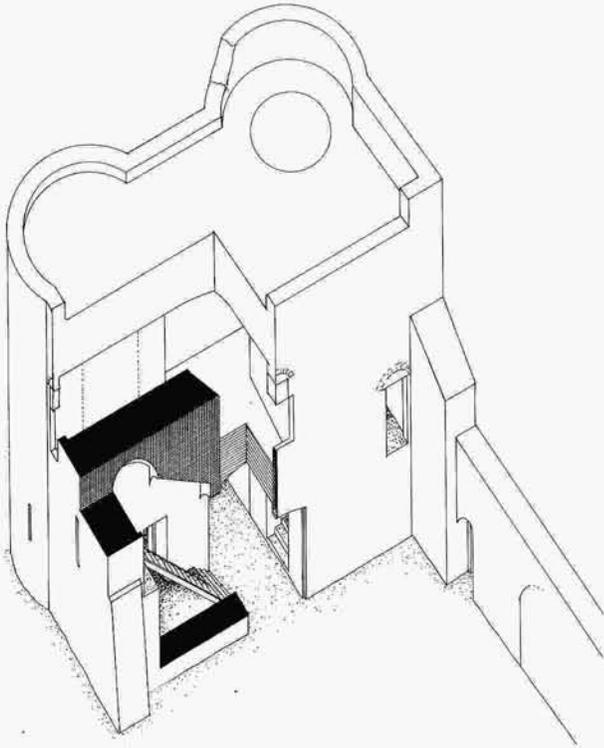


FIG. 14. — AXONOMÉTRIE EN ÉCORCHÉ
DES « TOURS DE VALOIS »

jusqu'à une hauteur indéterminée, sept assises seulement en demeurant ; ce mur était percé par une porte donnant accès au « fort ». Il se prolongeait vers le sud-ouest par une courtine percée de deux portes, l'une piétonnière, l'autre charretière, donnant accès vers l'ouest, vers la seigneurie du « Donjon ».

L'allure de l'unique ouverture, avec son tympan sous arc de décharge, traduit manifestement une époque assez ancienne, sans doute le XII^e siècle.

Les couloirs arrière de la porterie à deux tours. On peut admettre que la porterie à deux tours fut jetée au-devant de cette première clôture du « fort » ; la reprise apparaît assez nettement au sud-est (fig. 12). Il s'agit d'un ouvrage tout à fait atypique ; en effet, derrière les deux tours encadrant le passage d'entrée prennent place deux couloirs (fig. 11, repère e). Ces couloirs abritaient tout à la fois l'accès au rez-de-chaussée des tours, et des escaliers de bois menant à des portes en élévation ménagées dans le mur de fond, donc à l'extérieur de l'ouvrage (fig. 13, 14) ; ils sont surmontés de voûtes rampantes en berceau qui ne laissent aucun doute sur la fonction dirigée vers l'extérieur. Le palier de chacun de ces escaliers latéraux desservait par ailleurs une archère à ébrasement simple, doté d'une fenêtre de tir rectangulaire sans plongée ; celle du nord est murée, mais celle du sud demeure en état.

Les deux portes à l'étage sont aujourd'hui murées ; elles sont néanmoins parfaitement reconnaissables, surmontées de tympans semi-circulaires sous arc de décharge. Elles donnaient accès vraisemblablement aux chemins de ronde, ou aux galeries hautes formant chemin de ronde des courtines se détachant à angle droit de la porterie. Il ne demeure aujourd'hui de la courtine ouest que de pitoyables indices, constitués par le contrefort surmonté des arrachements d'un mur mince : au sud, on a vu que la courtine demeure.

Il n'est pas impossible, par ailleurs, que les deux portes aient été reliées par une galerie de bois couverte ; en effet, on note au-dessus de leurs linteaux, sur une hauteur de six à sept assises et sur la totalité de la largeur du mur de revers, les traces d'un incendie qui a rosi les pierres de parement. Et, en tout état de cause, ces escaliers

qui formaient partie intégrante de la clôture du couvent. Il fut décidé alors de ne prélever les pierres qu'au sommet des tours, celles-ci devant conserver une hauteur de 30 pieds au moins (54).

Identification d'une première époque. La porterie se présente comme un ouvrage d'entrée à deux tours encadrant un passage central (fig. 11, fig. 15). Elle est majoritairement construite en moyen appareil régulier d'une pierre calcaire jaunie par le temps ; au revers cependant, sur une hauteur de sept assises environ, on identifie l'utilisation d'une pierre différente, également calcaire, nettement plus blanche, débitée en quartiers légèrement plus allongés (fig. 13). Vers le sud-ouest, un mur se détache de l'ensemble, amorçant l'enceinte du « fort » ; il est appareillé sur son parement sud dans le même matériau, avec la même stéréotomie, sur une quinzaine d'assises. Dans ce mur étaient percées deux portes autrefois (fig. 5, repère 7 ; fig. 12). La première, porte piétonnière (fig. 11, repère d), bien que murée, est parfaitement reconnaissable ; de forme rectangulaire, elle est surmontée d'un tympan semi-circulaire sous arc de décharge plein cintre. La seconde, porte charretière, n'est reconnaissable que par un piédroit et l'amorce d'un arc de décharge (fig. 11, repère e).

Dès l'examen extérieur, on est donc fondé à identifier dans cette porterie une première phase constructive.

Elle aurait consisté en la réalisation du mur de fond,



FIG. 15. — VUE DES « TOURS DE VALOIS » DEPUIS LE NORD-EST

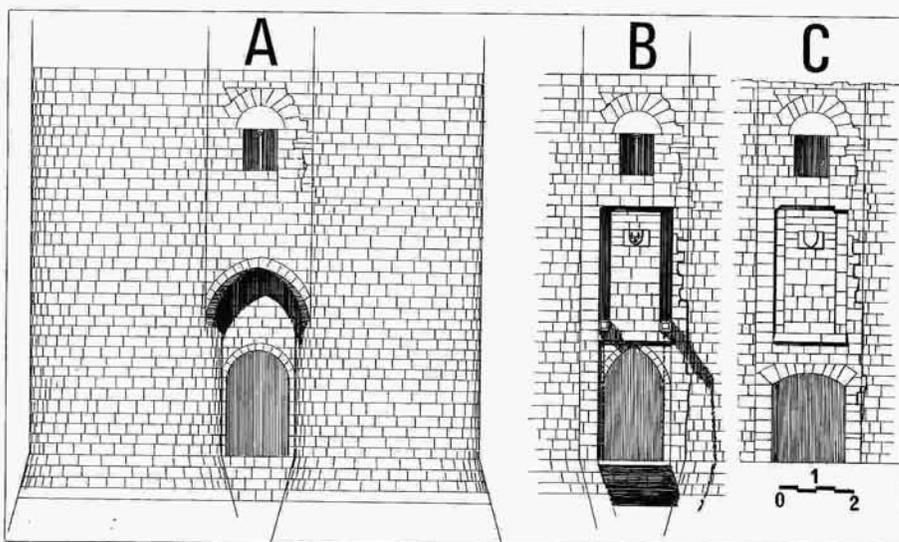


FIG. 16. — ÉLÉVATION RESTITUÉE DES TROIS PHASES DU COULOIR D'ACCÈS DES « TOURS DE VALOIS ».

A : Hypothèse de restitution de l'élévation primitive (XII^e siècle).
 B : Restitution de l'élévation au XV^e siècle. C : Élévation actuelle.

voûtés n'autorisaient aucune circulation entre les étages des tours; il n'y existait pas de porte pour accéder au premier étage.

Les deux tours au rez-de-chaussée. En dehors de cette curiosité relative aux couloirs arrière, la porterie se présente comme un ouvrage relativement classique, mais extrêmement modifié au cours des siècles, de telle sorte que sa lecture est assez difficile. On identifie facilement le noyau primitif de l'ouvrage, constitué par deux tours circulaires, faiblement saillantes, encadrant un passage central; mais seule la tour du nord offre encore, intérieurement, quelques caractères de son état primitif au rez-de-chaussée, avec une salle voûtée en cul-de-four (fig. 11, repère **a**); elle possédait vers le nord une seule archère, transformée plus tard en fenêtre. Il n'existait donc pas plus de communication interne entre les niveaux des tours que de communication externe: l'indépendance était vraisemblablement totale, afin de créer une scission à but défensif.

La tour du sud ne présente plus malheureusement de caractère originel en son intérieur; les salles en ont été entièrement reprises à une époque indéterminée, sans doute moderne, pour accueillir un escalier de bois (sans doute une vis de bois primitivement, aujourd'hui réduite à un simple escalier de meunier) (fig. 11, repère **b**). Vers le sud, la salle du rez-de-chaussée possédait une archère qui a été conservée lors des modifications; sa fente externe, sans plongée, est encore reconnaissable.

L'élévation des tours. Les deux tours ont été arasées, on l'a vu plus haut, à une hauteur de 30 pieds, près de dix mètres, après 1778; elles ne possèdent plus que deux étages, dont un terrassé. Les deux vues anciennes (fig. 10) leur confèrent une hauteur plus importante, mais leur non concordance n'autorise à aucune interprétation fiable. Selon Duwiert qui représente la face arrière, on serait tenté de penser tout au plus qu'il existait, en 1611, le reste d'un mur de hauteur suffisante au second étage pour qu'il ait été autrefois couvert par une charpente, et non terrassé comme aujourd'hui. En revanche, Monnerye semble indiquer, en 1609, une tour sud nettement détachée du reste de l'édifice, sur laquelle seraient demeurés les solins d'une toiture en bâtière. On ne se hasarderait pas à une exégèse des deux représentations, la seule remarque que l'on puisse faire étant la meilleure garantie de fiabilité de Duwiert.

L'ensemble se présente comme un ouvrage relativement homogène, si l'on excepte le couloir d'accès et le mur qui le surmonte; partout ailleurs, le moyen appareil régulier est cohérent, et l'on y reconnaît facilement les ouvertures primitives. On remarque sur le mur de fond sud-ouest (fig. 13) et sur les flancs nord et sud de la porterie (fig. 14), des fenêtres rectangulaires couvertes de tympan approximatifs semi-circulaires sous arc de décharge; chacune d'entre elles a été dénaturée à une époque postérieure à la construction, la reprise conduisant à un abaissement de l'appui, et à un murage partiel de la partie supérieure de l'ouverture. Les trois ouvertures qui viennent d'être citées sont cohérentes au plan de leur altimétrie; elles le sont également au plan de l'aspect, parfaitement identifiable à celui des portes donnant sur les courtines, évoquées plus haut.

Manifestement, les reprises de la porterie qui eurent lieu après le voûtement du passage central, sur lequel on va revenir, ont eu pour effet d'abaisser l'altimétrie du niveau situé au-dessus de l'entrée; elles ont conduit à modifier profondément les ouvertures du second niveau primitif. En revanche, on reconnaît au-dessus du passage d'entrée, côté nord-est, une ancienne baie absolument identique aux trois autres qui viennent d'être décrites; mais elle ne se situe pas en altimétrie au même niveau que les précédentes, et prouve l'existence d'un second étage aujourd'hui totalement aveuglé par les voûtements postérieurs, au-dessous du niveau terrassé actuel (fig. 15). Ce dernier est donc le résultat de campagnes de reprise postérieures à la construction primitive.

En définitive, à examiner l'élévation externe, il est frappant de constater de tous côtés l'existence de fenêtres rectangulaires à tympan et arc de décharge semi-circulaires relativement frustes, qui sont similaires dans leur mise en forme aux portes de la courtine sud-ouest. Il est donc extrêmement probable que la première campagne de construction, marquée par les assises de pierres blanches allongées, et la seconde, marquée par l'appareil moyen régulier, se sont succédées à un intervalle extrêmement court.

Enfin, la facture de ces baies atteste sans l'ombre d'une discussion, d'une époque de construction haute, que l'on ne peut guère avancer au-delà de la fin du XII^e siècle. En effet, la présence de fenêtres, et non d'archères, sur les faces vues ou non-vues de la porterie permet d'exclure que celle-ci ait appartenu à la génération des porteries « philippiennes » qui furent de règle à partir des années 1180 dans les régions proches de la couronne française. Mais, en revanche, l'existence d'archères dans les couloirs arrière est un indice en faveur d'une datation

point trop reculée. De telle sorte que l'on est tenté, en analysant cette porterie de façon externe, de l'attribuer au XII^e siècle, avant 1180, et vraisemblablement postérieurement à 1150.

Le couloir d'accès. Le couloir d'accès, large de près de deux mètres, se trouvait cantonné entre les deux tours de la porterie. Il ne demeure rien de son appareillage primitif. En effet, l'analyse des parements de ce passage montre qu'il fut modifié en deux phases. Dans la première, l'arrière en fut voûté, entre les deux couloirs-escaliers de revers. A cette époque intervint une première modification de la façade comprise entre les deux tours d'entrée; tout le panneau situé en-dessous de la fenêtre primitive du niveau 3 fut remplacé pour laisser place à un dispositif de pont-levis à flèches encore parfaitement reconnaissable (fig. 15, 16). Entre les deux flèches du pont-levis fut mis en place un blason, malheureusement martelé. Il est probable que la porte primitive resta en place à cette époque.

Dans un second temps, toute la partie antérieure du passage fut, elle aussi, voûtée en arc segmentaire, rendant obsolète l'existence du pont-levis à flèches qui ne pouvait plus être manœuvré dès lors qu'existait une voûte continue dans le passage; la porte d'entrée proprement dite fut alors couverte d'un arc segmentaire, alors que les piédroits en étaient remplacés (fig. 16). La totalité du passage d'entrée fit alors l'objet d'un reparalement, en même temps qu'on le voûtait, de telle sorte que tous les dispositifs primitifs, herse, assommoirs, vantaux, disparurent à cette époque.

Les étages des tours. L'analyse du premier étage des « tours de Valois » est presque impossible, tant sont grandes les modifications qui l'ont affecté au cours des siècles; à commencer par le voûtement général du couloir d'accès, qui a conduit à un surbaissement du plancher; mais bien d'autres remaniements y ont eu lieu, comme le voûtement sur voûtes d'arêtes, la création de cloisons intermédiaires, toutes modifications vraisemblablement contemporaines de l'une ou l'autre des phases qui marquèrent l'évolution du concept défensif (fig. 14).

Datations. En définitive, les « tours de Valois » sont, ni plus ni moins, un châtelet d'entrée à deux tours pour accéder à la partie la plus noble du château, dont on a vu qu'il s'agissait sans doute, à l'origine, d'une motte semi-artificielle. Il est probable que cette motte reçut, au fil du temps, une fortification qui évolua; les « tours de Valois » ont très certainement marqué une étape importante de cette évolution, car on ne peut les comprendre qu'en connexion avec les courtines qui en partaient vers le sud-ouest pour ceinturer l'ancienne motte.

Il n'est pas impossible qu'il y ait eu, dans cet édifice très complexe, une première phase reposant sur le seul mur de fond sud, et se prolongeant par des courtines vers le sud-ouest; mais cette phase constructive, bien reconnaissable au plan de l'emploi des matériaux, fut immédiatement suivie par une seconde phase où le châtelet lui-même fut projeté au-devant de l'enceinte. L'édifice qui vit le jour peut être considéré comme très atypique; l'existence d'un espace de circulation sous forme de couloir au revers ne se rencontre nulle part ailleurs. Il faudrait l'appoint de la fouille pour élucider définitivement le rôle de cet ouvrage; en effet, l'absence de données relatives à son environnement sud-ouest ne permet pas de trancher définitivement sur la fonctionnalité.

Cependant, il ne fait pas de doute, compte tenu du rôle féodal que jouèrent ces deux tours, qu'il s'agit du seul élément qui fut jamais maçonné sur l'ancienne motte; on ne peut en aucune façon exclure qu'il se soit agi d'un logis noble sur passage d'entrée, ce qui expliquerait les fenêtres, ainsi que la présence des couloirs-escaliers au revers. La datation, quant à elle, n'est guère plus assurée; cependant, la certitude que l'ouvrage date d'avant Philippe Auguste, d'une part, le caractère relativement novateur du plan, suffisent à penser qu'il s'agit d'une construction bâtie à une époque charnière dans le XII^e siècle, sans doute l'époque de Philippe d'Alsace, peu après 1168.

Malheureusement, la porterie fut amplement modifiée au cours du temps; la première modification d'importance fut celle qui la vit accueillir un pont-levis à flèches, non antérieurement aux années 1360, époque à laquelle se développa ce type d'aménagements. J'aurais tendance à penser que cet aménagement intervint lors des travaux menés par Louis d'Orléans, premier duc de Valois, dans son duché. Certes, il n'en existe pas le commencement d'une preuve; cependant, la certitude dans laquelle on est que le duc mena des travaux d'amélioration dans ses châtellenies permet de postuler avec une quasi-certitude que l'aménagement du pont-levis intervint à cette époque.

La dernière phase, celle de la suppression du pont-levis, avec voûtement de la partie antérieure du passage d'entrée, n'est pas datée; elle a pu survenir à toute époque mais je serais tenté de penser qu'elle intervint seulement

après que les sœurs Ursulines eurent pris possession des tours en 1737. Il n'est pas impossible que ce soit à cette époque qu'aient été apportés les ultimes aménagements de la porte : voûtement du passage antérieur, voûtement sur arêtes de l'étage, surbaissement des baies, murage de la baie nord. Cet aménagement ayant eu essentiellement pour but de transformer l'ancienne porterie défensive en un bâtiment civil.

Bâtiments annexes. Je ne voudrais pas quitter ce chapitre consacré aux « tours de Valois » sans signaler, par ailleurs, les marques qui demeurent de bâtiments accolés au devant et sur les flancs de la porterie. Des saignées furent pratiquées dans la maçonnerie pour accueillir les toits de bâtiments accolés ; ainsi, la tour du nord porte-t-elle les stigmates d'un toit d'appentis, descendant depuis le sommet de la tour, s'interrompant au milieu de cette tour (fig. 15). Un autre appentis, orienté à l'inverse, ceinturait la même tour dans sa partie basse vers l'ouest. Côté est, on trouve également la marque de structures non pérennes dans la maçonnerie : trace d'un toit en bâtière par sa saignée, trous de boulins articulés verticalement sur la face nord-ouest. Il a existé, à des époques indéterminées, des structures appuyées aux « tours de Valois » ; mais il n'en demeure plus rien.

L'ENCEINTE DU « FORT »

L'enceinte du « fort » demeure aujourd'hui, vers le sud et l'ouest ; on sait avec certitude qu'une bonne partie en fut reconstruite après 1737 par les sœurs Ursulines. On sait aussi, grâce aux archives, que les sœurs recoururent pour construire l'extension à des carrières souterraines établies depuis leur terrain ; leurs maçons n'hésitèrent pas à lancer des galeries d'extraction sous les terres de Saint-Arnoul, donnant lieu à des procédures. Ainsi, en 1778, un procès était en cours au sujet du « grand mur sortant de l'alignement de l'ancien mur » qui « va joindre la voûte de la porterne de Saint-Arnould » incluant non seulement les « ruines du vieux chasteau » mais aussi les terrains situés en contrebas (55) ; on apprend par cette procédure que la construction du mur de clôture actuel fut relativement tardive, et qu'elle empiéta assez nettement sur des terrains considérés comme privés, puisqu'elle obligeait à décaler un chemin de remontée de la vallée à la poterne.

La partie sud-est de l'enceinte. Comme on l'a vu plus haut, un mur se détache en direction du sud-ouest depuis l'ancienne porterie ; on y lit les traces d'une première campagne de construction, avec les restes de deux portes, l'une piétonnière, l'autre charretière, donnant vers la seigneurie du « Donjon » (fig. 5, repère 7). La présence même de ces portes suffit à attester de l'origine médiévale de la séparation entre le « fort » ou motte et la seigneurie créée aux dépens du château dès le XI^e siècle. Au-delà, vers le sud, on reconnaît facilement l'existence de la courtine médiévale prenant naissance dès le fond de la vallée, au sud-ouest, et venant rejoindre l'ancienne porterie ; si elle a été surmontée à l'époque classique d'un mur de clôture à chaînages, tout le reste de la maçonnerie est clairement homogène.

Aujourd'hui, ce mur regardant le sud-est donne pour sa partie sud sur la vallée, pour sa partie nord sur une terrasse qui appartient au fief du « Donjon », limitée vers le sud par un mur de soutènement. Cependant, les plans de la fin du XVII^e siècle et leurs légendes permettent de reconnaître, en cette zone, une lacune : ainsi, dans la fig. 9, est citée une « bresche et ebullition des rempars de la ville contenant dix toises de large sur quatre toises de hauteur, et les terres et descombre avalés dans ladite bresche des glassys ». J'ai restitué, dans la fig. 5, cette brèche qui existait dans l'enceinte terrassée du « Donjon », brèche qui n'est pas figurée dans les deux vues du début du XVII^e siècle (fig. 10) peut-être pour des raisons de perspective.

Il est certain que la « brèche » qui existait à la fin du XVII^e siècle était due à la moindre résistance d'un secteur comblé de façon récente, correspondant à une ancienne séparation — un fossé — entre le « fort » et le « Donjon » ; au demeurant, cette brèche était cantonnée à l'est par un contrefort encore bien reconnaissable, manifestement médiéval (fig. 5, repère 8), qui marquait l'extrémité du mur d'enceinte du « Donjon ». Si depuis le XVII^e siècle, ce fossé a été à nouveau comblé, et masqué par un mur de soutènement, celui-ci dépare à tel point avec l'enceinte du fort, d'une part, et le contrefort 8, que l'on est assuré de son caractère moderne. On a la preuve de son existence passée par l'inventaire de 1439 publié en Annexe, qui signale que l'hôtel du Donjon est situé « raboutant aux fossés dudit chastel ».

Ainsi peut-on, au travers de l'analyse de l'architecture, valider les hypothèses faites plus haut en ce qui concerne l'existence de la motte. Il resterait à savoir précisément si les deux portes (fig. 5, repère 7) avaient pour but de desservir le « Donjon », ou s'il s'agissait de portes vers la campagne, auquel cas une rampe aurait été ménagée entre elles et le contrefort 8. En raison de l'évident manque de défenses qui les caractérise, cette dernière solution m'apparaît assez irréaliste ; je les interprète donc comme des portes d'accès du « Donjon » au « fort », séparés du « Donjon » par un fossé.

L'angle sud et la partie sud-ouest de l'enceinte. Le mur médiéval demeure aujourd'hui tant vers le sud-est que vers le sud-ouest ; son angle sud est renforcé par un épaississement et un glacis vers le sud-est, alors que son élévation sud-ouest prend assise sur un imposant glacis, et vient s'achever sur un contrefort de belle taille. Ce contrefort est représenté sur la vue de Joachim Duwiert (fig. 10) ; cette vue marque une nette séparation graphique entre les parties sises au sud, largement ombrées, et les parties situées au nord. Moins clairs, les plans de la fin du XVII^e siècle représentent un secteur assez ruiné (fig. 9) avec des contreforts nombreux.

L'aspect actuel du mur imposant, véritable bastion, suffit à attester du caractère médiéval authentique de l'élévation ; mais, au-delà de cette simple indication, les plans du XVII^e siècle montrent clairement que l'angle formé par la courtine sud-est et la courtine sud-ouest fut gagné au-devant d'une structure terrassée antérieure, une motte, sans que le comblement entre l'ancienne terrasse de la motte et le nouveau périmètre ait pu être mené à terme.

La partie ouest et nord-ouest de l'enceinte du « fort ». En revanche, à partir du grand contrefort sud-ouest, la totalité du mur formant bastion vers le nord-ouest apparaît manifestement classique : il s'agit du mur construit après 1737, en chantier encore en 1778. La superposition des plans cadastraux actuels, et des plans de la fin du XVII^e siècle, permet de bien mettre en évidence l'enveloppement qui fut pratiqué au XVIII^e siècle autour des parties les plus ruinées de l'édifice médiéval. Si on laisse de côté le mur classique, ces plans du XVII^e siècle donnent l'image d'un front marqué par une tour rectangulaire en saillie sur une courtine à redans (fig. 9) ; les vues perspectives du début du XVII^e siècle, du moins celle de Duwiert, n'infirmes pas cette vision (fig. 10) restituée en fig. 5.

Il est bien sûr exclu aujourd'hui de prétendre fournir une quelconque indication chronologique sur cette partie d'enceinte, totalement absorbée dans la plate-forme réalisée par les Ursulines au XVIII^e siècle. On ne peut manquer cependant de constater, selon les plans de la fin du XVII^e siècle, qu'elle débordait largement de l'ancienne motte ; plus, cette partie d'enceinte n'avait aucune cohérence avec la porterie des « tours de Valois » à laquelle elle ne prétendait nullement se raccorder. Autant que l'on puisse en juger aujourd'hui, il s'agissait bien plutôt d'une nouvelle délimitation de la partie réservée du château vers l'extérieur, délaissant la motte primitive pour former une sorte de bastion.

Aussi aurai-je plutôt tendance à penser que, si la partie sud de l'enceinte du « fort » est médiévale, et peut être datée d'une époque voisine de celle de la porterie des « tours de Valois », au contraire la partie nord fut liée à une mise en défense plus récente, qu'il s'agisse de l'occupation anglaise de 1434-1435 ou des guerres de la Ligue ; je pense pour ma part que l'occupation anglaise de 1434-1435 fut l'un des moments les plus propices pour cette modification du contexte nord-ouest du château (56).

SYNTHÈSE

En définitive, le secteur du « fort » de Crépy a été marqué par une évolution considérable. Sans doute ce secteur fut-il, à l'origine, le site de la motte seigneuriale, séparée du plateau par des fossés encore reconnaissables au XVII^e siècle. Il est vraisemblable qu'au XII^e siècle, peut-être sous le règne de Philippe d'Alsace, cette motte fut l'objet de travaux destinés à mieux l'isoler du reste de la ville et du château, voire du « Donjon ». On édifia alors une porterie spacieuse, peut-être une porte-logis, regardant la basse-cour du château ; on commença vers le sud la construction d'une muraille ceinturant la motte, se raccordant à la porterie, affirmant cette séparation d'entre le secteur réservé et les espaces connexes.

Il est probable que les modifications entreprises à cette époque ne furent pas menées à terme ; une bonne raison pourrait en être la disparition prématurée de Philippe d'Alsace de la scène politique. Après lui, Aliénor

de Vermandois n'avait guère de raisons de mettre en œuvre un programme défensif; plus tard encore, il n'entraîna plus dans les visées de Philippe Auguste, après sa récupération du Valois, de constituer un pôle défensif ou symbolique important à Crépy.

L'ancienne motte, ainsi restructurée sur sa face sud au moins, demeura tout au long du Moyen Âge le symbole de la puissance féodale; les « tours de Valois », l'ancienne porterie-logis, devinrent les « tours de l'homme », l'ensemble conservant l'appellation de « tour du Roi ». Peut-être furent-elles réaménagées, pour la première fois, sous Louis d'Orléans, à la fin du XIV^e siècle, accueillant un pont-levis à flèches; peut-être le secteur du « fort » fut-il, peu après, en 1434, complété par un prolongement de son enceinte vers le nord.

L'essentiel est de noter l'état d'inachèvement qui le marquait à la fin du XVII^e siècle, lorsque les sœurs Ursulines cherchèrent à s'en rendre maîtresses. Visiblement, jamais les restructurations du « fort », quelles qu'elles soient, n'avaient pu être mises totalement en œuvre, de telle sorte que même à cette époque là, il était impossible de les analyser de façon correcte.

LE « DONJON » DE CRÉPY

LA STRUCTURATION GÉNÉRALE ET LES RAPPORTS AVEC LE CHÂTEAU

La seigneurie du « Donjon » ne peut plus se définir aujourd'hui qu'au travers des pièces d'archives émanant de l'administration féodale. La plus ancienne est l'inventaire de 1439 publié en Annexe qui signale que l'hôtel du « Donjon » est constitué d'une grande salle de cinq travées et de la chapelle Saint-Aubin de trois travées; l'ensemble est contigu au château, tient à la muraille de l'enceinte urbaine, enfin aussi aux fossés du château. Plus tard, le 6 janvier 1529 (v. st.), l'aveu de maître Arthur d'Aunoy signale « la maison et manoir du donjon située et assis dedens la ville de Crespi avecques ses appartenances sauf que le lieu du plaidoyer demeure au profit du roy... » (57).

Les deux bâtiments constitutifs. Les deux éléments fondamentaux de la seigneurie du « Donjon » paraissent donc avoir été, de tout temps, les deux bâtiments qui demeurent, appelés « Auditoire » ou « Château ». Il s'agit du bâtiment abritant aujourd'hui le Musée de l'Archerie et du Valois (fig. 5, repère 3), et de la chapelle Saint-Aubin (fig. 5, repère 2); le premier est la « grant salle » signalée par l'inventaire de 1439, dénommé « lieu du plaidoyer » dans l'aveu de 1530, alors que le second a toujours conservé son appellation et sa fonction de chapelle Saint-Aubin (fig. 17).

Ces bâtiments se situaient à la pointe sud de l'enceinte primitive du château, telle qu'elle a pu être restituée ci-dessus. Vers la ville, c'est-à-dire vers l'est, ils donnaient sur une rue publique occupant peut-être l'emplacement du fossé primitif délimitant le château de son bourg; on a vu plus haut que Carlier n'hésitait pas à faire de cette rue l'un des accès principaux de la ville, par la « porte souterraine du chemin de Bapaume ». Quoiqu'il en soit, seule la chapelle possédait, de ce côté, une porte vers la ville et l'espace public; initialement, la porte servant aujourd'hui d'accès au Musée, qui ne fut percée qu'au XVII^e siècle, n'existait pas, et l'ensemble des deux bâtiments fonctionnait tourné vers le château, à l'exception du rez-de-chaussée de la chapelle Saint-Aubin, ouvert au public.

Vers le château proprement dit (vers le nord), l'analyse des archives du XVII^e siècle permet d'affirmer qu'il n'existait pas, à cette époque, de séparation physique entre château et « Donjon »; cette situation était-elle conforme à la situation médiévale? Très certainement non. Un premier indice va dans ce sens: la présence de deux portes donnant depuis le « fort » au sud-est sur la terrasse du « Donjon », alors qu'il existait une porte depuis le « fort » vers le château, donnant au nord de la chapelle Saint-Nicolas (fig. 5, repère 4). S'il n'y avait pas eu séparation physique entre château et « Donjon », on s'interrogerait sur l'utilité de ces portes. Mais un second indice est fourni par l'inventaire de 1439, qui indique que l'étage haut de la chapelle fut utilisé, vers 1430, pour installer des canons lors de l'assaut du château; le texte est tout à fait explicite, puisque les fenêtres ont été dégarnies « à jeter canons contre le chastel ». Il existait donc une séparation physique, au moins par des fossés, faute de quoi les assaillants eussent pu pénétrer depuis le « Donjon » qu'ils contrôlaient, dans le château.

La terrasse et l'enceinte. Il n'est guère plus facile d'être positif en ce qui concerne les abords sud des bâtiments constitutifs du « Donjon ». Ils sont, en effet, précédés par une terrasse se terminant sur un mur de soutènement à contreforts prolongeant l'enceinte de ville existant au sud-est. Ce mur de soutènement est manifestement moderne (c'est-à-dire postérieur à l'époque classique) si l'on en juge par son appareil, marqué de harpes qui n'eussent jamais existé au Moyen Age. Seul un contrefort (fig. 5, repère 8) est de facture incontestablement médiévale; on a vu plus haut qu'il était la borne extrême au-delà de laquelle se trouvait le fossé du « fort ».

Il semble donc que le mur de soutènement actuel résulte d'une reconstruction, pour le moins. Car, au-delà de son aspect, il faut noter que la zone libre située entre le bâti et le mur de soutènement se retrouve sur toute la partie sud-est de l'enceinte urbaine, au point que l'analyse strictement cadastrale permet de se demander s'il ne s'est pas agi d'une extension intervenue au Moyen Age ou ultérieurement pour agrandir la superficie intérieure de la ville. On retrouve nettement la trace de ce processus à l'ouest comme au nord, dans les possessions de Saint-Arnoul (les bâtiments de l'abbaye, en dehors de l'église, furent pour l'essentiel gagnés ainsi sur les anciennes pentes par l'édification de murs recélant en leur sein plusieurs niveaux de caves voûtées superposés).

Il est donc probable que la terrasse qui s'étend au sud des bâtiments du « Donjon » a résulté d'un tel processus d'extension, ce qui explique qu'elle a débordé, au sud-est, sur l'emprise de la rue publique qui vient se terminer en cul-de-sac sur elle. L'inventaire de 1439, qui contient un descriptif des travaux réalisés pour réparer les séquelles des troubles des années précédentes, est assez indicatif à ce sujet; il mentionne, en effet, la construc-

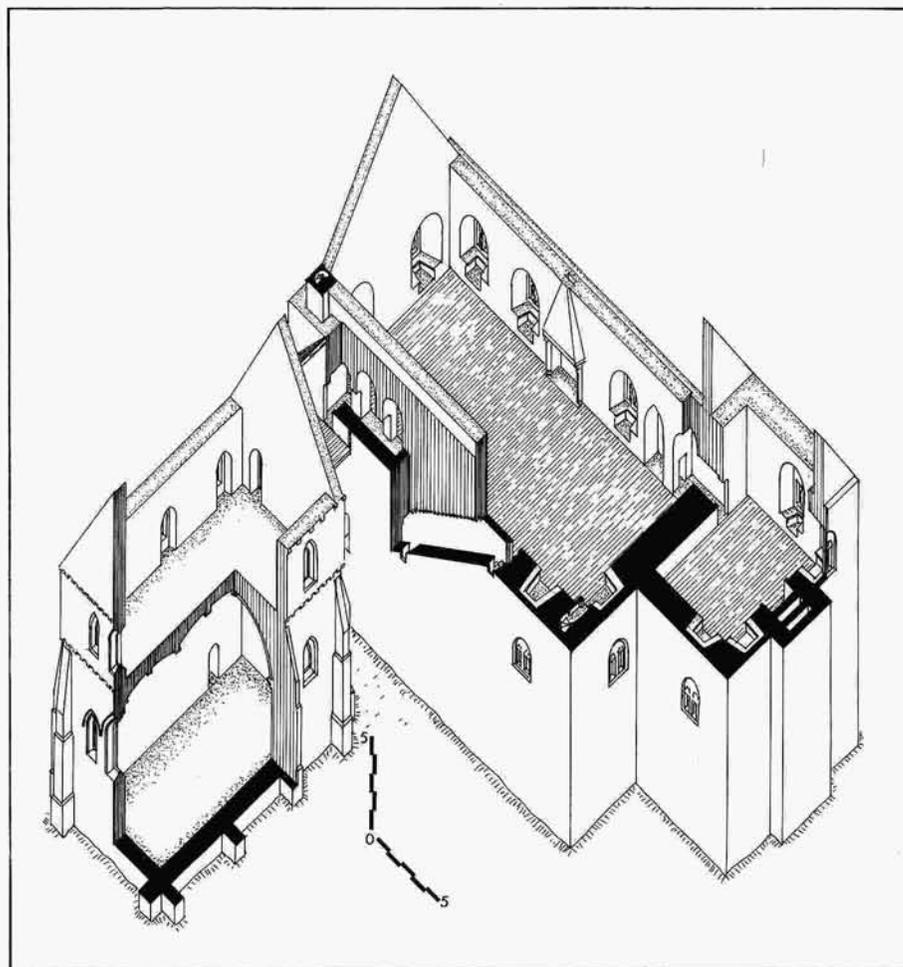


FIG. 17. — AXONOMÉTRIE EN ÉCORCHÉ DES DEUX BÂTIMENTS CONSTITUTIFS DU « DONJON »

tion d'un mur de pierres sèches de 6 toises de longueur « qui fait closture dudit hostel du Donjon contre la ville à l'endroit du puits », ainsi que la réfection totale de ce puits. Or ce puits est bien localisé (fig. 5, repère 9). On peut en déduire qu'en 1439, la séparation physique entre la terrasse du « Donjon » et la terrasse lui faisant suite, côté ville, vers le sud-est, n'était pas encore effective, ou qu'elle était suffisamment fragile pour avoir été mise à mal pendant les troubles. Mais, indice plus troublant encore, le puits se trouvait inséré dans ce mur mitoyen entre le « Donjon » et la ville; on aurait peine à croire que ceci ait pu exister dans la phase primitive.

Une position dominante, mais une relation au château et à la ville difficiles à restituer. En définitive, la topographie de l'ancienne seigneurie du « Donjon » est difficile à cerner précisément, tant elle paraît avoir été modifiée au cours des siècles. Cependant, à la lecture des interprétations qui ont pu être faites jusqu'à présent, on peut estimer que cette seigneurie, lorsqu'elle fut démembrée au XI^e siècle, occupait une zone stratégique de l'ensemble castral (fig. 3, repère C). Située à l'extrême pointe sud de la « zone réservée », elle contrôlait l'accès sur le plateau du « chemin de Bapaume », que celui-ci ait pénétré par la « porte souterraine » de Claude Carlier, ou plus prosaïquement par la poterne Sainte-Agathe.

L'histoire des fiefs du « Donjon » reste à faire; Michel Bur en a fourni quelques éléments dans son livre sur l'histoire de la Champagne, montrant que ces fiefs étaient généralement attribués aux officiers « châtelains », chevaliers plus spécifiquement affectés à la garde du *castrum* en l'absence du prince (58). En l'occurrence, il ne s'agit pas exactement de la même évolution historique à Crépy, puisque le fief du « Donjon » fut constitué en faveur d'une branche cadette de la famille, qui ne joua pas le rôle de chevaliers « châtelains »; de plus l'assise du fief semble avoir été, contrairement à d'autres sites, établie sur un secteur dominant du *castrum*, et non sur le siège féodal par excellence, la motte, qui demeura tout au long de l'histoire crépinoise le plus évident symbole de la puissance seigneuriale, comtale, ducale, ou royale.

Les rapports de cette seigneurie avec le château ne sont pas d'une évidente clarté; à en juger par les documents du XVII^e siècle, on pourrait prétendre qu'elle ne fut assise que sur des bâtiments contenus dans l'enceinte castrale. Mais d'autres indices font penser que cette seigneurie put être physiquement distincte du château, formant indépendamment de la motte un secteur protégé indépendant. La seigneurie du « Donjon » put-elle être, dans ce contexte, un démembrement quasi-territorial, débordant le cadre des bâtiments qui en constituaient l'essence? On est tenté, *a posteriori*, d'admettre une telle hypothèse; mais seule la fouille permettrait de lever les doutes; de la même façon que les relations avec la ville, côté est, ne sont pas plus claires tant l'urbanisme a pu, au fil des années, faire oublier les contextes primitifs. Quoi qu'il en soit, l'analyse cadastrale semble indiquer, de façon nette, que l'extension vers le sud, avec la terrasse, résulta d'une phase de fortification globale du site, et d'extension de la ville sur les escarpements, qui dut intervenir entre XIII^e et XIV^e siècle.

Retour aux deux bâtiments constitutifs. Si l'on en revient maintenant à l'analyse strictement archéologique, le « Donjon » se compose, de nos jours encore, de deux bâtiments perpendiculaires; le premier, d'orientation sud-



FIG. 18. — VUE DE LA FAÇADE EST DE L'ENSEMBLE DU « DONJON »

De gauche à droite, la grande salle B, le bâtiment de raccord D, la chapelle A.

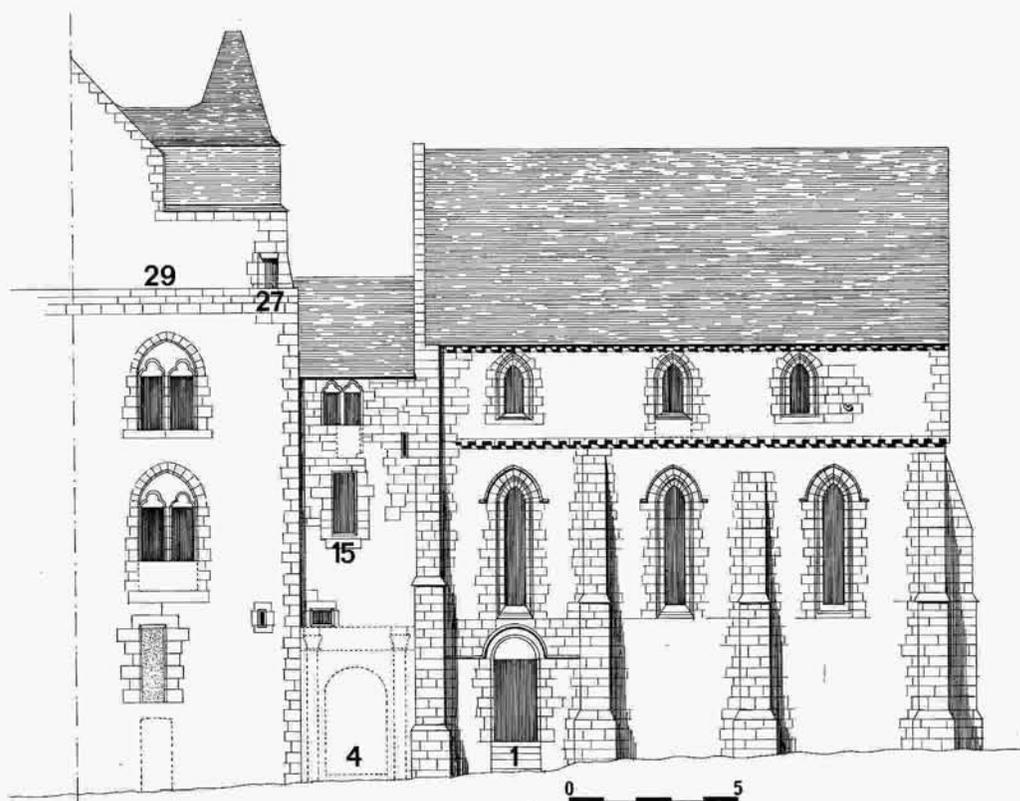


FIG. 19. — ÉLÉVATION EST DES BÂTIMENTS DU « DONJON »

1 : Porte d'entrée de la chapelle basse vers la ville. 4 : Porte Renaissance vers la ville.
15 : Fenêtre de l'entresol du bâtiment intermédiaire. D27 : Débouché de l'escalier en vis venant du niveau N4.
29 : Chemin de ronde est.

ouest-nord-est, est la chapelle; le second, d'orientation nord-ouest-sud-est, est le bâtiment résidentiel des seigneurs de Crépy-Nanteuil (fig. 17). Ces deux bâtiments ne sont pas contemporains, en leurs parties inférieures tout au moins; pourtant, leurs parties supérieures sont, elles, contemporaines, compliquant la description qui peut en être faite. Nous allons tenter maintenant d'appréhender leurs fonctions, et leur chronologie, en essayant de remettre en perspective les diverses phases de construction.

LA CHAPELLE SAINT-AUBIN, PREMIER BÂTIMENT MAÇONNÉ DU « DONJON »

Les deux niveaux de la chapelle. La chapelle Saint-Aubin (fig. 5, repère 2), est un édifice rectangulaire flanqué de contreforts, possédant aujourd'hui deux étages (fig. 18, 19). Au premier regard sur les élévations externes, il apparaît d'évidence que cet édifice, primitivement doté d'un niveau unique voûté sur ogives, a fait l'objet d'une surélévation: en effet, le premier et le second niveau sont séparés, en élévation, par une corniche à modillons marquant primitivement la retombée d'un toit. Cette corniche a servi par la suite pour supporter l'élévation de l'étage surajouté.

Un second regard sur les élévations externes permet d'affirmer que ces deux phases de construction bien distinctes fonctionnellement, n'ont guère été éloignées dans le temps: en effet, le style des baies de l'étage répond strictement à celui des baies du rez-de-chaussée, réutilisant le même vocabulaire architectural; de telle sorte que l'on peut affirmer, au seul vu des élévations externes, que les deux phases constructives se sont succédées à moins d'un quart de siècle.



FIG. 20. — CHAPITEAU DE LA CHAPELLE BASSE
DÉDIÉE A SAINT AUBIN,
AU-DESSUS D'UN RESTE DE PEINTURE MURALE

dessiner trois registres superposés pour la corbeille, sous un tailloir abondamment mouluré; l'inspiration antiquisante n'est pas loin dans ces dessins, mais l'influence du gothique est présente par les crochets qui déjà se profilent avec une force déterminée sur l'astragale marqué d'un collier (fig. 20). Les ogives sont profilées en amande; les doubleaux sont, eux, profilés en amande double où s'intercale une baguette prismatique.

Autant de caractères qui semblent indiquer une datation dans la seconde moitié du XII^e siècle, plutôt vers la fin de cette période. Les années 1170-1180 paraîtraient bien convenir pour cette architecture encore mal dégrossie, et pourtant en marche vers la légèreté du gothique; c'est donc vraisemblablement à Thibault II de Crépy-Nanteuil que l'on peut attribuer cette chapelle, avant sa mort en 1182.

Il faut noter, dans ce premier niveau dédié à Saint-Aubin, le reste d'une peinture murale sur enduit. Elle est située au droit de l'un des chapiteaux- consoles, le premier en venant du nord sur la paroi nord-est; il s'agit d'un décor assez haut, délimité par deux bandes bistres, la plus haute au niveau du second registre des corbeilles des chapiteaux, la plus basse à un peu moins d'un mètre sous les corbeilles. Au droit des chapiteaux, la bande supérieure encadrerait le dessin des corbeilles, attestant le caractère contemporain de l'architecture et de la peinture. Sous la bande supérieure existait une frise semée d'étoiles vermillon.

L'unique fragment conservé est peint en tons vermillon (contours, habits, ombrages) et jaunes (cheveux) sur fond blanc; il représente la mise au tombeau d'un dignitaire ecclésiastique, dont malheureusement tous les attributs liés à la fonction ont disparu. Plusieurs des personnages qui portent le dignitaire dans son sarcophage,

La première campagne de construction : le premier niveau, dédié à Saint Aubin (niveau I). On peut donc certainement déceler une première phase dans cet édifice : celui d'une chapelle à un seul niveau, formée de trois travées voûtées sur ogives dont les retombées venaient s'appuyer sur des contreforts, trois sur chaque mur-gouttereau, deux sur les murs-pignons (fig. 23-27, repère A). Cette chapelle possédait un accès principal, destiné au public, sur sa face sud-est (fig. 18, fig. 19, fig. 21, fig. 23, repère 1) : il s'agit d'une porte rectangulaire, couverte d'un tympan en plein cintre sous cordon d'archivolte; au revers, dans l'embrasure de la porte, demeurent de chaque côté les logements d'une poutre destinée à en assurer la fermeture, preuve d'une certaine volonté de sécurité vers la ville, qui accédait ici librement. Une autre porte, de moindre largeur, demeure dans le mur nord-ouest, à peu près symétriquement à la première (fig. 21, fig. 23, repère 3); elle est couverte d'un linteau rectangulaire amorti par des coussinets, et permettait l'accès des desservants, ou des personnalités, depuis le château et l'enclave du « Donjon ».

Cette chapelle primitive est de belles dimensions : dans œuvre, elle a une longueur de 14,20 m, sur 5,75 m de largeur. Les baies y sont nombreuses, deux par travée de voûtes d'ogives, une sur le mur-pignon arrière, et trois sur le mur de chevet; toutes sont dessinées en lancettes ébrasées intérieurement et extérieurement, dotées vers l'extérieur d'une archivolte en cordon.

Les voûtes d'ogives à formerets retombent sur des consoles dépourvues de colonnettes inférieures, de manière à réserver le maximum de surfaces de parois pour un usage décoratif. Ces consoles sont formées par des chapiteaux très originaux, où les feuilles à crochets peuvent

ou qui prient, possèdent la tonsure ; le sarcophage lui-même paraît être ménagé sur une série d'arcatures plein cintre. Cette peinture murale pourrait avoir représenté l'enterrement de saint Aubin, évêque d'Angers, patron de la chapelle basse. Le style en est exactement contemporain de celui de l'architecture, soit au plus tard les années 1180.

Il apparaît donc clairement que la chapelle Saint-Aubin, dans son premier état, a fonctionné comme un bâtiment indépendant, accessible tant depuis la ville que depuis le château, sans connexions avec d'autres édifices résidentiels éventuels de la seigneurie du « Donjon ». Ce premier état de la chapelle révèle que la résidence du « Donjon » était primitivement fort différente de celle que l'on peut examiner aujourd'hui ; s'il existait une telle résidence, elle était totalement dissociée de la chapelle.

La seconde campagne de construction : l'ajout d'un second niveau (niveau 4). La surélévation de la chapelle ne peut être considérée, comme la première campagne de construction, indépendamment de l'environnement. En effet, cette surélévation a été menée en même temps que la construction du bâtiment résidentiel appelé l'« Auditoire » ou la « Grande salle » (fig. 23-28, repère B et C) ; de plus, elle a été contemporaine et conditionnée par la construction d'un raccord entre cette « Grande salle » et la chapelle (fig. 23-28, repère D).

La surélévation s'est traduite tout simplement par l'ajout d'un niveau charpenté, doté de petites fenêtres en lancettes reprenant le dessin des grandes baies du rez-de-chaussée : il s'agissait de la chapelle Sainte-Marie, attestée en 1239. Globalement, le programme répond à celui du rez-de-chaussée, en matière d'ouvertures tout au moins ; cependant, l'architecte qui conçut la surélévation n'hésita pas à rompre la régularité de la superposition en décalant la baie du nord-est par rapport à celle du niveau inférieur, ceci afin d'intégrer l'éégout du lavabo de la chapelle haute (fig. 19).

Ce niveau surajouté paraît aujourd'hui dépourvu de tout élément de datation objective ; s'il n'existait pas la corniche à modillons marquant l'élévation du niveau inférieur, on aurait tendance à dater les deux niveaux d'une époque strictement contemporaine. Cependant, la différence entre les deux édifices paraît nettement dès lors qu'on analyse les rapports de l'étage supérieur avec le bâtiment D qui fait raccord entre la « Grande salle » et la chapelle. En effet, l'accès principal à l'étage supérieur de la chapelle se trouvait dans le mur-pignon sud (fig. 28, repère 18) ; il ne pouvait être desservi que par le bâtiment D, lui-même directement dépendant du bâtiment « Grande salle » (fig. 28, repère B). L'étage surajouté n'avait donc de sens qu'en fonction du bâtiment résidentiel dont il constituait une extension.

Les modifications du premier niveau, et la création d'une salle capitulaire au niveau 3. La surélévation de la chapelle primitive fut l'occasion, toujours en relation avec le bâtiment neuf D, d'introduire un nouveau fonctionnement de l'espace strictement clérical. On a vu plus haut qu'en 1239, le règlement du chapitre de Saint-

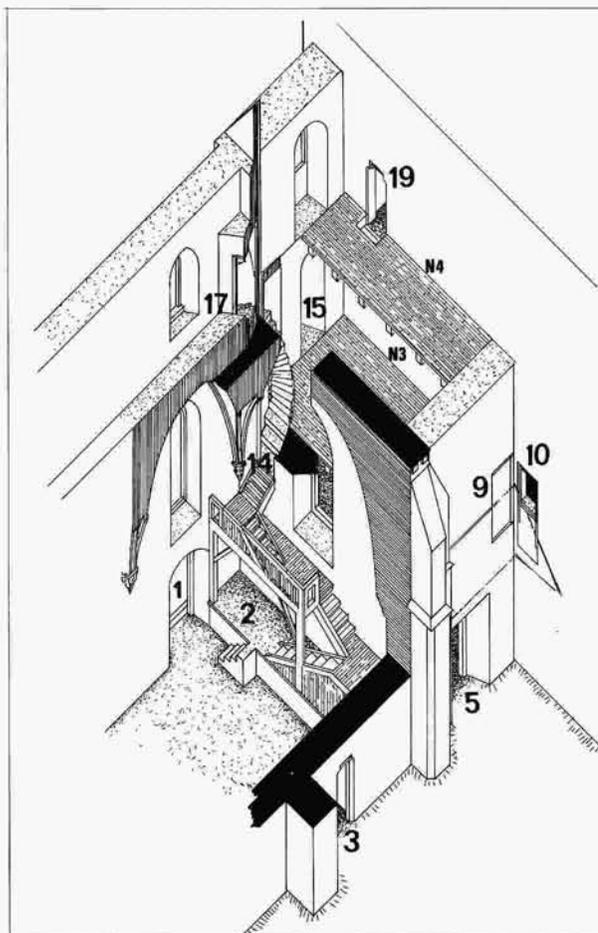


FIG. 21. — AXONOMÉTRIE DE LA CHAPELLE ET DU BÂTIMENT INTERMÉDIAIRE D

1 : Porte de la chapelle vers la ville. 2 : Tribune. 3 : Porte de la chapelle vers le château. 9 : Porte sur l'entresol du bâtiment D, aujourd'hui bouchée. 10 : Ancienne fenêtre sur l'escalier principal du bâtiment B, agrandie en porte. 14 : Porte menant de l'entresol du bâtiment intermédiaire D sur la tribune de la chapelle. 15 : Fenêtre de l'espace intermédiaire D au niveau de l'entresol. 17 : Porte d'accès à l'escalier en vis reliant la chapelle seigneuriale à l'entresol du bâtiment intermédiaire. 19 : Porte donnant du niveau N4 du bâtiment principal B à la chapelle seigneuriale.

Aubin prévoyait la desserte de la chapelle haute par les chanoines de la chapelle basse, en continuité hebdomadaire par rapport à leur service; il fallait donc que les chanoines puissent avoir accès du niveau bas au niveau haut de façon directe, il fallait aussi que les mêmes chanoines, depuis leur salle capitulaire, puissent accéder facilement à l'une ou l'autre des chapelles.

C'est pourquoi, lors de la surélévation, fut ménagé un escalier en vis au-dessus du contrefort sud-est de la chapelle primitive (fig. 28, repère 17), destiné à relier la chapelle haute à un local intermédiaire aménagé dans le bâtiment de raccord **D**. De là, une porte fut percée dans le mur de la chapelle basse (fig. 27, repère 14), pour rejoindre le niveau inférieur de la chapelle par un escalier (fig. 21). Cet escalier, dont les traces sont encore visibles sur le mur de fond de la chapelle basse, venait prendre appui sur un grand bahut de pierre encore visible dans la chapelle basse, sorte de tribune intermédiaire desservie par un escalier de pierre dont demeure l'arrachement.

Le président Minet, au XVIII^e siècle, avait pu visualiser encore les restes de ce programme de circulations, puisqu'il écrivait : « dans cette chapelle de Saint-Albin il y avait encore une chapelle dédiée à la Vierge; on y montoit par un escalier de plâtre qui y est encore à présent, et qui conduisoit à une chambre qui servoit de chapitre aux Chanoines (...). De cette chambre, l'escalier reprenoit et conduisoit à la chapelle de la Vierge (...). Cette reprise d'escalier a été détruite » (59).

L'escalier de plâtre a disparu aujourd'hui, mais il est facilement restituable, d'autant qu'il est figuré sur un plan du XVIII^e siècle conservé aux Archives nationales (60) (fig. 21); quant à l'escalier en vis, on en lit facilement la trace tant au niveau de la chapelle haute par son départ (fig. 28, repère 17), que par le reste de son noyau dans le bâtiment **D** au niveau inférieur (fig. 27). La chambre servant, suivant le président Minet, de salle capitulaire est désignée, dans le plan du XVIII^e siècle des Archives nationales, comme abritant le Parquet; les magistrats avaient pris la place des chanoines...

Tout ceci permet clairement d'attribuer la surélévation de la chapelle au seigneur de Crépy-Nanteuil qui constitua le chapitre de Saint-Aubin. On sait, grâce à l'histoire, qu'il s'agit de Philippe I^{er} de Crépy-Nanteuil, qui mourut en 1227; son fils Philippe II ne fit que confirmer et étendre le chapitre. Ainsi la surélévation de la chapelle paraît bien avoir été le fait de ce Philippe I^{er}, fils de Thibault qui avait fondé la chapelle basse avant 1182.

Mais, comme on a déjà eu l'occasion de le dire, la surélévation de la chapelle était étroitement dépendante de la construction du grand bâtiment résidentiel, la « Grande salle »; ainsi naît une présomption, celle de la construction de ce grand bâtiment sous le règne de Philippe I^{er} de Crépy-Nanteuil.

LA « GRANDE SALLE » OU « AUDITOIRE » : UNE MAISON NOBLE A SALLE ET CHAMBRE

La structuration générale du bâtiment (fig. 23-29). L'édifice désigné aujourd'hui sous le nom de « Château » ou, moins fréquemment, d'« Auditoire », est constitué de deux bâtiments principaux, repérés sur les plans sous les lettres **B** et **C**; le premier est une construction rectangulaire de 19,50 m sur 9 dans œuvre, évidemment destinée à une fonction de « grande Salle », alors que le second, de 8,70 m sur 5,60 également dans œuvre, forme tout aussi clairement un espace de résidence, une chambre (*camera*). Ces deux bâtiments principaux s'enrichissent de deux appendices : au sud, entre la chambre et la salle, c'est un édifice rectangulaire à pan coupé **E** dont il faudra tenter de restituer la fonction; à l'est, c'est un raccord avec la chapelle-collégiale, identifié sous la lettre **D**.

Cet ensemble, constitué de quatre sous-éléments, est extérieurement assez homogène; pour l'essentiel, il est bâti en appareil réglé de moellons marqué de chaînages d'angle en pierres de moyen appareil. Cependant, cette apparente homogénéité ne peut cacher les remaniements fort nombreux qui ont affecté l'élévation, jusqu'à des époques récentes; malheureusement, ces remaniements, souvent faits dans le même appareil que celui d'origine, sont assez difficilement identifiables, ou en tout cas interprétables, de telle sorte que l'analyse en est rendue fort difficile (fig. 22, fig. 30).

Il est doté de trois niveaux habitables primitifs marqués par des séries de fenêtres. L'élévation n'était marquée que par peu de verticales : il existe un contrefort d'angle de faible élévation à l'angle sud du bâtiment **B**, dont la présence est peu explicable; par ailleurs, les conduits de cheminées étaient extériorisés par deux massifs rectangulaires débordant des murs, comme de grands contreforts, le premier conservé sur le mur-pignon ouest du bâtiment **C**, le second disparu sur le mur-gouttereau sud du bâtiment **B**. Attesté par les deux coups de sabre



FIG. 22. — VUE DES BÂTIMENTS DU « DONJON » DEPUIS LE SUD

De gauche à droite, l'une des tours de la porterie de Valois; la tour-chambre **C**, l'appendice **E**, et la grande salle **B**. Sur la droite, on reconnaît la toiture de la chapelle Saint-Aubin/Sainte-Marie.

verticaux demeurant dans la maçonnerie, ce contrefort est visible dans la représentation de Duwiert (fig. 10), comme dans les gravures du XVIII^e siècle et dans le plan de l'édifice conservé aux Archives nationales; il a donc été enlevé postérieurement, sans doute au XIX^e siècle pour permettre le percement de fenêtres aux niveaux **1** et **2**.

D'évidence, on reconnaît un ensemble *aula/camera* tout à fait coutumier dans la construction féodale, d'autant qu'il est complété par la *capella* que l'on vient de décrire. La transition entre l'ensemble *aula/camera* et la chapelle Saint-Aubin s'effectuait par le raccord **D**. On a vu plus haut que la construction de cet appendice intervint en même temps que la surélévation de la chapelle primitive; les murs latéraux de l'appendice vinrent prolonger, voire masquer les contreforts ménagés sur le mur-pignon de la chapelle primitive (fig. 23-27). Cependant, à l'époque de construction de cet ensemble, il n'existait aucune porte vers la rue publique, c'est-à-dire vers l'est: la porte actuelle (fig. 23, repère **4**), n'a été pratiquée qu'au XVII^e siècle, pour donner accès depuis la ville à l'espace judiciaire de l'« Auditoire ». Le style en est manifeste, autant que les monogrammes dessinés par les ferrures de la porte encadrée de colonnes renaissantes (M et H entrelacées, rappelant le douaire de Margot, épouse d'Henri IV) (fig. 18).

La totalité du complexe constitué par le bâtiment seigneurial et la chapelle ne possédait donc d'autre accès vers la ville, à l'époque médiévale, que la porte du niveau inférieur de la chapelle; les bâtiments de la seigneurie du « Donjon » vivaient côté château, non côté ville, justifiant une fois encore le caractère particulier de cette seigneurie démembrée du *castrum* primitif.

Le bâtiment B. Le bâtiment **B** comprenait autrefois trois niveaux d'un seul tenant; il n'en est plus de même depuis qu'un mur de refend **G** sud-ouest-nord-est a été pratiqué aux niveaux **1** et **2** pour délimiter au sud-est un escalier et de petites salles. De plus, le niveau **2** a été modifié à l'époque classique, par surbaissement du plancher: ce surbaissement était lié au percement d'un accès nouveau au niveau **2a**. La coupe **a-a** (fig. 26), visualise ce surbaissement; on y lit, en **N2a**, le niveau actuel du premier étage (niveau **2**), et en **N2**, le niveau primitif de cet étage. Le constat de ce surbaissement résulte tout simplement de la hauteur des baies de chacun des étages.

On peut, d'un mot, décrire les modifications qui eurent lieu, au plan de la structure générale, à cette époque: il s'agissait d'aménager, dans la partie sud-est de l'édifice, trois niveaux (niveaux **N1**, **N2a**, **N3**)

sur la hauteur des deux niveaux inférieurs du bâtiment médiéval (niveaux **N1**, **N2**), et de les relier par un escalier rampe sur rampe ménagé dans l'angle est de l'édifice (**H**). L'escalier rampe sur rampe, à marches de bois et parois de plâtre, est clairement daté d'une époque antérieure à 1554, en raison d'une inscription murale en partie effacée (61); on peut en déduire, par la même occasion, que la restructuration du bâtiment **B** a eu lieu antérieurement à 1554, très vraisemblablement en liaison avec l'utilisation du bâtiment comme centre administratif judiciaire.

Le bâtiment C, ou « Chambre ». Ce bâtiment est plus simple d'interprétation, dans la mesure où sa fonction ne le conduisait pas à l'accueil de dispositions autres que purement résidentielles. A chaque niveau, il est accessible depuis le bâtiment **B** par des couloirs ménagés dans le mur-gouttereau sud, à l'angle ouest; aux trois niveaux, il existe encore les piédroits de la porte qui assurait la fermeture des espaces **C** vers les espaces **B**. A une époque indéterminée, en tout cas antérieure au XVIII^e siècle, un appendice **F** fut ajouté à l'angle nord entre **B** et **C** pour servir d'antichambre.

L'appendice E. L'appendice **E**, dans sa structure, n'est en fait pas indépendant: en effet, son mur-gouttereau sud est commun avec celui du bâtiment **C**, de telle sorte que la séparation entre **E** et **C**, en prolongement du mur-pignon ouest du bâtiment **B**, n'est constituée que par un mur non porteur, amplement modifié aux cours des siècles, et difficilement interprétable.

Aujourd'hui, l'appendice **E** est entièrement occupé par un escalier de bois, rampe sur rampe, manifestement attribuable à l'époque moderne, postérieur en tout cas au plan du XVIII^e siècle des Archives nationales. Cet escalier rampe sur rampe s'intègre fort mal avec les quelques indices architecturaux du Moyen Âge qui demeurent; malheureusement, les murs intérieurs de l'appendice **E** devenu cage d'escalier sont aujourd'hui couverts d'un enduit qui rend très difficile l'analyse.

Le raccord D. On a vu que ce raccord a été bâti de façon contemporaine à la surélévation de la chapelle, et à la construction du bâtiment principal **B/C**. Pour autant, sa fonctionnalité a largement évolué au cours des siècles: de cul-de-sac qu'il était primitivement au regard des circulations venant du château, il s'est transformé en espace de distribution après le percement de la porte **4** au début du XVII^e siècle. Il paraît clair que ce bâtiment de raccord résulta essentiellement de la nécessité de raccorder la *grande salle noble* à la chapelle haute Sainte-Marie.

Le niveau 1. De tous les niveaux conservés de l'édifice, le premier est certainement le plus perturbé dans son aspect, tant il a subi de modifications au cours des siècles; plus encore, ses fonctionnalités n'apparaissent plus clairement en raison de ces modifications, dont la portée est encore vivace, puisque le niveau **1** demeure le seul habité en permanence.

Le niveau 1 du raccord D. Il s'agissait (et il s'agit toujours) de l'espace d'accès au « Donjon ». Cependant, comme on l'a vu plus haut, cet espace a été considérablement modifié par le percement d'une porte vers la ville au début du XVII^e siècle (fig. 23, repère **4**). A cette époque, l'intérieur de l'espace **D** fut occupé par un escalier destiné à rejoindre la porte percée au niveau **2** (fig. 23, repère **6**).

Primitivement, cet espace n'était accessible que depuis l'ouest, par la grande porte **5** (fig. 23), désignée en 1439 comme le « porche de l'hôtel ». Ce niveau donnait accès à la porte **7**, porte principale du bâtiment **B**. En 1439, l'inventaire des réparations de l'édifice signale la construction à proximité de ce porche d'une étable à chevaux, dont se voient peut-être les traces dans les engravements de toitures au coin entre **D** et **B** (fig. 21).

Le niveau 1 du bâtiment B. Le seul accès du niveau 1, ainsi que tout le bâtiment était, à l'époque médiévale, la porte **7** (fig. 23); elle existe encore, facilement reconnaissable dans le hall d'entrée créé après le percement de la porte **4**. Il s'agit d'une ouverture rectangulaire, couverte d'une plate-bande sous un énorme linteau rectangulaire fendu en deux; la plate-bande a été manifestement ajoutée après la rupture du linteau, pour le soutenir.

Par la porte **7**, on pénétrait dans un petit espace de distribution éclairé par une fente d'éclairage haute (fig. 19), desservant le grand escalier du niveau noble sur la droite, et la porte d'accès au niveau 1 proprement dit; cet espace de distribution est conservé intégralement, avec ses portes aux piédroits chan-

freinés couvertes de plate-bandes manifestement postérieures à l'époque romane. La porte d'accès au niveau 1 est intéressante par sa largeur inusuelle, d'un peu moins d'un mètre : une telle largeur prouve, sans l'ombre d'un doute, que l'accès n'était pas secondaire, et de ce fait que le rez-de-chaussée avait une fonction permanente. Mais, au-delà de l'espace de distribution, les caractères primitifs de ce rez-de-chaussée, niveau 1 du bâtiment **B**, ont été totalement dénaturés par les remaniements intervenus depuis le XV^e siècle.

État antérieur à 1778. L'état le plus ancien que l'on puisse restituer est celui fourni par le plan du XVIII^e siècle conservé aux Archives nationales (fig. 24). Il représente une séparation en quatre espaces par trois murs de refend. A l'est du premier mur de refend (mur **G**), ce plan figure une salle éclairée par deux croisées sur le mur-pignon est, pourvue d'une porte sur le mur-gouttereau sud. Les deux croisées sont encore facilement reconnaissables, bien que murées, dans le mur-pignon, de même que les bases des piédroits de

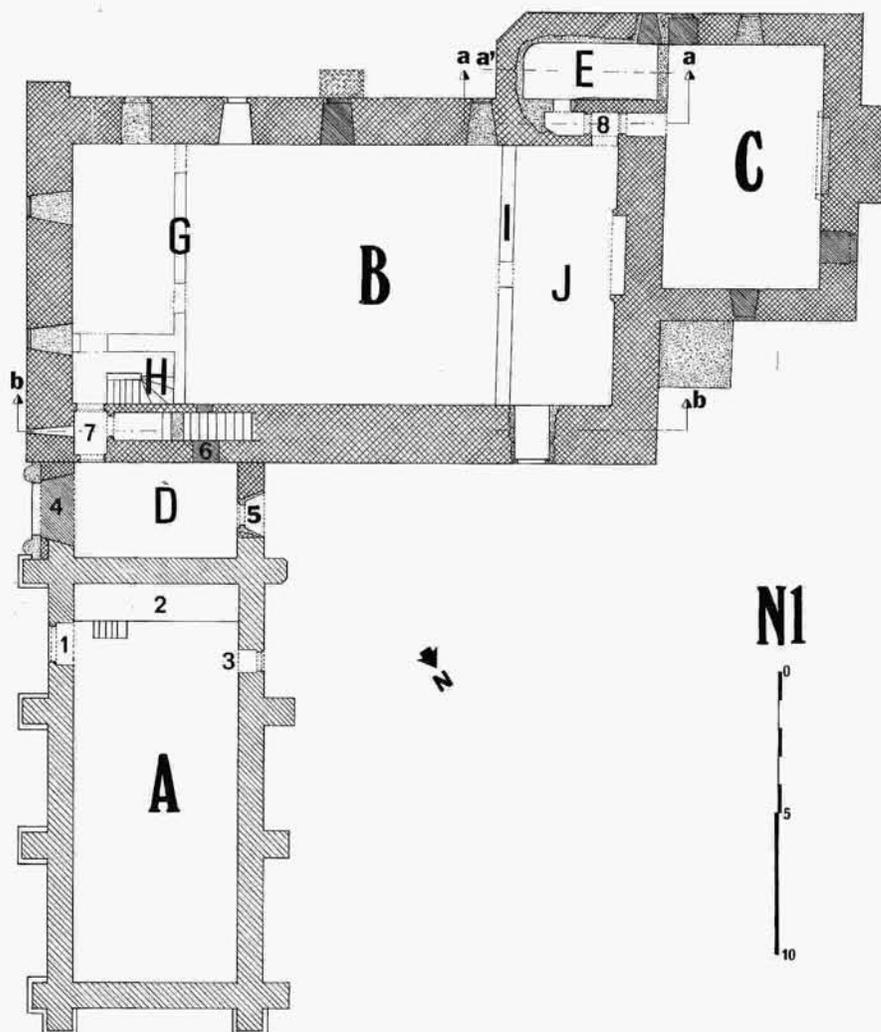


FIG. 23. — PLAN DES BÂTIMENTS DU « DONJON » AU NIVEAU 1

Premier niveau du bâtiment principal **B**. **A** : Chapelle. **B** : Salle. **C** : Chambre. **D** : Bâtiment intermédiaire. **E** : Annexe (latrines). **G** : Mur de refend sud-ouest-nord-est du XVI^e siècle. **H** : Escalier rampe sur rampe du XVI^e siècle. **I** : Mur de refend. **J** : Salle du « foyer » des prisons au XIX^e siècle. **1** : Porte de la chapelle vers la ville. **2** : Base de la tribune de la chapelle. **3** : Porte de la chapelle vers le château. **4** : Porte Renaissance vers la ville. **5** : Porte cochère vers le château. **6** : Porte moderne (XVII^e siècle) donnant vers le niveau 2. **7** : Porte d'accès au bâtiment principal. **8** : Couloir de circulation entre la salle **B**, la chambre **C** et l'annexe **E**.

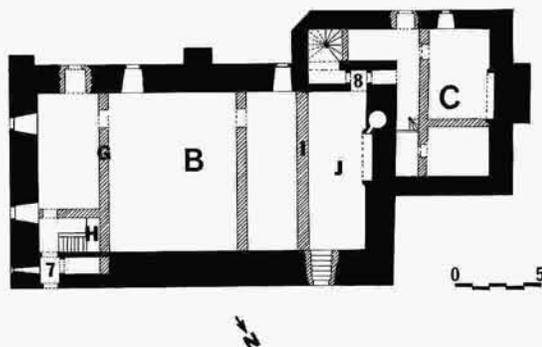


FIG. 24. — PLAN DES BÂTIMENTS DU « DONJON »
AU NIVEAU 1 AVANT 1778,
RESTITUÉ D'APRÈS LE PLAN DES ARCHIVES NATIONALES
ET L'ANALYSE DU MONUMENT

B : Salles sous l'Auditoire. **C** : Logement du concierge. **G** : Mur de refend sud-ouest-nord-est encore existant. **H** : Escalier rampe sur rampe du XVI^e siècle. **I** : Mur de refend encore existant. **J** : Salle du « fournil ». **7** : Porte d'accès médiévale. **8** : Couloir de circulation entre la salle **B**, la chambre **C** et l'annexe **E**.

la porte sous la fenêtre la plus orientale moderne du mur-gouttereau. Les fenêtres rectangulaires, étroites et hautes, possèdent des encadrements chanfreinés, attestant leur percement à l'époque médiévale, sans que l'on puisse garantir qu'elles soient contemporaines de la maçonnerie d'origine. En revanche, les piédroits de la porte sont de facture incontestablement moderne. Curieusement, le plan du XVIII^e siècle ne représente pas l'escalier **H**, qui existait cependant à l'époque, comme on l'a vu plus haut.

Se suivaient vers l'ouest deux salles, éclairée chacune par une petite croisée vers le sud; la plus à l'ouest, quoique murée, est encore parfaitement visible dans la maçonnerie. Cependant, contrairement à celles du mur-pignon est, l'encadrement semble postérieur au Moyen Age. Un refend **I** isolait enfin une dernière salle **J**, appelée « fournil » dotée d'une cheminée sur le mur-pignon ouest, avec un four à pain dans l'épaisseur du mur. Cette salle possédait un accès au nord sur le jardin, et communiquait avec les bâtiments **C** et **E**. Ces dispositions sont encore valables de nos jours; la porte nord demeure, de facture incontestablement post-médiévale, de même que la cheminée, dont le manteau est de facture classique. Seul l'accès aux bâtiments **C** et **E** est médiéval (fig. 23, repère **8**).

Modifications après 1778. Ces dispositions furent profondément modifiées par la suite; l'aménagement en prisons en 1778 conduisit à la suppression du refend intermédiaire représenté par le plan du XVIII^e siècle, trois cellules prenant place de chaque côté d'un couloir central entre les deux refends conservés (murs **G** et **I**). Les fenêtres existant encore au XVIII^e siècle furent murées; à la place furent percés des soupiraux encore bien reconnaissables dans la maçonnerie, quoique pour la plupart murés par la suite. La salle **J**, de « fournil », devint alors le « foyer » de la prison, comme en atteste l'inscription peinte sur le linteau de sa porte donnant sur le couloir central des cellules.

Postérieurement encore, à une époque très proche, les dispositions de la prison furent à nouveau modifiées pour aboutir aux ouvertures actuelles, pauvres fenêtres rectangulaires, dont certaines sont couvertes de planches de bois jouant le rôle de linteaux. Une porte a été créée dans le mur-pignon est pour desservir le logement des gardiens aménagé dans l'angle sud de l'ensemble.

L'état au Moyen Age : interrogations. Au travers de cette analyse rétrospective, on peut s'interroger sur les caractères primitifs du niveau 1. Les cloisonnements qui l'ont affecté, clairement identifiables à partir du plan du XVIII^e siècle, remontent certainement plus haut dans le temps; ainsi l'inventaire de 1439 publié en Annexe donne la preuve d'une transformation de l'espace en étable et grange; une porte charretière fut percée dans un des murs, sans doute le mur sud, et l'espace intérieur fut cloisonné pour séparer la stabulation de la grange. Peut-être les refends identifiables au XVIII^e siècle (fig. 24) marquaient-ils la trace de ce réaménagement.

Quant aux ouvertures primitives, le moins qu'on puisse dire est que la question demeure totalement ouverte ; si les deux croisées du mur-pignon est sont médiévales, on a vu qu'elles ne datent pas nécessairement de l'époque primitive. Nulle part ailleurs, du fait des modifications considérables de l'édifice, on ne décèle trace d'ouvertures médiévales. Force est donc d'imaginer qu'il exista des fenêtres du même type sur la face sud, à tout le moins.

Enfin, la fonction de l'espace reste totalement inconnue, à l'exception de la zone la plus occidentale (fig. 23-24, repère **J**) manifestement destinée à la cuisine, comme en témoigne l'existence passée du four à pain. Ici encore, les indices architecturaux manquent malheureusement pour prétendre affirmer que les cuisines se trouvaient ici d'antiquité ; mais la présomption est forte du maintien de l'activité culinaire en cette zone au cours des siècles.

Le niveau 1 du bâtiment C. Dans l'angle sud-ouest de la salle **B**, une porte médiévale sans huisserie (fig. 23-24, repère **8**) donne accès à un petit espace de distribution. Celui-ci dessert vers la droite un couloir, autrefois fermé par une porte, ménagé dans le mur-gouttereau sud du bâtiment **B**, permettant la communication avec l'espace **C**. Ici encore, il convient de partir de la référence fournie par le plan des Archives nationales pour interpréter cet espace.

État avant 1778. Le plan du XVIII^e siècle (fig. 24) indique que cet espace **C** fut utilisé comme logement du concierge. La porte d'accès en était située au sud ; elle a été murée, mais un de ses piédroits est encore reconnaissable dans la maçonnerie. Elle donnait sur un couloir sud-nord desservant une chambre à cheminée qui était la salle de vie du concierge, et une chambre plus petite au nord, apparemment sans ouvertures. La chambre à cheminée possédait vers le sud une croisée ; l'existence passée de celle-ci est encore facilement appréhendable par une différence d'aspect des maçonneries. Quant à la cheminée, elle a été murée, mais on reconnaît bien ses jambages dans le mur-pignon ouest.

Le couloir sud-nord communiquait directement au sud avec la moitié occidentale de l'espace **E**, qui constituait un dégagement pour l'entrée du logement du concierge, et sans doute un espace de rangement.

Modifications après 1778. L'espace **C** du niveau 1 a été considérablement modifié depuis 1778, jusqu'à une époque très récente. Le cloisonnement interne a été totalement supprimé, revenant ainsi, sans doute, à la situation originelle. En revanche, l'espace **C** et l'espace **E** ont été isolés par un mur ; mais celui-ci résulte d'un réaménagement postérieur à la transformation en prisons.

En effet, lors de cette transformation, des soupiraux ont été aménagés comme ailleurs ; l'un d'entre eux n'est plus identifiable qu'à moitié, sur le parement interne de l'espace **E**, coupé en deux par le mur cloisonnant les deux espaces. Ainsi peut-on penser que, dans un premier temps, la communication directe entre **C** et **E** n'a pas été modifiée, alors que l'on murait les anciennes ouvertures, et que l'on perçait des soupiraux ; plus tard, un mur fut édifié entre **C** et **E**, obligeant à murer l'un des soupiraux, et à le cacher en partie. Il est amusant de constater que, lors de l'édification du mur, les maçons réutilisèrent une pierre médiévale portant un graffiti, mais ils la disposèrent à l'envers, de telle sorte que ce graffiti, signature d'un certain Jehan, est aujourd'hui cul par-dessus tête.

Lors de ces restructurations fut également ménagée une porte dans le mur-pignon ouest, couverte d'un arc plein cintre certainement classique.

Le niveau 1 de l'appendice E. La même porte **8** située à l'angle sud-ouest de la salle **B** donne, vers la gauche, sur un autre couloir qui mène au niveau 1 de l'appendice **E**. Manifestement, ce couloir a été remanié de façon considérable dans toute sa partie orientale ; le mur qui le sépare de l'espace **E** est moderne, non antérieur au réaménagement du rez-de-chaussée en prison à la fin du XVIII^e siècle. Néanmoins, on décèle dans le plafond de ce petit couloir les vestiges d'un couvrement en contremarches semblant indiquer que ce petit couloir infra-mural contenait un escalier de quelques marches aboutissant à une porte dénivelée un peu à l'est de la porte actuelle donnant en **E** (fig. 26).

Sur toute la hauteur du niveau 1, l'espace **E** a été manifestement reapparementé intérieurement, avec inclusion de soupiraux après 1778 ; le plan lui-même a été modifié, avec un arrondi au sud résultant d'une reconstruction. Par ailleurs, on vient de voir que la cloison séparant **E** de **C**, dans son état actuel, est postérieure à 1778.

Le plan du XVIII^e siècle montre clairement d'autres dispositions. En premier lieu, le petit couloir venant de la porte 8 n'était pas, à cette époque, délimité par une cloison vers le sud : une grande arcade était ménagée dans le mur-gouttereau, donnant accès à une vis carrée occupant une partie de l'espace E. L'autre partie, à l'ouest, communiquait directement avec l'espace C.

Il ne subsiste donc plus rien d'originel dans l'aménagement et l'aspect de l'espace E à ce niveau ; le couloir d'accès, les parements, le plan, le cloisonnement datent d'une époque postérieure à 1778.

La relation B/E/C au niveau 1 et le rôle des espaces C et E. Au vu des plans de 1778, qui constituent l'unique référence pour cerner les fonctionnalités des espaces du niveau 1, il apparaît assez clairement que le dispositif primitif était le suivant. La grande salle B possédait, à son angle ouest, une porte donnant sur deux couloirs. L'un conduisait à la chambre C, soigneusement isolée ; l'autre conduisait à l'espace E. Or celui-ci était séparé en deux parties bien distinctes : un escalier, accessible par une grande arcade, qui permettait la circulation vers les parties hautes ; un espace non identifié, communiquant au XVIII^e siècle avec C. Quelle était la fonction de cet espace non identifié, et quelle était sa relation primitive avec C ; quelle était enfin la fonction de C ?

L'inventaire de 1439 fourni en Annexe apporte des éléments de réponse. En effet, cet inventaire signale l'existence d'une « chambre des prisons », dite aussi « chambre de la Chartre » ; elle était contiguë aux latrines de l'édifice. Il fallut en 1439 édifier un gros mur de torchis entre les deux espaces, les événements guerriers des années 1430 ayant conduit à la destruction du mur mitoyen, entraînant une ruine insoutenable dans l'ensemble de l'édifice. Or ce texte confère le qualificatif de « chambre » aux étages du bâtiment C, permettant d'affirmer que le niveau inférieur de ce bâtiment était, à cette date, utilisé en tant que prison ; il signale par ailleurs qu'une huisserie fut refaite dans la porte donnant de cette chambre vers les « murs de la fermeté », c'est-à-dire vers le sud. On a vu que demeurent les traces de cette ancienne porte, murée depuis au moyen d'un appareil s'intégrant à l'appareil général de l'édifice.

Ceci montre que l'espace de dégagement identifiable en E dans le plan du XVIII^e siècle, directement connecté à C, était affecté en 1439 aux latrines ; que par ailleurs la cloison qui séparait ces latrines de C était un simple mur de torchis, avant et après 1439, expliquant ainsi sa disparition au XVIII^e siècle.

La bipartition du petit appendice E semble donc s'avérer dès le Moyen Âge. Certes, l'inventaire de 1439 ne cite nullement l'existence d'un escalier dans la partie orientale. On va voir, en analysant les étages supérieurs, que cette fonction s'impose.

Les niveaux 2, 2a et 3. Le niveau 2 a été lui aussi profondément remanié ; on a déjà vu plus haut que son plancher actuel a été surbaissé dans le bâtiment B au niveau 2a avant 1554 pour permettre l'aménagement de deux sous-niveaux à l'est du mur de refend G (niveaux 2a et 3) (fig. 26). Par ailleurs, à l'époque où fut percée la porte 4 d'accès de la ville dans le hall D, soit au début du XVII^e siècle, fut percé aussi son accès principal actuel au niveau 2a par la porte 6 (fig. 23) desservie par un escalier extérieur, situé dans le hall D. Primitivement cet accès n'existait pas, et l'on ne pouvait arriver à ce niveau que par le biais d'un escalier intérieur qu'il faudra tenter de positionner.

Le niveau 2 du bâtiment B. Si l'on fait abstraction du surbaissement du plancher et de la partition en deux par le mur de refend G, le niveau 2 du bâtiment B se présentait comme une *grande salle* couverte d'un plafond servant de plancher au niveau supérieur (fig. 25). Elle était primitivement éclairée par six grandes fenêtres : trois sur le mur-gouttereau sud, deux sur le mur-pignon est, une sur le mur-gouttereau nord. Ces fenêtres étaient ménagées sous des embrasures voûtées en berceau légèrement brisé dotées de coussièges ; lors du surbaissement du plancher, les coussièges ont été remplacés par un remplissage en glaci. Extérieurement, elles étaient rectangulaires, séparées en deux par un meneau, chaque demi-fenêtre étant surmontée d'un trilobe décaissé dans le tympan contenu dans l'encadrement en arc brisé (fig. 19, 31). Seule la fenêtre située au nord a encore sa facture primitive ; diamétralement opposée, celle du sud dans le mur-gouttereau, quoique murée, a conservé son décor. En revanche, les deux fenêtres du mur-pignon est ont été modifiées lors de la création des deux sous-niveaux, l'une par murage partiel, et création de deux petites fenêtres superposées, l'autre par transformation en fenêtre à meneau et croisillon (fig. 18).

Enfin, les percements du mur-gouttereau sud ont été radicalement modifiés postérieurement au Moyen Age. La fenêtre la plus à l'est a été murée au XIX^e siècle, puisqu'elle est encore figurée dans le plan des Archives nationales; au XIX^e siècle également, une fenêtre moderne a été percée à la place du contrefort étayant la cheminée, supprimé comme on va le voir. Côté ouest, l'ancienne fenêtre unique a été remplacée, cette fois antérieurement au XVIII^e siècle, par deux fenêtres voisines, aux ébrasements intérieurs jumelés. On peut penser que cette dernière modification fut contemporaine de la partition en deux de la salle primitive; le plan du XVIII^e siècle montre que cette salle fut cloisonnée en un « auditoire » situé à l'est, et le « barreau » situé à l'ouest. Or le « barreau » n'était éclairé que par deux fenêtres médiévales, l'une au nord, l'autre au sud; il est probable que la transformation de la fenêtre unique au sud eut pour objet d'apporter à la salle des plaids un meilleur éclairage.

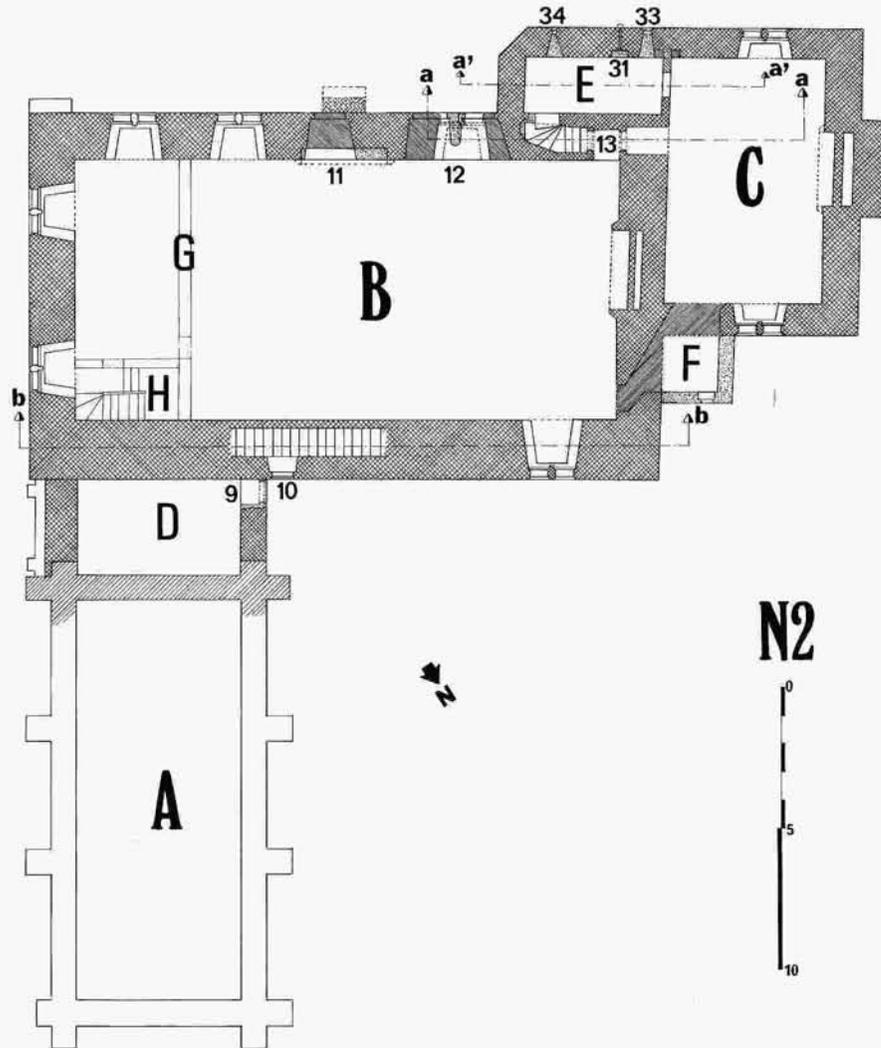


FIG. 25. — PLAN DES BÂTIMENTS DU « DONJON » AU NIVEAU 2, SECOND NIVEAU DU BÂTIMENT PRINCIPAL B

A : Chapelle. **B** : Salle. **C** : Chambre. **D** : Bâtiment intermédiaire. **E** : Annexe (latrines). **F** : Annexe moderne. **G** : Mur de refend du XVI^e siècle. **H** : Escalier rampe sur rampe du XVI^e siècle. **9** : Porte d'accès au bâtiment intermédiaire, murée, située en hauteur. **10** : Fenêtre primitive de l'escalier principal, transformée en porte pour communiquer avec la porte **9**. **11** : Emplacement de la cheminée de la salle. **12** : Fenêtre primitive dédoublée à l'époque moderne. **13** : Couloir de circulation entre la salle **B**, la chambre **C** et l'annexe **E**. **31** : Évier et gargouille de l'annexe **E**. **33** : Soupirail bouché. **34** : Soupirail bouché.

Enfin, les quatre fenêtres de ce mur-gouttereau sud existant au XIX^e siècle furent considérablement élargies, devenant de grandes baies rectangulaires sous arc de décharge plein cintre, telles qu'elles apparaissent aujourd'hui (fig. 22).

Cette *grande salle* possédait deux cheminées : la première sur le mur-pignon ouest, restaurée (elle n'est pas figurée dans le plan du XVIII^e siècle) mais certainement véridique, la seconde sur le mur-gouttereau sud (fig. 25, repère 11). L'existence de cette seconde cheminée est attestée uniquement à l'extérieur, comme on l'a vu plus haut ; il n'en demeure plus trace à l'intérieur, le percement d'une fenêtre à sa place et l'existence d'un enduit excluant toute analyse de la maçonnerie. Mais son conduit est reconnaissable dans la cheminée écorchée de l'étage supérieur.

A l'angle nord, le mur-pignon a été percé de façon tardive pour donner accès à l'appendice F ; cette disposition, manifestement post-médiévale, est liée à l'utilisation du bâtiment à l'époque classique comme siège du bailliage, du présidial et de l'élection. En effet, la *grande salle* était la salle d'audiences, alors que la chambre C, dite « chambre du Conseil », était sans doute la salle de délibérations : l'appendice F fut alors ajouté pour rendre plus aisé le passage de la première à la seconde, à laquelle il servait d'antichambre comme le prouve le plan du XVIII^e siècle des Archives nationales.

Le niveau 2 du bâtiment C. A l'angle ouest de la *grande salle* du niveau 2, une porte au contour remanié au XIX^e siècle conduit à un petit espace carré ménagé dans l'épaisseur du mur ; le sol de cet espace est au niveau primitif du plancher de la salle (fig. 25, repère 13, fig. 26). On retrouve ici le dispositif déjà mis en évidence au niveau 1 pour assurer la communication avec la chambre C et vers le bâtiment E. Vers l'ouest, il donne accès à un couloir couvert de dalles menant à la chambre C.

Cette chambre qui a, contrairement au bâtiment B, conservé son plancher en place, possédait deux fenêtres au sud et au nord, identiques à celles du reste de la bâtisse ; elles ont été élargies au XIX^e siècle. Sur le mur-pignon ouest existait une cheminée dont la restauration à l'époque classique n'a pas entamé la véracité. Accessible depuis la *grande salle* B par le couloir 13, cet espace revêt le caractère d'une chambre de couchage. On a vu plus haut que son accès, vers le nord-est, fut modifié à l'époque classique par adjonction d'un appendice F, et percement de nouveaux couloirs de circulation.

Le niveau 2 de l'appendice E. L'accès à l'appendice E depuis la *grande salle* B s'effectuait par le petit espace 13, donnant vers la gauche sur un couloir contenant un escalier de sept marches ménagé dans l'épaisseur du mur. La partie orientale au moins de cet appendice était donc dénivelée par rapport au plancher de la salle (fig. 26).

En revanche, la partie occidentale de l'appendice était de niveau avec la chambre du niveau 2 ; elle possédait vers le sud un évier doté d'un égout dont l'altimétrie exclut l'existence d'une dénivellation (fig. 26, 31, repère 31). Au-dessus de cet égoût prenait place un soupirail rectangulaire (fig. 26, 31, repère 33). Il semble donc que ce demi-espace a servi de point d'hygiène annexe à la chambre C. Ceci impliquerait que ce demi-espace ouest était en communication avec la chambre par une porte ménagée dans la paroi mince séparant E et C ; cette porte existe aujourd'hui, mais son apparence est moderne. On peut émettre l'hypothèse qu'elle succéda à une porte médiévale.

Le demi-espace est, dénivelé et accessible par l'escalier inframural, était éclairé par un soupirail encore apparent en façade (fig. 31, fig. 26, repère 34), nettement plus haut que le soupirail de la partie occidentale. Ainsi s'impose la bipartition, similaire à celle du niveau inférieur. Or le plan du XVIII^e siècle confirme cette double fonction, représentant à l'est la suite de l'« escalier dérobé » partant du rez-de-chaussée, et à l'ouest un « cabinet » accessible depuis la chambre C. Malheureusement, le dessinateur n'avait manifestement pas bien noté les dispositions exactes de la communication complexe B/C/E, du fait d'un lambris qui garnissait l'intérieur de la salle B, cachant l'accès à l'espace 13.

On peut donc, à ce niveau, reconduire la proposition de restitution faite pour le niveau inférieur : à savoir celle d'un espace bi-fonctionnel accueillant une vis de bois, et un cabinet d'hygiène, doté ici d'un évier et sans doute d'une latrine, accessibles directement depuis C.

Mais on doit noter que la disposition même de l'escalier mural se déboîtant de l'espace 13 pour rejoindre la vis montre que cette dernière n'avait pas pour fonction primordiale de relier les niveaux 1 et 2 : en effet, il fallait, depuis le niveau 1, monter plus haut que le niveau 2, puis redescendre par l'escalier

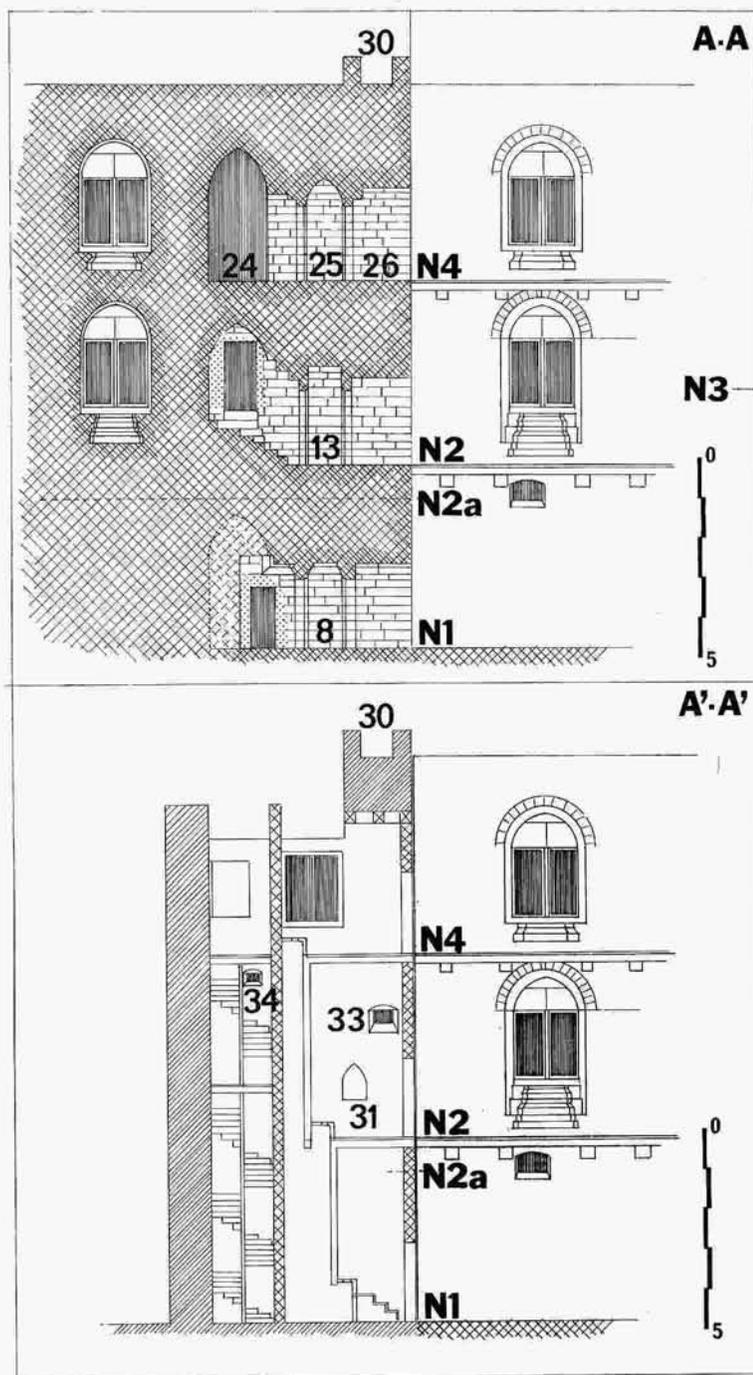


FIG. 26. — COUPES A-A ET A'-A' DU BÂTIMENT PRINCIPAL DU « DONJON »

N1 : Premier niveau du bâtiment principal **B**. **N2a** : Hauteur actuelle du second niveau du bâtiment principal **B**. **N2** : Hauteur actuelle du second niveau de la chambre **C**, et hauteur primitive du second niveau du bâtiment principal **B**. **N4** : Troisième niveau du bâtiment principal **B**. **8** : Couloir de circulation entre la salle **B**, la chambre **C** et l'annexe **E** au niveau **N1**. **13** : Couloir de circulation entre la salle **B**, la chambre **C** et l'annexe **E** au niveau **N2**. **24** : Grande arcade vers l'annexe **E** au niveau **N4**. **25** : Porte donnant sur le couloir de circulation entre la salle **B**, la chambre **C**, et l'annexe **E** au niveau **N4**. **26** : Porte et petit couloir menant de la salle **B** à la chambre **C** au niveau **N4**. **30** : Petite terrasse ouest. **31** : Évier et gargouille de l'annexe **E**. **33** : Soupirail bouché. **34** : Soupirail bouché.

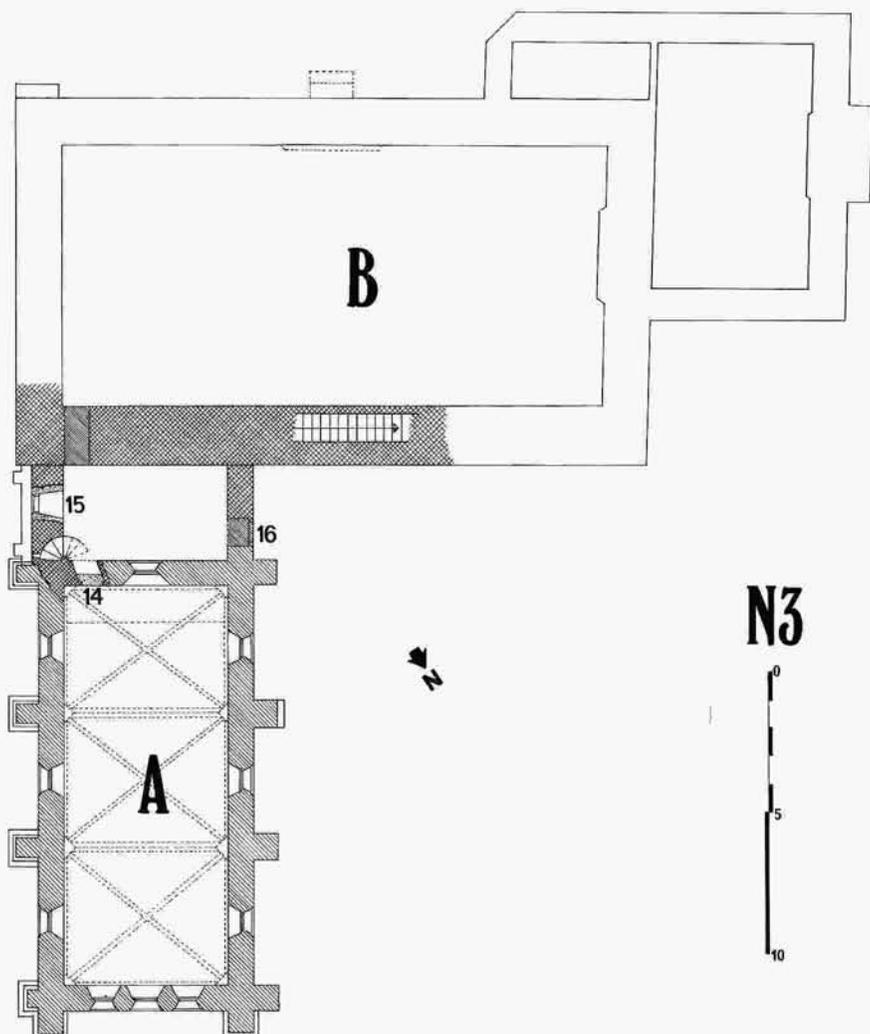


FIG. 27. — PLAN DES BÂTIMENTS DU « DONJON » AU NIVEAU 3,
NIVEAU EN ENTRESOL DU BÂTIMENT INTERMÉDIAIRE D

A : Chapelle. B : Salle. 14 : Porte bouchée menant de l'entresol à la tribune de la chapelle A.
15 : Fenêtre primitive (médiévale) de l'entresol. 16 : Fenêtre moderne de l'entresol.

inframural. Ceci tend à prouver que la vis intérieure à l'espace **E** était destinée essentiellement aux communications du niveau supérieur (niveau 4) avec les deux niveaux inférieurs.

Le raccord D au niveau 3. Le bâtiment de raccord **D** ne possède aucun niveau en correspondance avec l'ancien niveau 2 du bâtiment **B**, voire avec le niveau **2a** résultant du surbaissement du plancher de ce bâtiment. En revanche, il possède un niveau en correspondance altimétrique avec le niveau 3, qui fut mis en relation avec ce dernier lorsqu'il fut aménagé (fig. 27). On peut penser qu'avant le réaménagement du bâtiment **B**, ce niveau **3** du bâtiment **D** fonctionnait exclusivement vers la chapelle.

Ce niveau 3 constituait la salle du chapitre, servant au XVIII^e siècle de « parquet » pour les magistrats ; il fut doté de fenêtres regardant l'est et l'ouest. La fenêtre regardant l'ouest est manifestement moderne, mais attestée dans le plan du XVIII^e siècle des Archives nationales, alors que celle qui regarde l'est possède un encadrement à chanfreins médiéval (fig. 19, fig. 21, repère **15**) ; mais les dimensions-mêmes de cette fenêtre semblent plaider pour une datation basse. Au XVIII^e siècle vraisemblablement, cette pièce fut pourvue

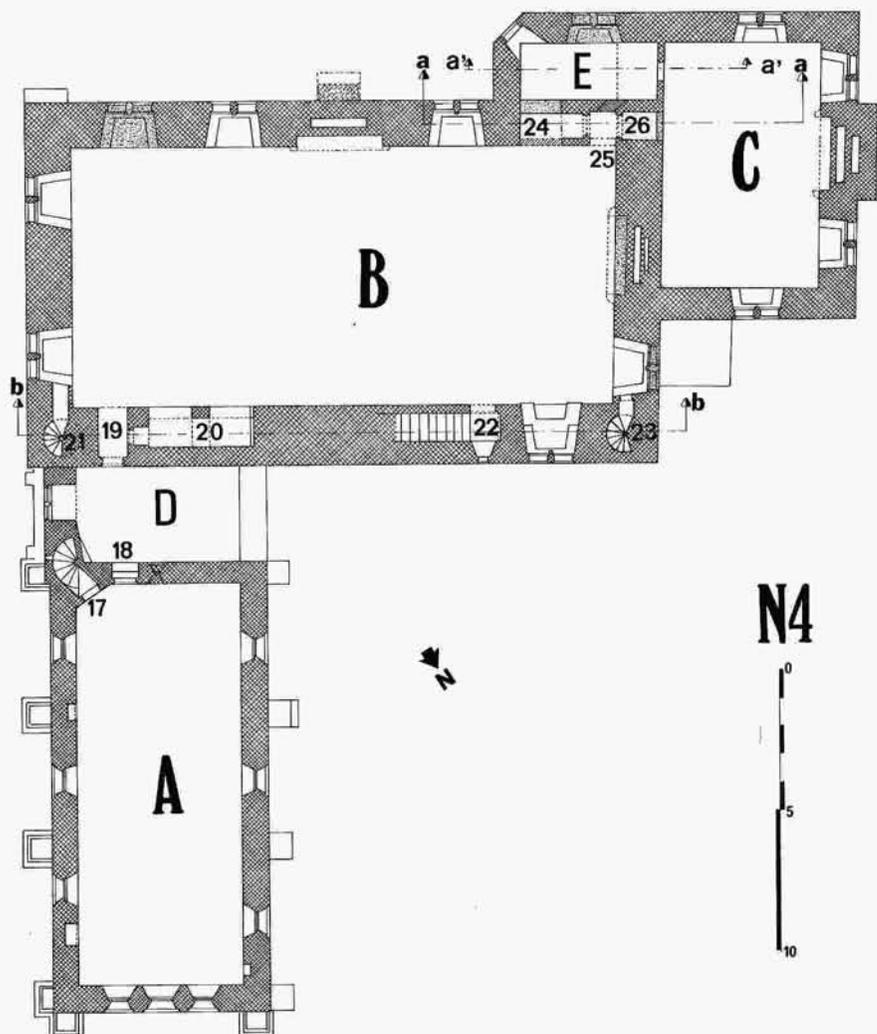


FIG. 28. — PLAN DES BÂTIMENTS DU « DONJON » AU NIVEAU 4,
TROISIÈME NIVEAU DU BÂTIMENT PRINCIPAL B

A : Chapelle. **B** : Salle. **C** : Chambre. **D** : Bâtiment intermédiaire. **E** : Annexe. 17 : Porte et escalier en vis menant de la chapelle seigneuriale à l'entresol du niveau 3. 18 : Porte de la chapelle seigneuriale. 19 : Porte d'accès au bâtiment principal. 20 : Galerie sur la grande salle. 21 : Escalier en vis venant au niveau 5. 22 : Porte de l'escalier principal donnant sur la salle. 23 : Escalier en vis menant au niveau 5. 24 : Grande arcade vers l'annexe E. 25 : Porte donnant sur le couloir de circulation entre la salle B, la chambre C, et l'annexe E. 26 : Porte et petit couloir menant de la salle B à la chambre C.

d'une cheminée murale, aménagée sur le pignon nord; elle demeure, ainsi que son conduit de briques, qui est accolé au pignon.

On a vu plus haut, dans l'analyse de la chapelle, que ce niveau 3 fut la charnière entre la vis provenant de la chapelle Sainte-Marie, dont demeure le noyau, et l'escalier menant, au travers du mur-pignon de la chapelle, vers l'escalier de bois et plâtre conduisant au niveau bas, dédié à saint Aubin (fig. 27, repère 14).

Il existe sur la face ouest de ce raccord une porte murée 9, aux contours chanfreinés, qui correspond à la fenêtre 10 transformée en porte dans le grand escalier du bâtiment B (fig. 21, 25). Je pense que cette porte a été percée à l'époque où le niveau 1 du raccord D fut précédé par une écurie, soit en 1438-1439. Sans doute s'agissait-il d'un transfert de circulations, qui conduisit à l'aménagement de portes hautes pour

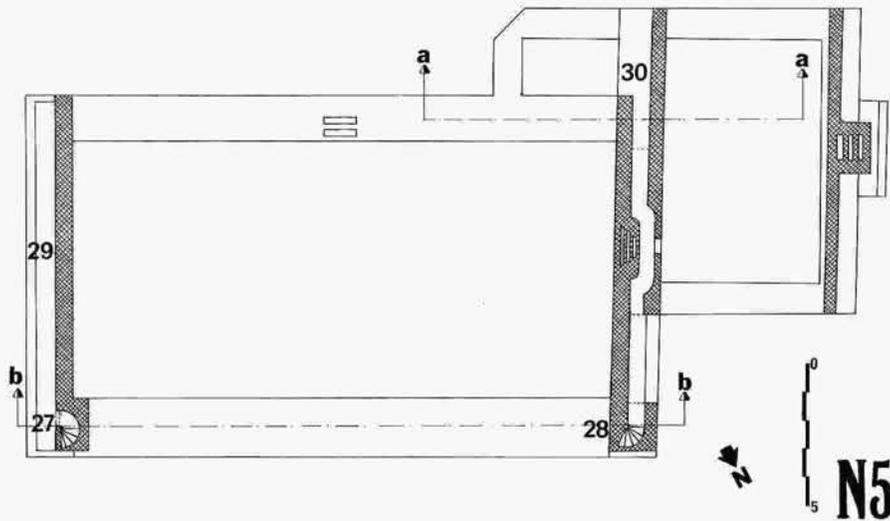


FIG. 29. — PLAN DES BÂTIMENTS DU « DONJON » AU NIVEAU 5,
QUATRIÈME NIVEAU DU BÂTIMENT PRINCIPAL B

27 : Débouché de l'escalier en vis venant du niveau 4. 28 : Débouché de l'escalier en vis venant du niveau 4. 29 : Chemin de ronde est. 30 : Petite terrasse ouest.

l'accès aux espaces nobles. Cette transformation est certainement antérieure à 1438, comme on l'a vu sans doute s'accompagna-t-elle de l'aménagement d'un escalier extérieur donnant accès à ces deux portes.

Le niveau 4, niveau noble. Le niveau 4 du « Donjon » est, de tous, celui qui reflète le mieux la situation d'origine (fig. 28). En effet, il n'a subi que peu de modifications : l'inventaire de 1439 montre qu'il ne fut pas réutilisé pour le logement du fermier de Sainte-Agathe, alors que la transformation ultérieure au XVI^e siècle ne l'a guère affecté, sa fonction étant celle d'un grenier, au moins côté grande salle. Côté chambre, l'inventaire de 1439 montre qu'on se résigna, en raison de son manque d'habitabilité, à masquer la cheminée et fermer les ouvertures, de telle sorte qu'elle demeura inchangée au-delà.

Le niveau 4 du raccord D. Le dernier niveau du raccord **D** met en relation directe la *grande salle* du niveau 4 du bâtiment **B**, et la chapelle Sainte-Marie. Il a été amplement modifié, et son mode de couverture a sans doute peu à voir avec l'origine. Il a servi, à l'époque où la grande salle abritait les grains, d'emplacement pour le treuil de levage des bottes ou des sacs ; une roue de bois réservée à cet usage demeure accrochée à l'un des murs.

Le niveau de son plancher actuel est surbaissé d'un peu moins d'un mètre par rapport au niveau primitif. Il fallait donc, depuis la *grande salle* du bâtiment **B**, franchir deux marches pour y accéder ; à nouveau, deux marches séparaient l'espace **D** de la chapelle Sainte-Marie. Vers l'est demeure la niche d'une fenêtre géminée à trilobes (fig. 19).

Le niveau 4 du bâtiment B, ou grande salle. Ce niveau a conservé son volume primitif, contrairement aux niveaux inférieurs, puisque le mur de refend **G** ne s'y prolongeait pas. La *grande salle* y apparaît dans toute son ampleur (fig. 28) ; elle était directement accessible depuis la porte d'entrée **7** du niveau 1 par un escalier droit ménagé dans le mur-gouttereau nord (fig. 33) débouchant sur la porte **22**.

Ce superbe espace est couvert d'une charpente assurément médiévale à chevrons-portant-ferme, lambrissée en berceau grâce à des jambettes et des aisseliers courbes ; les fermes-maîtresses y sont dotées de poinçons et d'entrants. Cette charpente est en général attribuée, par la tradition populaire, au XV^e siècle ; mais l'on ne peut nullement exclure qu'il se soit agi de la charpente originelle du XIII^e siècle. La salle possède un éclairage tout à fait remarquable, puisque sept fenêtres s'ouvraient dans les murs : deux sur

le mur-pignon est, trois (dont une murée aujourd'hui) sur le mur-gouttereau sud, une (murée aujourd'hui) sur le mur-pignon ouest, enfin une dernière sur le mur-gouttereau nord. Comme au niveau 2, l'essentiel de l'éclairage provenait des faces est et sud.

Toutes les fenêtres ont conservé leur caractère médiéval ; identiques à celles du niveau inférieur, elles possèdent encore leurs coussièges, ainsi que leur dispositif de fermeture. Les vantaux directement fixés dans le mur, sans chassisdormant, battaient dans des feuillures ; au revers du meneau, un renflement abritait les logements des targettes (fig. 32).

De même qu'au niveau 2, on trouvait deux cheminées : l'une, sur le mur-gouttereau sud, est conservée malgré la destruction du contrefort externe destiné à renforcer le mur au droit des conduits. La disparition de son manteau permet de déceler l'existence du conduit de l'étage inférieur. L'autre, sur le mur-pignon ouest, a été supprimée et murée, mais on en aperçoit la trace dans la maçonnerie du mur.

Plusieurs dispositions de cet espace méritent l'attention. Au premier chef, on note l'existence de dispositifs de communication assez curieux aux angles est et ouest. A l'est, un petit couloir (fig. 28, 33, repère 19) conduit au raccord **D** et plus loin à la chapelle Sainte-Marie, confirmant le caractère seigneurial de cette dernière. Mais ce petit couloir est accompagné de deux niches (fig. 28, 33, repère 20) communiquant entre elles et avec le couloir 19). Il aurait pu s'agir de placards ; mais l'existence d'une communication entre elles me paraît justifier plutôt une fonction de circulation sur laquelle on va revenir.

A l'autre angle, un dispositif plus curieux encore existe pour relier les espaces **B/E/C**. Une porte **25** conduit, comme aux niveaux inférieurs, à un petit espace de distribution ; lui-même dessert à droite la porte et le couloir d'accès à la chambre **C** (fig. 28, repère 26), et à gauche une autre porte et un minuscule couloir conduisant à une grande niche **24** voûtée en berceau brisé ouverte vers la salle (fig. 26). Le fond de cette niche est aujourd'hui muré ; mais le mur de fond n'est qu'un remplissage sans liaisonnement avec les parois de la niche.

Tel qu'il existe aujourd'hui, le dispositif n'a guère de sens ; aussi deux solutions s'offrent à l'esprit. La première est de considérer que le mur de fond de la niche **24** n'existait pas primitivement ; dans ce cas, la niche aurait été une arcade donnant accès de la grande salle à l'espace **E**. Mais, à vrai dire, cette vision n'est guère satisfaisante, car on a bien du mal à expliquer la dualité entre le couloir mural reliant **24** et **26** et l'accès **25**. Aussi une autre solution s'impose : la niche était, tout simplement, fermée primitivement vers la grande salle, comme aux étages inférieurs. Dans ce cas, seule la porte **25** permettait d'accéder aux deux petits couloirs, l'un vers la chambre, l'autre vers l'espace **E** ; la cloison mince fermant la niche vers la salle aurait été, à une époque récente, supprimée alors que l'on créait la cloison de fond.

Ainsi l'architecture permet de retracer l'organisation fonctionnelle de la *grande salle*, où l'estrade noble devait se trouver dans la partie ouest, directement accessible pour le maître des lieux par le grand escalier



FIG. 30. — VUE DU BÂTIMENT PRINCIPAL DE LA SEIGNEURIE DU « DONJON » PRIS DEPUIS L'OUEST

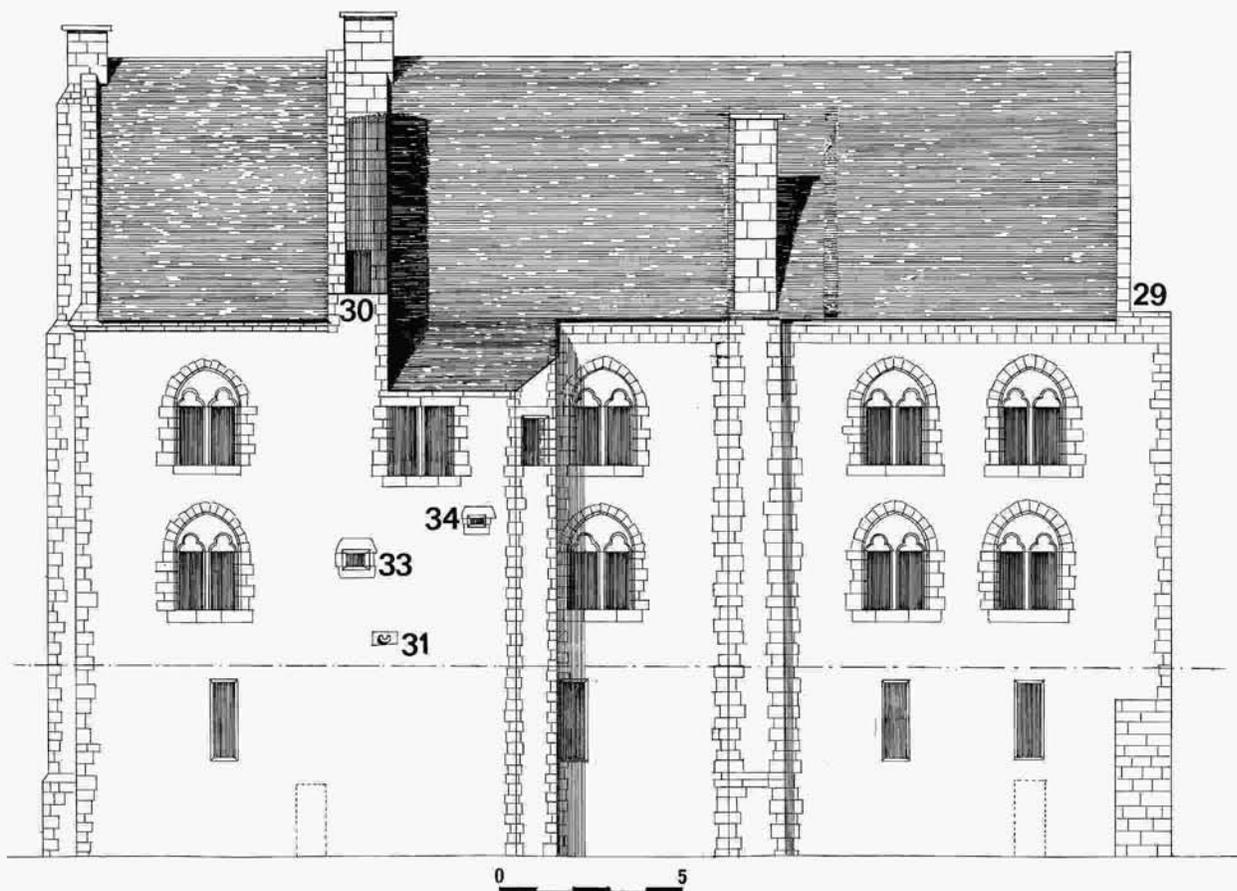


FIG. 31. — ÉLÉVATION SUD DES BÂTIMENTS DU « DONJON »

29 : Chemin de ronde est. 30 : Petite terrasse ouest. 31 : Gargouille de l'évier de l'annexe E, niveau 2.
33 : Soupirail de l'annexe E, niveau N2. 34 : Soupirail de l'annexe E, niveau N2.

et la porte 22. Comme le plus souvent, cette estrade noble était chauffée au revers par une cheminée de pignon. Enfin, elle communiquait par la porte 25 avec la chambre seigneuriale et avec l'espace E.

Le niveau 4 du bâtiment C. Le niveau 4 du bâtiment C se distingue du niveau inférieur par un meilleur éclairage, dû à la présence de quatre fenêtres (il n'en existait que deux au niveau 2). Mais, à part cette distinction, ce niveau possède les mêmes caractéristiques : cheminée sur mur-pignon, accès par un couloir provenant d'un espace situé dans le mur-gouttereau sud.

Manifestement, ce niveau du bâtiment C, connecté à la *grande salle* noble du niveau 4, constituait autrefois la chambre seigneuriale par excellence : l'éclairage par quatre fenêtres suffit à s'en convaincre.

Le niveau 4 de l'appendice E. On a vu que, selon toute probabilité, l'accès à l'espace E se pratiquait depuis la grande salle par la porte 25 et le petit couloir donnant sur la niche 24, comme aux niveaux inférieurs. En revanche, il ne demeure aucune trace d'un escalier dans ce couloir, contrairement aux niveaux inférieurs. Par ailleurs, l'appendice E était doté de deux ouvertures de niveau : la première, située dans le pan coupé sud, est une fenêtre rectangulaire médiévale toute simple, encore en usage ; la seconde, située sur la face sud, est aujourd'hui murée, mais la maçonnerie externe permet de reconnaître une fenêtre rectangulaire divisée en deux par un meneau.

On peut admettre que cette présence de deux fenêtres autorise à imaginer, comme aux espaces inférieurs, un cloisonnement interne. Ainsi l'espace E aurait-il possédé une partie occidentale dotée d'une large fenêtre, directement en communication avec la chambre, formant garde-robe et latrine pour celle-ci ; et

une partie orientale, éclairée par la fenêtre d'angle, accessible par la porte 25 et la niche fermée 24. Il va de soi que, compte tenu des interprétations des niveaux inférieurs, la partie orientale accueillait une vis reliant le niveau 4 aux niveaux inférieurs (fig. 26).

Ainsi se trouve confirmée l'affectation fonctionnelle, particulièrement évoluée, de l'espace seigneurial noble. Au sein de la *grande salle*, cet espace réservé, directement accessible par la porte 22, était en communication par la porte 25 d'un côté avec la chambre, de l'autre avec une vis menant aux niveaux inférieurs, et en particulier à la chambre du niveau 2 et à celle du niveau 1, comme à la cuisine. Quant à la chambre, elle communiquait au revers avec une garde-robe-latrine ; de la chambre, le seigneur pouvait aussi gagner directement l'escalier par l'enfilade 26/24.

La qualité de l'architecture, la simplicité dans la solution des diverses interactions, est ici remarquable. Il resterait à déterminer exactement le mode de fonctionnement des latrines, qui, rappelons-le, sont bien attestées en ce lieu par l'inventaire de 1439. On peut penser que le dénivellement interne des niveaux inférieurs correspondait à une organisation verticale telle qu'elle est restituée en fig. 26.

Les coursières-chemins de ronde du niveau 5.

Dans les angles est et nord du niveau 4, de petites vis desservies depuis les niches des fenêtres des murs-pignons, en montant sur les coussièges (fig. 28, repère 21 et 23 ; fig. 29, repère 27 et 28), permettent d'accéder au niveau 5. Celui-ci n'est, en fait, constitué que de deux coursières rendues possibles par la différence d'épaisseur entre les pignons proprement dits, et les murs-pignons. A l'est, on identifie fort bien cette coursière horizontale, bien que son accès ait été fermé récemment ; on peut imaginer, par référence à des exemples plus septentrionaux, que son parapet externe fut crénelé pour donner une symbolique fortifiée à l'édifice, d'autant que cette coursière regardait la ville.

A l'ouest, l'aménagement de la coursière symétrique n'était pas aussi simple : en effet, il fallait réserver, outre l'épaisseur du pignon du bâtiment B, celui du bâtiment C ainsi que le passage des trois conduits de cheminée des niveaux 1, 2 et 4. Aussi, entre les deux pignons fut ménagé un couloir couvert de dalles contournant les conduits de cheminée, et aboutissant au sud sur une petite plate-forme 30 (fig. 31). Peut-être celle-ci était-elle également dotée d'un parapet crénelé, formant une guette symbolique pour le bâtiment.

Le grand escalier et les communications entre niveaux. La seule communication en dur permettant la circulation entre niveaux, datable de l'époque médiévale, est le grand escalier du bâtiment B, partant de la porte 7 au niveau 1, aboutissant à la porte 22 au niveau 4. Il a été interrompu lors du percement de la porte 6, après le surbaissement du plancher de ce niveau ; mais on le reconnaît bien à l'est. Il montait d'une seule traite, sans palier intermédiaire (fig. 33), ce qui permet d'affirmer qu'il n'existait pas de porte de cet escalier vers le niveau 2. A mi-hauteur, on reconnaît l'encadrement d'une porte murée vers le sud ; l'absence de chanfreins prouve que cette porte a été percée à l'époque moderne, sans relation avec les planchers. Il est probable que ce percement

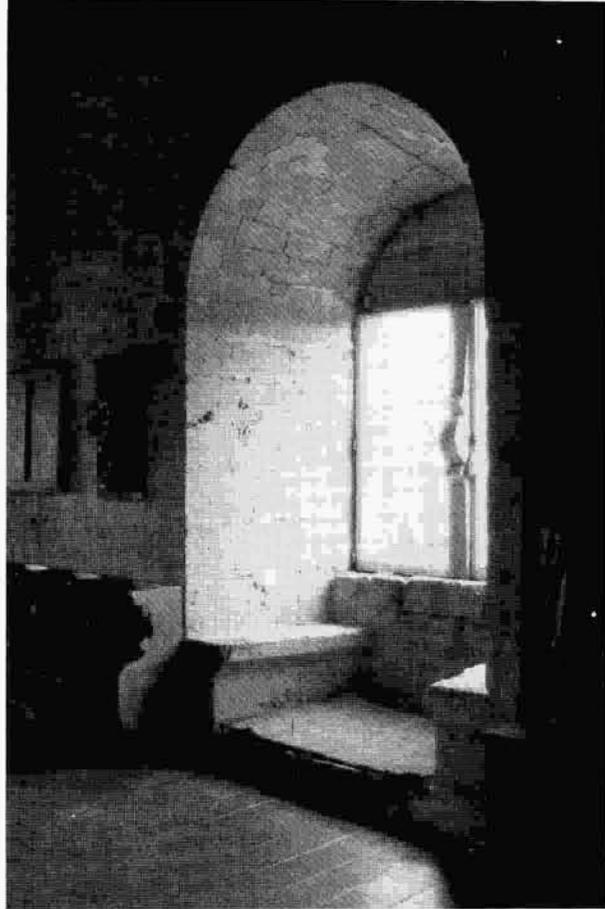


FIG. 32. — VUE INTÉRIEURE DE L'UNE DES FENÊTRES DU NIVEAU 4

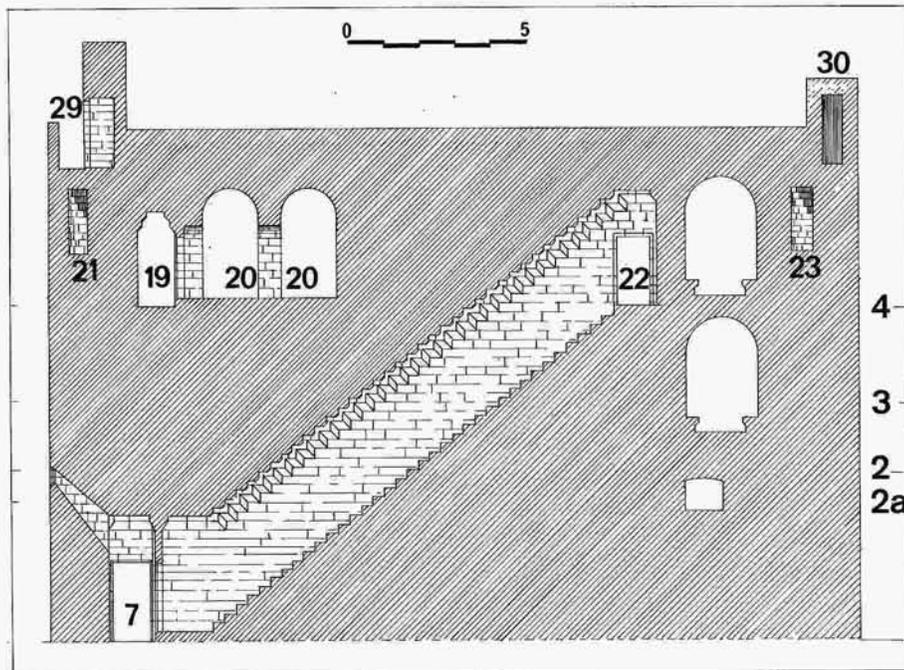


FIG. 33. — COUPE B-B DES BÂTIMENTS DU « DONJON »

7 : Porte d'accès au bâtiment principal **B**. 19 : Porte d'accès au bâtiment principal **B** au niveau **N4**. 20 : Galerie nord sur la grande salle au niveau **N4**. 21 : Escalier en vis menant au niveau **N5**. 22 : Porte de l'escalier principal donnant sur la salle du niveau **N4**. 23 : Escalier en vis menant au niveau **N5**. 29 : Chemin de ronde est. 30 : Terrasse ouest.

est à mettre en relation avec les usages du bâtiment au XIX^e siècle comme salle de théâtre municipal, puisque la *grande salle* du niveau 2 fut dotée de gradins, d'une tribune et d'une estrade (62).

Couvert de contre-marches aux angles délardés, il s'éclairait de deux fenêtres. La première se trouvait à peu près à hauteur du niveau 2 (fig. 21, fig. 25, repère 10); elle a été transformée en porte à une époque indéterminée, en relation vraisemblablement avec le percement de la porte 9 du raccord **D**, puis retransformée en fenêtre. La seconde se trouvait face à la porte haute 22. On distingue sur ses murs les traces d'un enduit rouge, mais rien n'atteste vraiment de son caractère médiéval.

Par ailleurs, on vient d'identifier un escalier en vis, à caractère privé, aménagé dans l'espace **E** pour relier les zones résidentielles et d'apparat situées à l'ouest. Mais cet escalier, avec ses couloirs d'accès très étroits, ne pouvait constituer le support de communication entre les niveaux 1 et 2, ainsi que 2 et 3, pour les invités et le service; pendant de la grande rampe, il s'agissait d'un escalier noble réservé.

Il fallait donc qu'existe, pour parvenir du niveau 1 au niveau 2 comme du niveau 2 au niveau 3, un escalier intérieur en bois. Plusieurs critères permettent de positionner cet escalier :

- Le départ se situait nécessairement au revers de l'espace 7 au niveau 1. En effet, la largeur de la porte donnant sur l'espace intérieur à ce niveau prouve que l'accès était public. Par ailleurs, on imagine mal qu'il ait fallu traverser tout le niveau 1 du bâtiment **B** pour trouver un escalier montant à l'étage supérieur.
- Le développement de l'escalier ne pouvait se situer que sur la face nord du bâtiment. En effet, toutes les autres faces étaient occupées par fenêtres ou cheminées, réservant la face nord à la circulation verticale.

Ainsi ai-je été amené à restituer, de façon purement hypothétique (mais en cohérence avec les élévations intérieures et les normes usuelles), un escalier formé de deux rampes superposées (fig. 34). La première aurait

conduit de la porte 7 du premier niveau jusqu'à peu près au milieu de la *grande salle* du niveau 2, n'empiétant pas sur l'estrade noble qui devait exister ici, comme au-dessus.

Le dessin de la seconde rampe, menant du niveau 2 au niveau 4, conduit inéluctablement à poser le problème de l'existence des niches 20 du niveau 4. Je propose, ici encore de façon totalement libre, une interprétation expliquant ces deux niches jumelées : l'une aurait pu servir d'accueil à la rampe montant du niveau 2, l'autre formant la véritable porte d'accès au niveau 4 noble. Cette restitution permettrait d'expliquer la conformation curieuse de l'espace formé par les deux niches, en communication entre elles comme avec le couloir 19 conduisant à la chapelle.

Il va de soi que cette interprétation, ne s'appuyant sur aucun indice archéologique du fait de la présence générale d'un enduit au niveau 2, mérite d'être considérée avec prudence. Mais, pour conforter cette notion d'escaliers internes, on notera que l'inventaire de 1439, publié en Annexe, signale la construction d'un escalier interne entre le niveau 2 et le niveau 4, sans que l'on puisse malheureusement le localiser précisément. S'agissait-il de la vis identifiable dans l'espace E ? La question est entière.

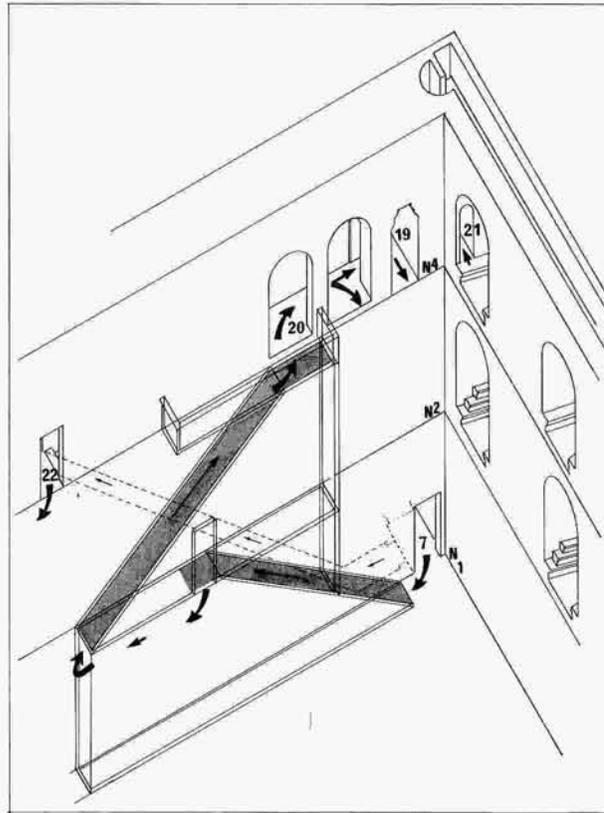


FIG. 34. — AXONOMÉTRIE DE L'ANGLE NORD-EST DU BÂTIMENT B DU « DONJON »

7 : Porte d'accès au bâtiment principal B. 19 : Porte donnant du niveau N4 du bâtiment principal B au bâtiment intermédiaire D et à la chapelle seigneuriale. 20 : Galeries nord-est du niveau N4 du bâtiment principal B.

DATATION ET MISE EN PERSPECTIVE DE L'ENSEMBLE DU « DONJON »

La datation. On a eu l'occasion, au cours de cette analyse, de poser les jalons d'une datation pour les divers éléments constitutifs de la seigneurie du « Donjon ». La chapelle basse, ou chapelle Saint-Aubin, paraît avoir été construite par Thibault III de Crépy-Nanteuil avant 1182 (date de son testament), vraisemblablement entre 1170 et 1180. Tout le reste de l'édifice, comprenant la surélévation de la chapelle, et la construction de l'ensemble B/C/D est antérieur à 1239, date à laquelle est mentionnée pour la première fois la chapelle haute; on peut admettre que la transformation de la chapelle est attribuable à Philippe I^{er} de Crépy-Nanteuil, qui créa le chapitre.

A quelle date intervint cette modification considérable ? La lecture des historiens du Valois permet de mettre en exergue le rôle joué par Philippe de Crépy-Nanteuil lors de la bataille historique de Bouvines, en 1214, après avoir été aux côtés de Philippe Auguste à Gisors, où il fut fait prisonnier. Philippe I^{er} de Crépy-Nanteuil fut un de ces chevaliers qui combattirent aux côtés du roi, et qui bénéficièrent de ses faveurs après l'épisode de Bouvines, sans doute l'événement majeur du règne de Philippe Auguste. Il n'est pas neutre de constater que d'autres chevaliers, dans la même région, surent se féliciter de leur engagement au côté du roi : Pierre-Tristan de Château-Porcien, seigneur de Passy-en-Valois construisit après Bouvines son château à l'image des constructions royales, et Raoul d'Estrées reçut en 1215 le fief de Vez.

Je pense que ce n'est qu'après Bouvines que Philippe I^{er} de Crépy-Nanteuil bâtit le somptueux ensemble du « Donjon » ; il est fortement probable que c'est aussi après Bouvines qu'il reconstruisit son château de Nanteuil-le-Haudouin, édifice à plan rectangulaire flanqué de tours circulaires malheureusement remanié à l'époque classique, et détruit entièrement à la Révolution.

En effet, cet édifice constitue un symbole et une affirmation de puissance remarquables, face à un château qui était mort-né : si Philippe d'Alsace avait commencé la construction d'un édifice majeur, en particulier au niveau de l'ancienne motte, celui-ci resta inachevé, sans que le roi songe à l'étendre. Or l'on n'imagine guère que Philippe I^{er} de Crépy-Nanteuil ait pu construire son ensemble d'apparat avant d'y être autorisé par le roi, à la faveur justement de Bouvines.

L'ensemble constitué par la chapelle Sainte-Marie, les bâtiments **B, C, D, E** pourraient être ainsi datés, sans grande hésitation, de la période 1214-1227, cette dernière date étant celle de la mort de Philippe I^{er}. Les caractères architecturaux ne démentent nullement une telle attribution, qui pourrait tout au plus, si l'on cherchait à l'assouplir, être étendue à Philippe II avant 1239.

Retour aux fonctionnalités. Tel qu'on a pu l'analyser, l'ensemble du « Donjon » avait un fonctionnement curieux, du fait de son histoire. Si la chapelle collégiale était primitivement accessible au public, et tournée vers la ville au rez-de-chaussée, tout le reste de l'édifice était, lui, tourné vers le château. L'édifice principal était formé de trois couples salle/chambre, le couple supérieur, réservé au seigneur, étant en communication avec la chapelle haute.

Pour autant qu'on puisse en juger aujourd'hui, la salle du niveau 1 a pu servir de cuisine, et vraisemblablement de salle pour le commun ; elle était éclairée par de grandes baies rectangulaires qui attestent d'un usage quotidien. Un escalier en vis direct pouvait mettre en relation l'espace cuisine à l'estrade noble, deux étages plus haut. La chambre de ce niveau fut affectée à la prison seigneuriale, au plus tard au XV^e siècle.

La salle du niveau 2 était accessible seulement par des escaliers de bois qu'on a tenté de restituer. Cette grande salle abondamment éclairée n'était pas la salle d'apparat ; elle peut donc avoir eu tout rôle intermédiaire entre la vie quotidienne et l'ostentation pure. La chambre, dotée de deux fenêtres et d'un espace d'hygiène avec latrine et lavabo, est pour moi une chambre noble : chambre de l'épouse du seigneur, peut-être, ce qui explique alors la relation privilégiée avec la chambre de l'étage supérieur par la petite vis externe.

Enfin, l'étage supérieur, directement accessible par un escalier dans l'épaisseur du mur, était la grande salle seigneuriale, commandant la chapelle Sainte-Marie et la chambre seigneuriale, dotée d'une garde-robe à latrine.

En somme, un ensemble remarquable par l'ampleur de son architecture et de ses fonctionnalités. Il reste à noter cependant que la restitution de ces fonctionnalités, basée sur une analyse logique des éléments d'architecture subsistants, demeure conjecturale. Ceci vaut surtout pour le bâtiment **E**, où ces éléments d'architecture sont ténus, et non datables à l'année voire à la décennie près ; le présupposé suivant lequel les soupiraux et l'égoût encore visibles, médiévaux certainement, sont de la construction primitive, pourrait fort bien être battu en brèche, remettant en cause l'analyse et la restitution.

L'ensemble du « Donjon » : palais féodal, palais urbain ? En définitive, le « Donjon » de Crépy figure parmi ces édifices encore peu connus, peu ou pas publiés, intermédiaires entre le palais princier, la demeure seigneuriale noble et le palais bourgeois.

Intermédiaire, car l'ensemble architectural n'est en rien le décalque d'un chacun de ces archétypes, tout en présentant des caractères provenant de chacun d'eux, et, au-delà d'eux, de formes architectoniques autres — à commencer par la *tour-résidence*. En fait, au plan strictement typologique, le « Donjon » de Crépy est ce que l'on peut appeler une « salle à tour », complétée par une chapelle. Il s'agit donc d'un ensemble complet au regard de la trilogie *aula/camera/capella* souvent considérée comme le fil conducteur de l'architecture noble médiévale.

Cependant, ce classement dans la catégorie des « salles à tour » n'est pas entièrement satisfaisant : il n'existe quasiment pas de symbolique militaire dans l'ensemble crépinois — à l'exception peut-être des coursières du niveau 5. Tout se passe comme si l'architecte avait utilisé au profit d'une construction civile un vocabulaire emprunté à l'architecture féodale : la tour n'est pas ici marque d'une prééminence quelconque, elle ne domine pas la salle, et son rôle consiste, tout simplement, à offrir un volume résidentiel en complément du bâtiment « salle ».

L'une des fonctions majeures attribuées à l'édifice a été, sans aucun doute, l'ostentation : la présence de fenêtres décoratives, à une fréquence peu égalée dans des constructions de cet ordre, permet d'affirmer que la volonté du maître d'ouvrage fut d'affirmer extérieurement sa richesse plutôt que sa puissance ou que son pouvoir.

La surélévation de la chapelle primitive appartenait à ce dessein : la possession d'une chapelle à deux niveaux, au demeurant collégiale, n'était-elle pas à cette époque un évident symbole de réussite ?

Il est curieux de constater dans cet édifice la somme de contradictions due à la superposition de ces rôles sociaux : maison urbaine, avec son accès au rez-de-chaussée, ses fenêtres nombreuses tour-résidence, par son volume et son emprise ; palais d'apparat féodal, avec la trilogie déjà citée ; résidence seigneuriale à caractère rural compactée et développée en hauteur, avec la superposition des deux *grandes salles*. En somme, le « Donjon » de Crépy se situe véritablement à la charnière entre plusieurs types de mise en forme : ni palais, ni maison, ni résidence seigneuriale, il s'agit avant tout d'un édifice hors normes, correspondant à la volonté d'un seigneur, Philippe I^{er} de Crépy-Nanteuil, d'affirmer au sein d'un château royal la place qu'il avait acquise grâce à sa fidélité au souverain, sur un fief détenu d'antiquité par sa famille qui la contrôlait avant la mainmise du roi.

Extraordinaire complexité d'une volonté de maître d'ouvrage ; extraordinaire résultat, qui n'a guère son équivalent dans la construction contemporaine. Si l'on trouve, dans la région, des exemples de *tours*, de *salles-tours* à caractère rural, Crépy est un exemple rare de construction assise en pleine ville, mais au sein d'un *castrum*, se démarquant ainsi de ce que purent être des maisons ou des palais urbains appartenant à des chevaliers castraux, ou à des familles nobles ; au demeurant, avec une qualité architecturale remarquable — au sens le plus profond, c'est-à-dire celui de la réflexion fonctionnelle.

Dans le nord de la France, il est bien rare de retrouver la trace de telles constructions féodales, intégrées à la ville tout en s'en démarquant puisqu'appartenant au château proprement dit. Les villes du midi en comprennent bien des exemples — encore que bien souvent il se soit agi de maisons nobles urbaines, les demeures féodales intégrées au château n'étant pas si fréquentes. On peut, en revanche, mettre en évidence en zone rurale des édifices apparentés ; à peu de distance de Crépy, la tour de Montmélian à Saint-Witz, sans doute de peu contemporaine, présente une élévation similaire, quoique le plan ne comprenne pas la tour réservée aux chambres superposées. Il n'est guère qu'un édifice qui puisse être avantageusement comparé à celui de Crépy : celui de la *salle à tour* de Montélimar, qui dut être sensiblement contemporaine, encore que la *tour-chambre* ait été ajoutée après construction de la *grande salle*.

En somme, le « Donjon » de Crépy représente pour moi la marque d'une époque et d'un contexte social, plutôt que celle d'un style ou d'une typologie. Cet édifice, mi-palais féodal, mi-palais bourgeois, est le produit d'une noblesse affirmée au travers des guerres de Philippe Auguste ; résidence d'un seigneur proche du roi, il a servi aussi le besoin d'ostentation du même seigneur au demeurant bien pourvu sur ses terres, qui reconstruisit à la même époque son château éponyme. Il ne trompe guère, à cet égard, que l'intérêt des possesseurs du « Donjon » se soit totalement éteint à partir du moment où les seigneurs titulaires furent à la fois dotés des châteaux de Nanteuil et de Passy-en-Valois, au milieu du XIII^e siècle. La ville de Crépy, commune depuis plus d'un demi-siècle, n'avait plus de rapports qu'avec l'administration royale, comme toute « bonne ville » ; les seigneurs de Nanteuil-Passy n'avaient par ailleurs aucun intérêt à paraître dans le château de Crépy, où la présence physique du roi avait disparu de longtemps.

Un cas rarissime d'ensemble castral partagé, et conservé, dans le nord de la France. Mais, au-delà de la simple architecture, l'ensemble du « Donjon » constitue, à ma connaissance, l'un des rares cas encore bien conservés de partage d'un ensemble castral dans le nord de la France. On sait qu'il exista nombre de modes de transmission du patrimoine suivant les coutumes, et donc suivant les régions : au sud de la Loire, la coutume allait plutôt vers les indivisions et les coseigneuries, alors que le nord privilégiait le droit d'aînesse, évitant les démembrements (sans éviter pourtant, en bien des cas, la parcellisation des revenus, la situation pouvant grever considérablement le fief tenu par l'aîné). Ainsi n'est-il guère fréquent d'envisager, dans les contrées septentrionales, qu'un même château puisse avoir été occupé par deux branches, voire plusieurs branches divergentes, d'une même famille. Pourtant, le cas exista : il n'est que de regarder le site superbe de Luzarches, au nord de Paris, dont la seigneurie fut divisée en « château haut » et « château de la motte » avant le XIII^e siècle (63). Chaque seigneurie posséda son château, l'un tenu par les comtes de Beaumont, l'autre par les Bouteiller de Senlis.

A Crépy, l'on se trouve devant un cas où le démembrement du *castrum* d'origine s'est effectué au profit d'une branche cadette de la famille ; mais, surtout, dans un cas où le fief ainsi démembre est resté assujéti au *castrum* originel, tout en donnant naissance à un ensemble bâti autonome. Ce cas ne fut assurément pas unique ;

il serait intéressant que puissent être recensés d'autres exemples du même type. Et il est fort intéressant également de constater que ce fief eut, face à la ville, un rapport hybride ; sans doute est-ce le résultat d'évolutions historiques dans les rapports totalement inconnus, mais l'on ne peut, *a posteriori*, que s'étonner de la dualité entre l'accès public de la collégiale basse, et l'accès réservé au bâtiment résidentiel, alors que des connexions internes niaient physiquement cette séparation. Le rapport entre château et ville est ici particulièrement intéressant, mais aussi plein de mystère, tant il est vrai que l'architecture développée à la charnière entre XII^e et XIII^e siècle ne peut révéler d'autre époque que celle-là...

ANNEXE

Extrait de l'inventaire réalisé le 8 janvier 1439 (n. st.) à l'initiative de Robert de Châtillon, seigneur de Bry, de Douy et du Donjon de Crépy, afin de régler la succession de son père (Archives nationales, R4 87).

Le manuscrit s'ouvre par la commission donnée à Colart Bréon, sergent à cheval du Roi au Châtelet de Paris par le Prévôt de Paris, faisant suite aux lettres royaux du 30 juillet 1438, pour dresser l'inventaire après décès de Robert de Chastillon en faveur de son fils, avec vingt-trois ans de retard... Il est intéressant d'extraire les motivations de cet inventaire :

Charles par la grâce de Dieu Roy de France, au Prévost de Paris ou à son lieutenant salut. De la partie de nostre amé et féal Robert de Chastillon, chevalier, seigneur de Bry-sur-Marne et du Donjon de Crespy-en-Valois, nous a esté humblement exposé que comme en l'an III^e XXIX ou environ il estoit mineur dans l'âge de XIII ans seulement, en main et gouvernement de tuteur, il par le conseil d'aucuns ses amis eust obtenu lettres de bénéfice d'inventaire pour le fait de la succession de feu Robert de Chastillon, chevalier, son père, en son vivant chambellan de feu nostre très chier seigneur et père, que Dieu pardonne. Lequel feu Robert trespassa à la bataille d'Azincourt, délessié iceluy suppliant aigié d'un an seulement. Lesquelles lettres il n'a présenté à justice ou Chastellet de Paris jusques au mois de janvier de l'an passé tant pour sa minorité et qu'il n'avait à ladite succession fors héritages et choses immeubles assez ou pais de Valois où ledit exposant n'avoit pas pour lors feu acez. Comme pour le fait des guerres et par ainsi n'a peu faire faire inventaire desdiz biens immeubles mesmement que on ne venoit aler sur les lieux où sont situés et assis lesdiz immeubles, et si n'y avoit aucuns biens meubles. Et pour ce de présent iceluy exposant qui est devenu à âge depuis deux ans ou environ ait propos et volenté de faire faire ledit inventaire, mais il doubte que obstant le long temps que ledit bénéfice fu ottroïé, lequel il n'a présenté à justice jusques audit mois de janvier comme dit est, et que ledit inventaire n'a pas esté fait dedans l'an et jour de la datte de celuy bénéfice, et ausi que oudit pais de Valois n'a aucuns justiciers de pais, non que aucuns pensent ou vouldissent dire celuy inventaire non avoir esté ne estre deument fait, laquelle chose, se ainsi estoit, seroit à son grant grief, préjudice et dommage (...). *(Le roi, en conséquence, mande au Prévôt de Paris de faire faire par un officier royal, accompagné d'un tabellion royal ou d'une personne publique, ledit inventaire). A Paris, le pénultième jour de juillet l'an de grâce III^e XXXVIII.*

S'ensuivent les commissions données à Colart Bréon, qui rapporte s'être déplacé à Crépy le 7 janvier 1439 (n. st.), où il s'est présenté à la justice du lieu. Puis, le 8 janvier, lui sont adjoints Jean de Verdolot, tabellion juré et sergent à cheval du duc d'Orléans en la châtellenie de Crépy, Raoul Bourée, lieutenant général de Jean Bourée, maître des œuvres de maçonnerie et de charpenterie du duc d'Orléans au bailliage de Valois, Jean de Vienne et Guillot Buynart, maçons, Jean Comtesse et Perrenet Hardy, couvreurs de tuile, et trois laboureurs. Colart Bréon commence par dresser l'inventaire de l'hôtel de Sainte-Agathe, hors les murs : il s'agissait du chef-lieu de la ferme de la seigneurie, mais il a été totalement détruit par les guerres. Puis les experts vont inspecter l'hôtel du Donjon, retranscrit ci-dessous.

Afin de faciliter la compréhension et l'identification des espaces mentionnés, j'ai introduit des commentaires et des sous-titres en italique.

Description générale ; travaux conservatoires de couverture

Item en oultre ledit jour nous transportâmes comme dessus audit Crespy en sur l'ostel du Donjon qui est le principal ostel de la terre, fief et signourie du Donjon. Et contient le conble de la grant salle qui est droit cinq travées, et la chappelle Saint-Aulbin tenant à icelle trois travées, assis iceluy hostel enjoignant et contigu du chastel dudit Crespy, tenant à la muraille de la fermeté dudit Crespy, raboutant aux fossés dudit chastel. Lequel hostel et ladite chapelle puis un an ença de par ledit chevalier a esté recouverte de thieule, ou autrement tout estoit en aventure de cheoir et verser par terre parce que le bois, poutres et merrain, muraille se pourrissoient des eaues et vens qui y avoient. Qui a cousté à faire recouvrir en paine d'ouvriers XX s. p., et pour III setiers de chaux fournis de sablon XX s. p., et pour chanlatte et un millier de thieulle, XXXII s. paris.

État de ruine de la chambre haute du niveau 4 (fig. 28, C)

Item est assavoir que la chanbre que la chanbre (*sic*) principale de l'hostel et où s'est logié le fermier de la sensse et terres dudit Donjon depuis la guerre et la desmolition dudit hostel Sainte Agathe puis VIII ans ença par les cappitaines et gens de guerre qui ont esté logiés ou chastel dudit Crespy, et ont fait desmolir icelle chambre de couverture, charpenterie, huseries et fenestraiges, et telement que elle est inutile et n'y si pourroit-on logier; et cousteroit à faire ainçois qu'elle fust en nature telle que on s'i peust logier tant en bois, thieulle, planchiers et aultres matières, avecques paine d'ouvriers, la somme de cent livres parisis et plus.

Restaurations des niveaux 1 et 2 de l'Hôtel du Donjon

Et pour ce que le fermier d'icelle ferme n'avoit point de logeis pour soy logier en iceluy hostel, ses gens, chevalx, nourritures et autres biens et gaingniages, a convenu faire et ont esté faictes aux despens dudit chevalier en iceluy hostel les logeis et réparacions et édifices qui s'ensuivent.

- *Percement d'une porte non identifiée, au niveau 1 de la salle B, sans doute au sud.*

Et premièrement il a convenu perssier ung gros mur d'iceluy hostel du Donjon pour faire une bée en laquelle a esté faite une porte pour charier dedens iceluy hostel les grains et gaingnages de la ferme dudit hostel. Et pour ce faire a convenu massonner les deux jambes de ladite porte, et voulder icelles par dessus; et y faire trois grans corbeaux de pierre pour recueillir ung pilier et soustenir ladite muraille au-dessus de ladite porte. Et tout de pierre de taille et mortier de chaux et sablon, où il a esté mis en emploïé ung cent de parpaiens de pierre de taille qui ont cousté XVI s. p. rendus sur le lieu. Pour ce XVI s. p.

Item pour un muy de chaulx fourny de sablon ad ce faire, XXIII s. p.

- *Construction d'un mur de torchis entre les latrines et la chambre des prisons, sans doute la chambre E et la chambre C au niveau 1*

Item a esté fait six toises de gros mur entre les aysiées dudit hostel et la chanbre des prissons dudit hostel, pour ce que ledit hostel estoit desclos par la desmolition de ladite chanbre abatue. Et si n'y povoit-on durer en l'ostel pour la puanture desdites aisiées. Lequel mur a esté fait de terre et enduit de chaulx, et y a convenu demy-cent de parpaiens ou pris de huit soulz parisis.

Item pour terre pour faire lesdits ouvrages, six tumberées de terre au prix de XII d., valent VI s. p.

Item pour ung setier de chaulx fourny de sablon, III s. p.

Item à Jean de Vienne et Guillaot Guynart maçons pour leur paine et sallaire d'avoir fait lesdites murailles, par marchié à eulx fait, LXIII s. p.

- *Construction d'un mur de pierre sèche au droit du puits (fig. 5, repère 9)*

Item à Jehan le Sourt, mason, pour avoir fait six toisses de mur de pierre sèche qui fait closture de la court dudit hostel du Donjon contre la ville à l'endroit du puits, et pour avoir fait la desconbre de ce puits, XII s. p.

- *Construction d'un mur pour clore l'étable à chevaux à l'ouest de la porte d'entrée du niveau 1 (fig. 23, repère 5)*

A Jehan le Sourt pour avoir fait trois toises de mur à clore l'estable aux chevalx du porche qui est entre la chapelle et l'ostel devers le chastel, pour ce XII s. p.

Item pour trois tumberées de terre, III s. p.

Item pour III tumberées de pierre, II s. p.

- *Réparation de plusieurs fenêtres et portes*

Audit Jehan le Sourt pour avoir fait et restupier de platre quatre fenestres où souloit avoir verrières en la chapelle tout en hault, qui avoient esté destoupiées à jeter canons contre le chastel. (*Fenêtres ouest de la chapelle, niveau 4.*)

Et ausi pour avoir remassonné et retoupé quatre fenestres à la grant salle de hault qui pareillement avoient esté destoupées à l'asaut du chastel. (*Fenêtres sud et ouest de la grande salle, niveau 4.*)

Item pour avoir fait une petite huisserie qui gete de la chambre de la Chartre sur les murs de la fermeté de la ville dudit Crespy. (*Porte disparue au niveau 1 de la chambre C, vers le sud.*)

Item une autre huisserie qui gete dudit hostel en la chapelle avecques quatre degrés pour monter en icelle huisserie. (*Porte de la chapelle au niveau 4 (fig. 28, repère 18).*)

Item pour avoir restoupé de plastre quatre grans trous en la salle d'en hault, et pour avoir cuit le plastre à faire lesdites fenestres et huisserie.

Pour tout ce, pour paine d'ouvrier, XXXII s. p.

- *Huisseries de la porte neuve pour entrer les grains*

A Roulant Maline pour une porte de bois à deux batemens, à luy achaté pour clore l'ostel et mettre à la porte dessus dite, pour ce XXIII s. p. (*Porte non identifiée, percée au niveau 1 de la salle B.*)

A Jean Demy, charpentier, pour sa paine et sallaire d'avoir mis et faire venir à point ladite porte à la bée du mur, et avoir fait ung fléau tournant, et avoir ravaupé icelle porte. (*Porte non identifiée, percée au niveau 1 de la salle B.*)

- *Travaux divers de charpenterie*

A luy pour avoir fait une enchevestrure en une cheminée en la chanbre d'en hault, et avoir assis et taillé huit doubleaux. (*Cheminée de la chambre C, niveau 4.*)

Item pour avoir fait une petite posteleure de bois pour clore ladite cheminée depuis le mantel d'icelle jusques au plancher (*idem*).

Item pour avoir mis au selier en bas et taillié et assis huit doubleaux et avoir assis deux cens de planches sur lesdits doubleaux. (*Salle B, niveau 1.*)

Item à luy pour avoir fait XXIII toises de cloture ou environ de charpenterie en la sale basse pour faire estables et entre deux de la granche, et pour loger et faire entre deux les vaches, chevaux et nourritures du fermier dudit hostel (*idem*).

Item encore pour avoir fait une montée de la messon manable en la chambre d'en hault, et aussi une cloture en la messon manable, qui fait selier et chambre, où ledit fermier loge ses ustensilles d'ostel. (*Escalier depuis la chambre B niveau 2 et la chambre B niveau 4; cloison dans l'ensemble B/C niveau 2, vraisemblablement dans la salle B; la maison manable (habitable) est l'ensemble constitué par les niveaux 1 et 2.*)

Pour tous lesdits ouvrages, pour la paine dudit ouvrier, et par marché fait à luy. Par my IIII lb. par. Et par ce mesmes marché a fait ledit ouvrier les huisseries qui ensuivent ès dits lieux.

- *Travaux divers*

A Pierre le Bateur pour sa paine d'avoir fait, clavvé et clos de tresse et vergue toutes les clostures deddues dites, la cheminée de la chanbre d'en hault, tirer au-dessus de la dite chanbre une travée d'icelle chanbre, et tirer le planchier du sellier d'en bas, et avoir livré le clou et verge à ce faire. Tout par marché à luy fait, par my XLVIII s. p.

Item pour CCCC de planches et plancher achattées à Jean de Vendraux, Guillot Triquet et Adam de Rennes, qui ont esté mises et en placés à faire les planchiers d'une travée de la sale d'en hault, et desus le selier d'en bas, les montées et autres ouvrages, qui ont cousté LXIII s. p.

Item pour demi cent de longues planches de VI à VII piez qui ont esté mises et employées à fère les huis et fenestres dudit hostel, qui ont cousté XLVIII s. p.

Item pour douze voittures de boys en œuvre qui ont esté amenées pour faire les doubleaux, clotures et murages cy-devant desclarés, menées de la forest audit Crespy. Pour chascune voitture VIII s. paris, tant pour l'achat du bois que pour l'amenage, qui valent VI lb. t.

Item pour XXIII tumberées de terre employés à faire les cheminées, les planchiers et torcheis des clotures dessus dites, et aussi à faire l'ayre de la granche pour batre les grains. Pour chascune tumberée, XV d. p., valent XXIII s. p.

Item à Perrenet Hardi pour avoir fait et massonné les solins des clostures et estables dessus dites dessoubz les sablières, massonné ung huis entre la salle et la chapelle, et faire une mesonete neufve à chavault, et mis à point et refaire une vielle, et avoir rasis les rateliers, et fait plassis, menus ouvrages, et resoliver et restouper treux et solliers et pourprins dudit hostel. Pour tout ce XXXII s. p.

Item pour quatre moules de buche et de I cent de faisx pour avoir cuit le pastre à faire les ouvrages cy-devant diz, pour ce X s. p.

A Guilot Butelot pour avoir fait sept fenestres ès chambres et salles dudit hostel, VIII s. p.

A Perrot le Fèvre et Regnault le Fèvre pour C lb de fer par eux livrés et bailliées ès ouvrage de gons, lunettes, puits, estières, palettes, ploustres, sereures et autres ouvrages mises et employés en pendant la porte, les huis fenestres et clotures dessus dites, et avoir livré demy millier de clou chaiple à faire les pas de la montée dessus dite, et aussi assis aux lunettes et peintures dessus dites. Par marché fait pour toutes les choses dessus dites, par my IIII lb. par.

L'inventaire dresse ensuite la liste des revenus et des terres, sans rapport direct avec le sujet de l'article.

(1) On trouve mention du *comitatus vadensis* dès la fin du X^e siècle (Bibl. nat., coll. de Picardie, t. 177, fol. 141). Cependant, malgré des mentions jusqu'à la fin du XII^e siècle de « la contée de Valois » (*La chronique de Gislebert de Mons*, éd. Vanderkindere, Bruxelles, 1904, p. 149; *Chronique anonyme de Béthune*, dans *Recueil des Historiens de France*, t. XXIV, p. 754), ce n'est qu'au moment des apanages, c'est-à-dire à partir de 1240, que la seigneurie reçoit définitivement le titre de comté, consacré en 1291 par l'apanage à Charles de France, fils de Philippe le Hardi. En 1192 encore, Aliénor la dernière héritière des puissants comtes de Vermandois, s'intitulait comtesse de Saint-Quentin et dame de Valois (L. Duval-Arnould, *Les aumônes d'Aliénor, dernière comtesse de Vermandois et dame de Valois*, dans *Revue Mabillon*, t. LX, 1984, p. 431-432).

(2) Sur le prieuré Saint-Arnoul, voir É. Vergnolle, *Saint-Arnoul de Crépy : un prieuré clunisien du Valois*, dans *Bulletin monumental*, t. 141, 1983, p. 233-272. Il s'agit d'une étude fondamentale, remarquablement étayée au plan historique et architectural. Sur Saint-Thomas, voir M. Bideault, C. Lautier, *Ile-de-France gothique*, Paris, 1987, p. 192-197.

(3) L'historiographie de l'ancien comté de Valois est dominée par l'œuvre de Claude Carlier, *Histoire du duché de Valois, depuis les temps des Gaulois jusqu'en 1703*, Paris, 1764, 3 vol. L'auteur, s'appuyant sur des documents aujourd'hui disparus, utilisait également le livre du Père Antoine Muldrac, *Le Valois royal amplifié et enrichi de plusieurs pièces curieuses extraites des cartulaires et archives des abbayes, églises et greffes du Valois, Bonne-Fontaine*, 1662. Depuis, les divers historiens se sont contentés de reprendre Carlier, en particulier le docteur Bourgeois, *Histoire de Crépy et de ses dépendances*, dans *Comité archéologique de Senlis, comptes rendus et mémoires*, 1867-1871; cependant cet historien apporte un soin descriptif remarquable pour l'analyse monumentale. Dernièrement, un livre généraliste, dû à J.-M. Tomasini, *Crépy-en-Valois, mille ans d'histoire*, s. l., 1987, a repris avec beaucoup d'intelligence et de sens critique l'histoire de la ville. On regrette, enfin, que L. Carolus-Barré, auteur d'une thèse de l'École des chartes en 1934 sur le comté de Valois, n'ait jamais publié son travail : voir *Le comté de Valois jusqu'à l'avènement de Philippe de Valois au trône de France (X^e siècle-1328)*, dans *École nationale des chartes. Positions des thèses*, 1934, p. 15-28. Plus récemment, L. Carolus-Barré a publié un article très important, extrait de sa thèse : *Une arrière-petite-fille de Hugues Capet. Aliénor de Vermandois, comtesse de Beaumont puis de Saint-Quentin, vers 1150, † 19 juin 1213*, dans *Comptes rendus et Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Senlis*, 1986-1989, p. 9-38.

(4) P. Grierson, *L'origine des comtes d'Amiens, Valois, Vexin*, dans *Le Moyen Age*, 49, 1939, p. 81-125. P.-A. Feuchère, *Une tentative manquée de concentration territoriale entre Somme et Seine : la principauté d'Amiens-Valois au XI^e siècle*, dans *Le Moyen Age*, 1954, p. 1-37.

(5) *Acta Sanctorum Boll.*, juillet, t. IV, col. 415.

(6) On ne s'attardera pas ici sur la dualité entre la désignation régionale (Valois — *pagus vadensis*) et la référence au chef-lieu féodal (Crépy). Tout au plus cette dualité prouve-t-elle le caractère récent de la fondation de ce chef-lieu, l'organisation du premier millénaire étant peut-être basée sur un centre différent; les historiens des XVII^e et XVIII^e siècles avaient affirmé, par raison d'homonymie, que ce centre primitif était Vez (*Vadum*), mais rien n'est moins sûr.

(7) Voir É. Vergnolle, *art. cité* en note 1, p. 235 et n. 8-12.

(8) É. Vergnolle, *op. cit.*, p. 235-236.

(9) Bibl. nat., coll. de Picardie, t. 177, fol. 184.

(10) L. Carolus-Barré, *Une arrière-petite-fille...*, *op. cit.*, p. 12.

(11) J. Mesqui, *La fortification dans le Valois du XI^e au XV^e siècle*, dans *Bulletin monumental*, 1977, t. 135, p. 110.

(12) J. Mesqui, Cl. Ribera-Perville, *Les châteaux de Louis d'Orléans et leurs architectes (1391-1407)*, dans *Bulletin monumental*, t. 138, 1980, p. 293-345.

(13) Sur les occupations anglaises de Crépy, voir P^r de Fleury, *La collégiale de Saint-Thomas-le-Martyr-les-Crespy. Coup d'œil sur l'histoire du Valois et principalement de Crespy, sa capitale, suivi du mémoire historique sur le Valois de M. Minet, président au Bailliage et siège présidial de Crépy en 1743*, Senlis, 1884, p. 75-86. Du même auteur, *Voyage de Régnault des Fontaines, gouverneur et bailli du Valois à Crépy-en-Valois en avril et mai 1432*, dans *Bulletin de la Société historique de Paris et de l'Ile-de-France*, 1888, mars-avril, p. 1-8. Bien que Prosper de Fleury ait démenti Carlier, qui plaçait en 1431 le sac de la ville, l'inventaire de 1439 (Archives nationales, R4 87; voir les extraits en Annexe) donne au moins en partie raison à ce dernier.

(14) Archives départementales de l'Oise, H 10286.

(15) Carlier, *op. cit.*, t. I, p. 278, p. 303 et suiv., p. 374 et suiv., p. 392 et suiv.

(16) Je noterais en particulier la coïncidence qui put exister, au XIII^e siècle, entre l'« abbé » de cette confrérie et le prévôt ou l'un des chanoines de Saint-Aubin (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1556, Cartulaire de la Confrérie aux Prêtres de Crépy, par exemple folio 17 verso, folio 20, folio 25 : actes de 1266, 1272, 1272 mentionnant le prévôt ou chanoine de Saint-Aubin Jean de Freneto, également « abbé » de la confrérie). Il n'est pas impossible que Carlier ait été induit en erreur par les dons divers que Philippe de Crépy-Nanteuil fit en faveur de cette confrérie (Cartulaire de la Confrérie aux Prêtres, folio 1 verso). Enfin, un dernier élément qui a pu induire Carlier en erreur est la mention, en 1239, d'une confrérie en la chapelle Saint-Aubin (Bibl. nat., coll. de Picardie, t. 177, folio 211).

(17) Carlier, p. j. XIII (1180), XIV (1182).

(18) L'acte de 1197 est conservé dans un dossier consacré aux Mathurins de Paris, qui bénéficièrent d'un revenu sur la seigneurie du Donjon de la part de Thibault III de Crépy-Nanteuil, oncle de Philippe II en 1252, donation confirmée par le roi en 1254, et par Philippe II en 1255 ; c'est à l'occasion d'une procédure intervenue au XV^e siècle que la charte initiale fut recopiée par les Mathurins (Archives nationales, S 4259^A ; référence aimablement fournie par Thierry Crépin-Leblond, à partir des archives non encore publiées de L. Carolus-Barré ; voir L. Carolus-Barré, *Une arrière-petite-fille...*, op. cit., p. 34 ; *Itinéraire de la comtesse Aliénor*, Carlier, t. I, p. 392, t. II, p. 14). Carlier, t. I, p. 392, t. II, p. 14, cite ce texte en fournissant une référence (inconnue) à Templeux ; de façon troublante, il écrit que suivant cette convention, les bourgeois ne pouvaient s'étendre ni s'accroître « du côté de la seigneurie du Donjon » sans autorisation expresse de Philippe. Or le texte, en cette matière, se contente de fournir les limites de la justice de Philippe, sans jamais parler du « Donjon ». Il est intéressant de citer cette définition du contour de la seigneurie des Crépy-Nanteuil : (...) *Terminalibus scilicet a meta que est ad crucem Petri Papardi sicut per metas distinguitur usque ad metam ante domum Roberti Textoris. Item a capite muri qui in orto Petri Sellarii incipit, prout murus extenditur usque ad metam ante portam Renardi de Valle, et ab hac meta usque ad metam que est iuxta domum Ade filii Hannat Di. Item a meta que sub Turri est usque ad metam in capite vinee Arnulphi Gresillon. Tota terra versus vallem sita sicut per predictas metas dividitur de iusticia predicti Philippi esse, exceptis tribus masuris ante fontem Remaldi (...)*. Il est malheureusement impossible de situer aujourd'hui les bornes de cette seigneurie ; en revanche, on note la référence à une borne située « sous la Tour ». Il est probable que Carlier a extrapolé, s'il a jamais eu connaissance directe de cette charte ; quoi qu'il en soit, la convention de 1197 ne porte pas mention du qualificatif de « Donjon » pour la seigneurie des Crépy-Nanteuil.

(19) Bibl. nat., coll. de Picardie, t. 177, folio 62 verso (Mémoire du Président Minet). Carlier, t. II, p. 137 et suiv., p. j. XXIX.

(20) Bibl. nat., coll. de Picardie, t. 177, folio 211 (Mémoire du Président Minet, pièces justificatives). Carlier, t. II, p. 137 et suiv.

(21) Carlier, t. II, p. 14 et suiv. Tous les auteurs ont repris Carlier.

(22) Carlier, t. II, p. 137. Sur la donation de Thibault IV, voir la confirmation par Alix de Nanteuil dans son testament de 1302 : A. Duchesne, *Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne*, Paris, 1621, p. 655 sq. Sur la donation de Thibault III, chancre de Beauvais, aux Mathurins, voir Archives nationales, S 4259^A.

(23) Arch. nat., P 1893, folio 33, 28 août 1376. Le Président Minet est le premier historien à avoir reconnu cet état de fait, qu'il signale dans Bibl. nationale, coll. de Picardie, t. 177, folio 55 ; selon lui, Jean de Châtillon était également seigneur de Bry. Après lui le seul historien à penser que le fief demeura dans des mains privées est J.-M. Tomasini, op. cit., p. 192.

(24) A. Duchesne, *Histoire...*, op. cit., Paris, 1621, p. 557-570, 655 sq. Abbé Poquet, *Notice sur Passy-en-Valois*, dans *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, 2^e série, t. XIV, 1883, p. 65.

(25) Arch. nat., P 716, n^o 279, 279 bis, 281, 281 bis.

(26) Un Jean Bourée était, de 1395 à 1400, maître des œuvres de maçonnerie et de charpenterie des comtés de Valois et de Beaumont ; on peut admettre que l'intervention d'un « lieutenant général » pour une fonction de ce type en 1439 signifie tout simplement que Jean Bourée avait atteint un âge avancé, et qu'il était remplacé par son fils. Voir J. Mesqui, Cl. Ribera-Perville, *Les châteaux de Louis d'Orléans et leurs architectes (1391-1407)*, dans *Bulletin monumental*, 1980, t. 138, p. 300.

(27) Le Président Minet place cette intégration « vers 1450 ». Je n'ai pas retrouvé la source employée par J.-M. Tomasini. Elle est confirmée par un inventaire daté de 1536, conservé dans Archives nationales, R⁴ 83 : « (...) Y a chasteau qui est en ruyne avec maison et lieu de belle et bonne demeure, en bon et suffisant estat. Pour la garde desquelz chasteau et maison y a cappitaine qui a gaige de vingt livres tournois par an (...). Et au-devant dudict chasteau une église collégial fondée en l'honneur et commémoration de Monsieur Saint Albin, où il y a de fondation ancienne ung prévost qui est dignité, avec six chanoynes (...). Et auprès d'icelle église ung grant corps d'hostel auquel de présent se tient le siège et juridiction dudict Crespy, appellé de toute ancienneté la maison du Donjon, à cause de laquelle et fief du donjon y a une mesure où souloict avoir maison, grange et lieu, qui est de présent en ruyne, séant près l'église de Sainte-Agathe-lez-Crespy (...) de l'acquest fait par feu de bonne mémoire Madame Marie des Clèves, vefve de Monsieur le duc d'Orléans (...) ».

(28) Arch. nationales, P. VII, n^o 91.

(29) Arch. nationales, R⁴ 85.

(30) Sur les chemins menant à Crépy, voir Carlier, op. cit. Voir aussi L. Graves, *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, 1856, rééd. Paris, 1974. Du même auteur, *Précis statistique du département de l'Oise*, s. l. n. d. La plupart des chemins répertoriés par l'auteur comme chemins gallo-romains sont, ni plus ni moins, des chemins médiévaux ; ainsi en va-t-il des chemins desservant Crépy. Le « chemin de Bapaume » est décrit par Carlier, t. 2, p. 166, et Graves, p. 255. Le « chemin Pontois » est décrit par Graves, p. 258 ; un autre diverticule est décrit p. 259. Tous sont encore bien reconnaissables sur la carte au 1/25.000^e. En ce qui concerne Sainte-Agathe, désignée en 1162 comme l'église paroissiale du *castrum* de Crépy, voir J.-M. Tomasini, op. cit., p. 225 ; cette église paroissiale était un prieuré de Saint-Arnoul ; elle est mentionnée dès 1130.

(31) J.-M. Tomasini, op. cit., p. 211. On ne peut accorder aucune attention à la thèse de L. Graves, *Précis...*, qui estimait que l'enceinte avait été construite par Louis d'Orléans en 1394, comme l'a montré J.-M. Tomasini, p. 195. En revanche, il n'est pas impossible que la thèse du marquis de Fleury, op. cit., selon laquelle l'enceinte aurait été construite au XIII^e siècle par la commune, corresponde à la réalité.

(32) L. Graves, *Précis...*, p. 105. Dr Bourgeois, op. cit., 1868, p. 117. J.-M. Tomasini, op. cit., p. 194, cite un acte de 1407 où une maison de la rue de la Cloche est dite tenir par derrière au vieux mur de la ville.

(33) Sur l'acte mentionnant cette construction, voir J.-M. Tomasini, op. cit., p. 134. Reprenant Carlier, L. Graves assimilait cette porte à la porte du Paon, ouverte dans la troisième enceinte, non sans contradiction avec son hypothèse suivant laquelle cette enceinte aurait été construite en 1394...

(34) Helgaud de Fleury, *Vie de Robert le Pieux*, éd. trad. annotée par R.-H. Bautier et G. Labory, Paris, 1965, p. 114 : *Castrum Crispicus dictum a Walthario potenti nobiliter constructum Suessonico in territorio, abbatiam in honore sancti Arnulphi a se factam nobilis nobilem et per secula reddidit illustrem*.

(35) J.-M. Tomasini, op. cit., p. 193.

(36) J.-M. Tomasini, op. cit., p. 225-226.

(37) Archives départementales de l'Oise, H 10286.

(38) Archives départementales de l'Oise, H 10295 (deux esquisses muettes et un plan légendé non daté), H 10296 (plan légendé de 1689), H 10297 (copie du plan de 1689), H 10299 (plan légendé du 5 août 1688 presque identique au plan non daté de H 10295; plan du 4 janvier 1737; dossier de plans et de dessins d'architecture pour les bâtiments orientaux du couvent).

(39) **Maison Albin Hurel (1632), ancien Hôtel des Étuves**, échangée en 1632 contre une maison en la paroisse Saint-Denis (H 10287); située en 1331 dans la rue Saint-Aubin; en 1446 rue du Château, tenant d'une part à la rue qui va à Saint-Aubin (venant de la rue des Étuves), d'autre à la maison de l'église Saint-Denis, par devant à la rue du Château, par derrière à un jardin; en 1564, tenant d'un bout à François Ranguel, d'autre à la rue, d'un bout à la ruelle qui va à Saint-Aubin (H 2937 bis, p. 84). **Maison Jean Dubois (1632)**, jouxte la chapelle Saint-Aubin, tenant d'un côté aux religieuses à cause de la cour et jardin du château, d'autre à la ruelle qui conduit à Saint-Denis, d'un bout par devant à la rue, d'autre par derrière à la ruelle (H 10301). **Maison Barthélémy d'Orléans** (citée dans H 2937 bis, p. 83). **Maison Ranguel/Du Port (1639-1644)**, sise place de la Croix au Bourg, tenant d'un côté à la place, d'autre par derrière à M^e Claude Dumont et aux religieuses à cause de l'acquisition faite par elles de feu M^e Barthélémy d'Orléans, d'un bout à la rue des Étuves conduisant à Saint-Arnoul, de l'autre à la ruelle conduisant à la chapelle Saint-Aubin (H 10287, 10300); cette maison est située en 1314 devant la Croix au Bourg, tenant au puits de la maison des hoirs; en 1433, elle tient d'une part à la place de la Croix du Bourg, d'autre aux petites maisons qui tiennent à l'Hôtel des Étuves; en 1602, elle tient d'une part à la rue de la Croix du Bourg, d'autre à Claude Dumont par derrière, d'un bout à la rue qui conduit à Saint-Arnoul, d'autre à la rue qui conduit à Saint-Aubin (H 2937 bis, p. 82). **Maison Claude Dumont (1640)**, tenant d'un côté au couvent, d'autre à la succession de feu M^e Jacques Ranguel, d'un bout à la rue qui conduit à Saint-Aubin, d'autre à celle qui conduit à Saint-Arnoul (H 10300).

(40) Requête du 7 mars 1632 pour annexer au couvent une « ruelle joignant l'un des jardins du chateau et y tenant d'une part, et d'autre à M^e Claude Dumont et Albin d'Hurel, d'un bout par haut à la rue conduisant à la poterne de Saint-Arnoul, d'autre par bas à Jean Dubois et à la rue conduisant à la chapelle Saint-Aubin et à l'Auditoire » (Archives départementales de l'Oise, H 10287, H 10293).

(41) Ce secteur de l'infirmerie a fait l'objet par surcroît d'une rectification par suppression d'une maison et alignement de la rue de Saint-Aubin en 1664 (Archives départementales de l'Oise, H 10292).

(42) Carlier, *op. cit.*, t. I, p. 261, indique que le chemin entrant dans Crépy par une porte souterraine à côté de Saint-Aubin, ajoutant « on a découvert récemment la porte souterraine et des restes de l'ancien chemin qui était payé ». L'auteur assimilait cette « porte souterraine » à la porte mentionnée dans les actes relatifs au cens des seigneurs de Crépy-Nanteuil.

(43) Archives départementales de l'Oise, H 10292, 10293. « Alignement de la muraille jettant sur la rue des Estuves conduisant à Saint-Arnoul. Et commence au coin du pignon de la maison d'entre M^e Claude Dumont et lesdites religieuses au lieu d'Albin de Hurel (fig. 5, entre les repères **Ee** et **Eb**), jusques au coin du vieil corps de logis qui estoit en l'ancien chateau du Roy, estant sur la rue (fig. 5, repère **6**) ». L'alignement au droit des anciennes propriétés privées (entre les repères **Eb** et **Ea**) ne fut entrepris qu'en 1659; à cette occasion fut supprimé un puits situé sur la place de la Croix-au-Bourg (Archives départementales de l'Oise, H 10292, 10293). Les plans d'alignement dressés à cette occasion, ainsi que le procès-verbal signés par Nicolas Desfauchaux, commissaire royal, sont conservés dans le dossier R4 79 des Archives nationales.

(44) Archives départementales de l'Oise, H 10293.

(45) Archives départementales de l'Oise, H 10286. Également aux Archives nationales, R4 79.

(46) Archives départementales de l'Oise, H 10294.

(47) Archives départementales de l'Oise, H 10294.

(48) Voir note 38 pour les références de ces plans. Il est intéressant de donner ici la légende de l'un d'entre eux, la plus complète. Il s'agit du plan du 5 août 1688. « Du point A jusque à B marqué d'une ligne rouge est le mur de clôture de Ste Ursule. // Depuis A et B en montant vers le point H et le point L et I suivant une ligne rouge en circonférence aux angles, plis et coudes marqué de vert et de blanc est compris l'estandue du quartier de terrain requis par les placet. // Tout ce qui est peint en couleur bassanée et terreuse tant aux points H, I, M, N, L, F comprend l'estendue intermédiaire d'entre les lignes limitrophes dudit quartier contenu au placet et les vestiges des murailles ruineuses du chateau que l'on demande par extension du placet. // Depuis le point O jusque au point P est une bresche et ebullition des remparts de la ville contenant dix toises de large sur quatre toises de hauteur, et les terres et descombre avalés dans ladite bresche des glassys. // Depuis le point P en montant vers une petite guéritte posée sur un pillier d'encoignure de muraille faisant angle et retournant avec plis et coudes jusque au point Q; duquel point Q par un angle extérieur jusque à R; et du point R avec un pareil angle jusque au point T passant par S; sont les vieil vestiges des murailles caducq et ruinées et presque toute desmolies du ressaut de l'ancien Chateau, enfermant des terrasses et fondrière qui sont autant de précipices affreux. // Depuis le point C jusque au point D en courbe dont la figure est nuancé de blan en forme de chemin, est un petit passage de largeur de cinq à six pieds le fort au foible, le long de la hauteur et superficie des terrace allant par mont et par vaux sur la surface desdites terrace, acompagné dans toute son estandue de précipice affreux des deux costez, estant du costé du point E de six pieds de profondeur, et presque sans mesure au point F. Entre lequel point F et le point S est come espace et hauteur d'environ six pieds de large contraints de deux précipice. // Du costé desdits veil mur ruineux, visant toute la longueur du dudit petit passage de C à D sont des concavitez et profondeur innaccessibles et sont dangereuses et notamment dans les ombres qui se trouvent marquées M et N qui sont sans mesure pour estre sans accès. // Est à remarquer que l'extérieur du vieux mur ruineux, bresche et démolition communiquant en corconférence depuis le point O passant au point P joignant le petite guérite de l'angle et coing résidant aux points Q, R, S et T, il y a aux pieds desdites ruines un chemin passant et conduisant du moulin de la ville et de la poterne St-Arnoul qui est au point S à celle de Ste Agathe par le long du fond marin, où les ruines desdits vieux vestiges font grand obstacle aux passages et aux passants. // Le point G est le vestige de la Tour. // Depuis le point D jusque au point T est un mur fermant le jardin de la prévosté de St-Arnoul. // Au point F se trouvant une figure noire est une profondeur conduisant hors la ville par dessous une voute appelée la poterne de St-Arnoul ».

(49) Bibliothèque nationale, nouv. acq. lat., folio 76.

(50) Gruerie de Nanteuil : Archives nationales, N II Oise 10. Gravure de Duwier : Bibliothèque nationale, Vx 23 rés.

(51) Archives départementales de l'Oise, H 10294.

(52) Archives départementales de l'Oise, H 10298.

(53) Archives départementales de l'Oise, H 10298.

(54) Archives départementales de l'Oise, H 10298.

(55) Archives départementales de l'Oise, H 10298.

(56) On ne peut sous-estimer l'impact que put avoir l'occupation anglaise de 1434-1435; à Provins, en 1432, le même genre d'occupation temporaire eut pour conséquence de modifier considérablement les abords de la « Grosse Tour » des comtes de Champagne, aux frais des habitants. Voir J. Mesqui, *Provins. La fortification d'une ville au Moyen Age*, Paris, 1979.

- (57) Archives nationales, R⁴ 85.
- (58) M. Bur, *La formation du comté de Champagne, v. 950-v. 1150*, Nancy, 1977, p. 453.
- (59) Bibliothèque nationale, coll. Champagne, t. 177, folio 64 verso.
- (60) Archives nationales, cartes et plans, N-III-Oise-147-1-2.
- (61) Cette inscription murale, simple peinture sur enduit, relate apparemment une transaction intervenue en 1554, pour un montant de 150 écus, entre deux seigneurs, devant un officier de la couronne « nommé en fait de guerre ». Pourquoi cette transaction fut-elle ainsi enregistrée sur l'une des parois de l'escalier donnant du niveau 1 au niveau 2, alors qu'elle n'a strictement rien à voir avec le bâtiment lui-même ? Elle atteste en tout cas du fait que l'escalier, et donc que la restructuration du bâtiment, a eu lieu antérieurement à 1554.
- (62) D^r Bourgeois, *op. cit.*
- (63) M Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, Paris, 1853, t. I, *passim*.
-